Soixante-septième année - N° 3401 24 moharrem 1398 (4 janvier 1978).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition en langue française Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 1 DH. — Numéro des années antérieures : 1,50 DH.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC 1 an	MAROC 6 mois
Édition complète	**60 DH**	**35 DH**
Édition partielle	**30 DH**	**20 DH**

ÉTRANGER

Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la législation postale en vigueur.

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
RABAT-CHELLAH
Tél. 650-24 — 650-25 — 654-13 et 651-79
C.C.P. 101-16 à Rabat

Prix des annonces :
La ligne de 27 lettres : ***1,35 DH***
(Arrêté n° 399-66
du 24 safar 1386/14 juin 1966)

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le jeudi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Combustibles liquides et gazeux. — Prix de vente.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 894-77 du 20 ramadan 1397 (5 septembre 1977) modifiant les annexes « A » et « B » jointes à l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 1444-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux 2

Warrantage.

Arrêté du ministre des finances n° 875-77 du 3 chaoual 1397 (17 septembre 1977) modifiant l'arrêté du ministre des finances n° 686-77 du 24 rejeb 1397 (12 juillet 1977) fixant, pour certaines céréales et légumineuses de la récolte 1977, le pourcentage garanti par l'Etat sur les avances consenties à l'Union des sociétés coopératives marocaines agricoles, aux sociétés coopératives agricoles marocaines, aux coopératives marocaines agricoles, aux sociétés des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc et à la Société nationale de commercialisation des semences (SO.NA.CO.S.), ainsi que le montant maximum de l'avance par quintal donné en cage 4

Établissements hôteliers. — Tarifs des chambres, des boissons et des menus.

Arrêté du Premier ministre n° 3-398-77 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) fixant les tarifs des chambres des établissements hôteliers, des boissons et des menus servis dans ces établissements 5

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation.

Dahirs du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) portant naturalisation marocaine 8

Province de Fès. — Liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat.

Décret n° 2-76-646 du 11 ramadan 1397 (27 août 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots des terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Fès). 9

Province d'El-Jadida. — Constitution d'une société coopérative.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, du ministre d'Etat chargé de l'intérieur et du ministre des finances n° 1103-77 du 16 joumada I 1397 (5 mai 1977) constatant la constitution de la Société coopérative de Fath, province d'El-Jadida 26

Institutions de sous-ordonnateurs.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 542-77 du 7 joumada I 1397 (26 avril 1977) instituant un sous-ordonnateur et son suppléant et portant délégation d'approbation des marchés 26

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'entraide nationale et de l'artisanat n° 761-77 du 8 joumada II 1397 (27 mai 1977) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants. 27

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 845-77 du 22 joumada II 1397 (10 juin 1977) complétant l'arrêté n° 183-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants 27

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 844-77 du 27 joumada II 1397 (15 juin 1977) modifiant l'arrêté n° 182-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants 28

Délégations de signature.

Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports n° 1106-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature 28

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1184-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature 28

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1185-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature 29

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1186-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature 29

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1187-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature 29

Arrêté du ministre de l'habitat et de l'aménagement du territoire n° 1115-77 du 28 chaoual 1397 (12 octobre 1977) portant délégation de signature 29

Arrêté du ministre de l'information n° 1116-77 du 28 chaoual 1397 (12 octobre 1977) portant délégation de signature. 29

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1132-77 du 30 chaoual 1397 (14 octobre 1977) portant délégation de signature 30

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1142-77 du 30 chaoual 1397 (14 octobre 1977) portant délégation de signature 30

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 1148-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature des ordres de missions 30

Arrêté du ministre des affaires administratives n° 1149-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature 31

Arrêté du secrétaire général du gouvernement n° 1162-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature 31

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 1188-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature .. 31

Arrêté du ministre de la justice n° 1138-77 du 7 kaada 1397 (21 octobre 1977) portant délégation de signature .. 32

Arrêté du ministre de la justice n° 1139-77 du 7 kaada 1397 (21 octobre 1977) portant délégation de signature .. 32

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 1197-77 du 11 kaada 1397 (25 octobre 1977) portant délégation de signature .. 32

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère de la coopération et de la formation des cadres.

Arrêté du ministre de la coopération et de la formation des cadres n° 992-77 du 23 chaoual 1397 (7 octobre 1977) déterminant certaines équivalences de diplômes 33

Arrêté du ministre de la coopération et de la formation des cadres n° 993-77 du 23 chaoual 1397 (7 octobre 1977) déterminant certaines équivalences de diplômes 33

Ministère de l'éducation nationale et de la formation des cadres.

Arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres et du ministre de la santé publique n° 16-78 du 25 moharrem 1398 (5 janvier 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des maîtres-assistants à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca 33

Arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres et du ministre de la santé publique n° 17-78 du 25 moharrem 1398 (5 janvier 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement de maîtres de conférences agrégés à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca .. 34

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Résultats de concours et d'examens 34

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 36

Liste nominative du personnel médical autorisé à exercer au 1er janvier 1977 37

Liste nominative du personnel vétérinaire autorisé à exercer au 1er janvier 1977 83

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 894-77 du 20 ramadan 1397 (5 septembre 1977) modifiant les annexes « A » et « B » jointes à l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 1444-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu le décret n° 2-72-536 du 12 chaabane 1392 (21 septembre 1972) portant délégation de pouvoirs au ministre chargé des mines pour la fixation des prix des produits énergétiques ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Vu l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 1444-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les annexes « A » et « B » jointes à l'arrêté susvisé n° 1444-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976), sont abrogées et remplacées par les annexes « A' » et « B' » jointes au présent arrêté.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 23 ramadan 1397 (8 septembre 1977).

Rabat, le 20 ramadan 1397 (5 septembre 1977).
ABDELLATIF GHISSASSI.

Le Premier ministre,
AHMED OSMAN.

***

Annexe « A' » à l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 894-77 du 20 ramadan 1397 (5 septembre 1977) modifiant les annexes « A » et « B » jointes à l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 1444-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux

Différentiel de transport des combustibles liquides dits « Produits blancs »

PROVINCES	DIFFÉRENTIEL de transport toutes taxes comprises DH/HL
Agadir	7,00
Al Hoceima	5,00
Azilal	5,00
Beni-Mellal	4,00
Boulmane	3,00
Casablanca	0,00
Chaouèn	3,00
El-Jadida	2,00
El-Kelâa-des-Srarhna	4,00
Errachidia	6,00
Essaouira	6,00
Fès	1,00
Figuig	11,00
Kenitra	0,00
Khémissèt	2,00
Khenifra	4,00
Khouribga	2,00
Marrakech	4,00
Meknès	1,00
Nador	8,00
Ouarzazate	7,00
Oujda	6,00
Rabat-Salé	1,00
Safi	4,00
Settat	1,00
Tanger	3,00
Tarfaya	16,00
Taza	3,00
Tétouan	3,00
Tiznit	9,00

Pour les provinces qui seront créées suite à un nouveau découpage administratif du Royaume, le différentiel de transport sera fixé par le ministère chargé de l'énergie compte tenu du mode d'approvisionnement du chef-lieu considéré et des formules de bases ci-après :

— Pour les transports par route :

$$T = \frac{2(D \times 1{,}875) \times 1{,}0417}{250} \text{ en DH/HL (TTC)}$$

T = Différentiel de transport

D = Distance en km.

— Pour les transports par rail

$$T = D\left[\frac{(Tp \times c) + (Tv \times t)}{C}\right] + L - R + F = \text{en DH/TM (TTC)}$$

T = Différentiel de transport

Tp = Coût de transport du wagon plein = 0,1187538 DH/T

C = Charge moyenne = 27.958 TM

Tv = Coût de transport du wagon vide = 0,0166672

t = Tare du wagon = 12.724 TM

L = Coût de location = 4,44 DH/TM

R = Redevance = 1,62 DH/TM

F = Droit fixe = 4,18 DH/TM.

***

Annexe « B' » à l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 894-77 du 20 ramadan 1397 (5 septembre 1977) modifiant les annexes « A » et « B » jointes à l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 1444-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux

Différentiel de transport des combustibles liquides dits « produits noirs »

LOCALITÉS	DIFFÉRENTIEL de transport toutes taxes comprises DH/T
Agadir	87,50
Al Hoceima	74,50
Asilah	27,00

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LOCALITÉS	DIFFÉRENTIEL de transport toutes taxes comprises DH/T
Asni	52,00
Azilal	63,25
Azrou	23,00
Benguerir	32,75
Beni-Mellal	47,00
Benslimane	12,25
Berkane	79,00
Berrechid	10,25
Bouknadel	19,50
Bouznika	7,75
Casablanca	6,00
Chaouèn (Chefchaouèn)	32,50
Laâyoune (oriental)	59,00
Errachidia	75,00
El-Jadida	25,25
Essaouira	70,00
Fkih-ben-Salah	40,75
Fés	18,00
Guercif	44,50
Goulimine	130,00
Ifni	140,00
Imini	75,50
Jerada	73,00
Kenitra	23,00
Ketama	52,00
Kelâa-M'Gouna	101,00
Khouribga	28,75
Khemis-Zemamra	40,75
Ksar-El-Kebir	19,00
Larache	26,25
Marrakech	42,75
Mechra-Bel-Ksiri	9,25
Meknès	9,00
Midelt	47,50
Mohammedia	0,00
Nador	95,00
Oulmès	45,00
Oujda	66,50
Oued-El-Heimer	70,00
Oued-Zem	31,50
Rabat-Salé	16,25
Safi	50,00
Sefrou	26,00
Sidi-Bennour	39,00
Sidi-Kacem	0,00
Sidi-Slimane	4,25
Settat	16,00
Sidi-Yahia	11,25
Skhirate	10,50
Souk-El-Arba	12,00
Tadla	40,25
Tanger	33,50
Taourirt	51,00
Targuist	60,25
Taza	38,00
Tétouan	46,25
Youssoufia	41,00
Zaïo	87,00

Pour les localités non mentionnées ci-dessus, le différentiel de transport sera fixé par le ministère chargé de l'énergie compte tenu du mode d'approvisionnement de la localité considérée et des formules ci-après :

— Pour les transports par route :

$$T = \frac{2 \times D \times 1{,}875 \times 1{,}0417}{20} \text{ en DH/TM (TTC)}$$

T = Différentiel de transport

D = Distance en km

— Pour les transports par rail :

$$T = D \left[\frac{(Tp \times c) + (Tv \times t)}{C}\right] + L - R + F = \text{en DH/TM (TTC)}$$

T = Différentiel de transport

Tp = Coût de transport du wagon plein = 0,1187538 DH/T

Tv = Coût de transport du wagon vide = 0,0166672 DH/T

C = Charge moyenne = 27,958 TM

t = Tare du wagon = 12,724 TM

L = Coût de location = 4,44 DH/TM

R = Redevance = 1,62 DH/TM

F = Droit fixe = 4,18 DH/TM.

Arrêté du ministre des finances n° 875-77 du 3 chaoual 1397 (17 septembre 1977) modifiant l'arrêté du ministre des finances n° 686-77 du 24 rejeb 1397 (12 juillet 1977) fixant, pour certaines céréales et légumineuses de la récolte 1977, le pourcentage garanti par l'Etat sur les avances consenties à l'Union des sociétés coopératives marocaines agricoles, aux sociétés coopératives agricoles marocaines, aux coopératives marocaines agricoles, aux sociétés des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc et à la Société nationale de commercialisation des semences (SO.NA.CO.S.), ainsi que le montant maximum de l'avance par quintal donné en gage.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 686-77 du 24 rejeb 1397 (12 juillet 1977) fixant, pour certaines céréales et légumineuses de la récolte 1977, le pourcentage garanti par l'Etat sur les avances consenties à l'Union des sociétés coopératives marocaines agricoles, aux sociétés coopératives agricoles marocaines, aux coopératives marocaines agricoles , aux sociétés des Docks-Silos coopératifs agricoles du Maroc et à la Société nationale de commercialisation des semences (SO.NA.CO.S.), ainsi que le montant maximum de l'avance par quintal donné en gage ;

Après avis conforme du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A l'article 2 de l'arrêté susvisé n° 686-77 du 24 rejeb 1397 (12 juillet 1977), les dispositions concernant les produits d'importation sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

« *Article* 2. — Pour bénéficier de cette garantie, les avances « ne devront pas dépasser par quintal donné en gage :

« .....

« *Pour les produits d'importation* :

« Blé tendre ..... 69,13 DH/ql

« Blé dur ..... 69,13 DH/ql

« Orge ..... 66,65 DH/ql

« Maïs ..... 65,00 DH/ql

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 3 chaoual 1397 (17 septembre 1977).

ABDELKADER BENSLIMANE.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du Premier ministre n° 3-398-77 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) fixant les tarifs des chambres des établissements hôteliers, des boissons et des menus servis dans ces établissements.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandises, telle qu'elle a été complétée et modifiée ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été complété et modifié ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les prix des chambres des établissements hôteliers classés comme hôtels de tourisme ne pourront dépasser les prix maxima indiqués dans le tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les prix du petit déjeuner dit « continental » ou complet et du menu touristique servis par les établissements visés à l'article premier ne pourront dépasser ceux indiqués dans le tableau annexé au présent arrêté :

a) le petit déjeuner dit « continental » ou complet se compose des éléments suivants :

— café ou thé ;
— beurre ;
— un petit pain ;
— lait ;
— confiture ;
— un croissant ;

b) le menu touristique se compose de :

— un hors-d'œuvre ;
— un plat garni ;
— un dessert.

ART. 3. — Les prix des boissons alcooliques ou non, ne pourront dépasser ceux indiqués dans les listes annexées au présent arrêté.

ART. 4. — Les prix maxima fixés par le présent arrêté s'entendent services et toutes taxes compris.

ART. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont punies des peines et sanctions prévues par la loi susvisée n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971).

ART. 6. — Est abrogé l'arrêté n° 3-334-75 du 27 chaabane 1395 (5 septembre 1975) relatif au même objet.

Rabat, le 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977).

AHMED OSMAN.

***

Prix maxima des chambres, petit déjeuner et menu touristiques (service et taxes compris)

(exprimés en dirhams)

CATÉGORIE	NOMBRE DE PERSONNES	AVEC SALLE DE BAIN OU DOUCHE		Cabinet de toilette sans douche	Lavabo seulement	Petit déjeuner continental	Menu touristique	Lit supplémentaire
		+ W.C.	— W.C					
5 étoiles	1 personne	120,00 (1)	—	—	—	—	—	25,00
	2 personnes	160,00 (1)	—	—	—	—	—	
4 étoiles A	1 personne	65,00	54,00	42,00	—	8,00	26,00	15,00
	2 personnes	83,00	68,00	50,00	—	16,00	52,00	
4 étoiles B	1 personne	57,00	47,00	37,00	—	8,00	26,00	15,00
	2 personnes	71,00	58,00	45,00	—	16,00	52,00	
3 étoiles A	1 personne	48,00	38,00	29,00	—	6,00	21,00	10,00
	2 personnes	59,00	48,00	37,00	—	12,00	42,00	
3 étoiles B	1 personne	42,00	33,00	24,00	—	6,00	21,00	10,00
	2 personnes	51,00	41,00	32,00	—	12,00	42,00	
2 étoiles A	1 personne	34,00	27,00	20,00	16,00	5,00	18,00	7,00
	2 personnes	40,00	32,00	26,00	20,00	10,00	36,00	
2 étoiles B	1 personne	27,00	22,00	17,00	15,00	5,00	18,00	7,00
	2 personnes	33,00	27,00	22,00	18,00	10,00	36,00	
1 étoile A	1 personne	23,00	18,00	15,00	14,00	4,00	16,00	6,00
	2 personnes	28,00	23,00	18,00	18,00	8,00	32,00	
1 étoile B	1 personne	19,00	16,00	14,00	13,00	4,00	16,00	6,00
	2 personnes	24,00	20,00	17,00	16,00	8,00	32,00	

(1) Les prix minima des hôtels cinq étoiles ne doivent pas être inférieurs à 85 dirhams pour 1 personne et 120 dirhams pour 2 personnes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Prix maxima des boissons alcooliques ou non, servies dans les hôtels cinq étoiles

(exprimés en dirhams)

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX
Apéritifs, à l'exception du porto et du campari	5 cl	6,00
Porto	4 cl	9,00
Campari	5 cl	9,00
Liqueurs	2,5 cl	10,00
Whisky normal	4 cl	11,00
Cognac français	2,5 cl	12,00
Gin, Wodka, Rhum	2,5 cl	7,00
Cognac espagnol	2,5 cl	7,00
Bière locale	—	5,00
Bière étrangère	—	10,00
Eaux minérales locales	1/4	3,00
Eaux minérales locales	1/1	5,00
Eaux minérales étrangères	1/4	6,00
Eaux minérales étrangères	1/1	11,00
Jus frais	—	3,00
Jus en boîtes, à l'exception du jus d'ananas	—	2,50
Jus d'ananas	—	5,00
Boissons chaudes (thé, lait, chocolat)	—	3,00
Café ou café décaféiné	—	3,00
Café au lait	—	3,50
Limonades	—	3,00
Tonic	—	5,00

Prix maxima des boissons alcooliques ou non, servies dans les hôtels quatre étoiles

(exprimés en dirhams)

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX
Apéritifs, à l'exception du porto et du campari	5 cl	5,00
Porto	4 cl	8,00
Campari	5 cl	8,00
Liqueurs	2,5 cl	9,00
Whisky normal	5 cl	9,50
Cognac français	2,5 cl	11,00
Gin, Wodka, Rhum, Cognac espagnol	2,5 cl	6,50
Bière locale	—	4,50
Bière étrangère	—	9,00
Eaux minérales locales	1/4	2,50
Eaux minérales locales	1/1	4,00
Eaux minérales étrangères	1/4	5,50
Eaux minérales étrangères	1/1	10,00
Jus frais	—	2,50
Jus en boîtes, à l'exception du jus d'ananas	—	2,00
Jus d'ananas	—	4,50
Boissons chaudes (thé, lait, chocolat, café décaféiné, café au lait)	—	2,50
Limonades	—	2,50
Tonic	—	4,50

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Prix maxima des boissons alcooliques ou non, servies dans les hôtels trois étoiles

(exprimés en dirhams)

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX
Apéritifs, à l'exception du porto et du campari	5 cl	4,50
Porto	4 cl	6,00
Campari	5 cl	7,00
Liqueurs	2,5 cl	7,00
Whisky normal	4 cl	8,00
Cognac français	2,5 cl	9,00
Gin, Wodka, Rhum, Cognac espagnol	2,5 cl	6,00
Bière locale	—	4,00
Bière étrangère	—	7,50
Eaux minérales locales	1/4	2,00
Eaux minérales locales	1/1	3,50
Eaux minérales étrangères	1/4	5,00
Eaux minérales étrangères	1/1	9,00
Jus frais	—	2,00
Jus en boîtes, à l'exception du jus d'ananas	—	1,50
Jus d'ananas	—	4,00
Boissons chaudes (thé, lait, chocolat)	—	2,00
Café ou café décaféiné	—	2,00
Café au lait	—	2,50
Limonades	—	2,00
Tonic	—	4,00

Prix maxima des boissons alcooliques ou non, servies dans les hôtels 2 et 1 étoiles

(exprimés en dirhams)

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX
Apéritifs, à l'exception du porto et du campari	5 cl	3,50
Porto	4 cl	5,00
Campari	5 cl	6,00
Liqueurs	2,5 cl	6,00
Whisky normal	4 cl	6,50
Cognac français	2,5 cl	7,50
Gin, Wodka, Rhum, Cognac espagnol	2,5 cl	4,50
Bière locale	—	3,20
Bière étrangère	—	6,20
Eaux minérales locales	1/4	2,00
Eaux minérales locales	1/1	3,00
Eaux minérales étrangères	1/4	4,00
Eaux minérales étrangères	1/1	8,00
Jus frais	—	2,00
Jus en boîtes, à l'exception du jus d'ananas	—	1,50
Boissons chaudes (thé, lait, chocolat)	—	1,50
Jus d'ananas	—	3,20
Café ou café décaféiné	—	1,80
Café au lait	—	2,00
Limonades	—	1,50
Tonic	—	3,00

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation marocaine

Par dahirs en date du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) sont naturalisés Marocains, les étrangers dont les noms suivent :

Kim Sung Ri (épouse M. Driss Bahnini), née le 21 octobre 1947 à Seoul, Corée, qui se nommera désormais Halima Hakim.

Mme Halima Hakim (épouse M. Driss Bahnini) est relevée des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-77-281.)

* * *

Saad Kadri El Tourjuman, né le 16 janvier 1955 à Damas.

M. Saad Kadri El Tourjuman est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-77-282.)

* * *

Hatouni Myriam El Hebraoui, née le 12 septembre 1951 à Damas.

Mme Hatouni Myriam El Hebraoui est relevée des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-77-283.)

Mariam Bensaid née, le 2 janvier 1947 à Rabat.

Mlle Mariam Bensaid est relevée des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-77-284.)

* * *

Ahmed Kadri El Tourjuman, né le 25 juillet 1950 à Damas.

M. Ahmed Kadri El Tourjuman est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-77-285.)

* * *

Mohamed Galal Keshk, né le 20 septembre 1929 à Assuot-Egypte.

M. Mohamed Galal Keshk est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-77-286.)

* * *

Zeid Kadri El Tourjuman, né le 14 novembre 1952 à Damas.

M. Zeid Kadri El Tourjuman est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-77-287.)

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-76-646 du 11 ramadan 1397 (27 août 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots des terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Fès).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir prtant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 28-76 du 6 kaada 1395 (10 novembre 1975) pris en application de l'article 4 du dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) précité ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 6 safar 1397 (27 janvier 1977),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des attributaires des lots compris dans les lotissements mentionnés dans l'arrêté interministériel n° 28-76 du 6 kaada 1395 (10 novembre 1975) susvisé est fixée telle qu'elle est publiée en annexe du présent décret.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 ramadan 1397 (27 août 1977).
AHMED OSMAN.

Pour contreseing :
Le ministre d'Etat chargé de l'intérieur,
Dr MOHAMED BENHIMA.

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,
SALAH MZILY.

Le ministre des finances,
ABDELKADER BENSLIMANE.

Liste des attributaires des lotissements de la province de Fès

Distribution 1973 — 2e tranche (1972)

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
1	Ben Ramdan Larbi.	Oulad Tayeb	Bloc 136.
2	Bouziane ben Mohamed ben Bourekba.	id.	Oulad Bouabid.
3	Zerrouka Abderrahman.	id.	Bloc 137.
4	Mohamed ben Hammou.	id.	Oulad Bouabid.
5	Ahmed ben Thami.	id.	Oulad Taieb.
6	Mohamed ben Abdelkader ben Larbi.	id.	Bloc 136.
7	Abdallah ben Hachmi ben Bouchta.	id.	Douar Oulad Bouabid.
8	Bouchta ben Khammar.	id.	Bloc 137.
9	Aâtitou Ahmed.	id.	Bloc 138.
10	Andalib Abdellah ben Ali.	id.	Douar Oulad Bouabid.
11	Mahdar Lahcen ben Kandoussi.	id.	Douar Ahchalfa.
12	Chaaïbi Mohamed.	id.	Oulad Hachlaf.
13	Boukhriss Mohamed.	id.	Bloc 137.
14	Maârouf Omar.	id.	id.
15	Mohamed ben Abdelkrim ben Mohamed.	id.	id.
16	Laâouli ben Khadda.	id.	id.
17	Ben Ghazali Lahoucine.	id.	id.
18	Atbak Khammar ben Allal.	id.	id.
19	Ahmed ben Bouchta ben Ahmed.	id.	Bloc 134.
20	Fouinda Mohammed.	id.	id.
21	Ahmed ben Moussa ben Hmida.	id.	Douar Oulad Bouabid.
22	Mohammed ben Jillali ben Khaïma.	id.	Douar Oulad Hamou.
23	Slaouni Moussa ben Mohammed.	id.	id.
24	Ahmed ben Sellam ben Larbi.	id.	Douar Oulad Taieb.
25	Haddan Mohammed.	id.	Douar Oulad Houari.
26	Ahmed ben Mohammed ben Ali.	id.	Douar Oulad Hamou.
27	Mohammed ben Lahboub.	id.	Douar Kararma.
28	Chadli Hammad ben Kaddour.	id.	Oulad Houari.
29	Zahid Benaïssa.	id.	id.
30	Mohamed ben Mohamed ben Hadi.	id.	Oulad Taieb.
31	Harchaoui Abdallah.	id.	Oulad Bouabid.
32	Riouak Idriss.	id.	Oulad Taieb.
33	Ahmed ben Jillali ben Mohammed.	id.	Oulad Ben Hammou.
34	Bouchta ben Thami Jamaï.	id.	Oulad Bouabid.
35	Mohammed ben Idriss ben Abdelfadel.	id.	id.
36	Zaâri Mohammed.	id.	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
37	Ahjari Bouchta.	Oulad Tayeb	Oulad Houari.
38	Mohamed ben Barnoussi ben Ali.	id.	Oulad Bouabid.
39	Châaïbi Hammou.	id.	Oulad Lahchalef.
40	Moussaïd Mohamed.	id.	Oulad Moussa.
41	Ali ben Ahmed ben M'Hamed.	id.	Oulad Hammal.
42	Ali ben Ahmed.	id.	Oulad Ben Hammou.
43	Chadli Lahcen ben Hammad ben Karroum.	id.	Oulad Houari.
44	Benaïssa ben Kaddour ben Taouileb.	id.	Oulad Bouabid.
45	Mouhssin Abdelkader.	id.	Oulad Dahhou.
46	Azzouz ben Abdeslam.	id.	Oulad Bouabid.
47	Ben Houari ben M'Hamed.	id.	Oulad Houari.
48	Abdelkader ben Omar ben Lakbir.	id.	id.
49	Rouaki Bouchta.	id.	Oulad Taieb.
50	Abderrahman ben Mohammed ben Lafkih.	id.	Oulad Hammou.
51	Lamnouar Abderrahman.	id.	Oulad Bouabid.
52	Khalfi Ahmed.	id.	Oulad Hammou.
53	Ahmed ben Abdallah ben Bouazza.	id.	Oulad Lakhdar.
54	El Khaouaa Idriss.	id.	Oulad Lahchalef.
55	Kenza bent Ahmed.	id.	Oulad Moussa.
56	Driss ben Kaddour ben Karroum.	id.	Oulad Houari.
57	Driss Bouragba.	id.	Oulad Douadid.
58	Ruissi Aïcha.	id.	Oulad Bouabid.
59	Barnoussi ben Allal ben Thami.	id.	Oulad Hachlaf.
60	Sarghini ben Abdallah.	id.	Oulad Taieb.
61	Ahmida ben Addou ben Ghazi.	id.	id.
62	Dahaoui Driss Benaïssa.	id.	Oulad Hachlaf.
63	Driss ben Lahboub ben Abdelkader.	id.	id.
64	M'Hamed ben Messaoud.	id.	Oulad Bouabid.
65	Lhoussaïn ben Bouarfa.	id.	Oulad Krarma.
66	Mohamed ben Bouchta ben Achour.	id.	Oulad Houari.
67	Ali ben Driss.	id.	Oulad Dahhou.
68	Lhoussaïn ben Khammar.	id.	id.
69	Mimoun Mohamed.	id.	Oulad Taieb.
70	Ahmed ben Khammar ben Mohamed.	id.	Oulad Dahhou.
71	Sarghini ben Ali.	id.	Oulad Hammou.
72	Bouchta ben Barnoussi.	id.	id.
73	Akabli Saïd.	id.	id.
74	Baloufa Ali ben Ahmed.	Sebâa Rouadi	Bloc 153, Douiet.
75	Ben Manssour Ahmed ben Mohamed.	id.	id.
76	Demour Ahmed ben Mohamed.	id.	Bloc 141, Douiet.
77	Ouariti Abdellah ben Kaddour.	id.	Bloc 153, Douiet.
78	Laïmachi Mohamed ben Mohamed.	id.	id.
79	Tkhili Jelloul ben Mohamed.	id.	Bloc 141, Douiet.
80	Lilou Driss ben Abdelouahed.	id.	Bloc 153, Douiet.
81	Tkhili Abdellatif ben Ahmed.	id.	Douiets.
82	Mohamed ben Ahmed ben Abdellah.	id.	Douar Oulad M'Barek.
83	Makrouni Brahim.	id.	Douar Talah.
84	Najah Mohamed ben Jillali.	id.	Aïn Cheikh.
85	Lafkih Mohamed ben Lahcen.	id.	Douar Lemsabih.
86	Mimouni Lkhammar.	id.	Douar Oulad M'Barek.
87	Ben Rahma Lkhammar.	id.	Douar Laounat.
88	Idrissi Aïdi M'Hamed.	id.	Douar Oulad Ayad.
89	Bounouari Miloudi ben Mohamed.	id.	Douar Lemsiyeh.
90	Barghout Mohamed.	id.	Douar Tlaha.
91	Slimane ben Mohamed.	id.	Douar Kaâda Hamra.
92	Laâlam Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Sidi Bennour.
93	Kacem ben Driss ben Omar.	id.	Douar Abouab Rih.
94	Lamdaghri Alaoui Yazid.	id.	Douar Tlaha.
95	Jaziri Omar ben Mohamed.	id.	Douar Gharbat.
96	Badaoui Allal ben Mohamed.	id.	Kaâda Hamra.
97	Taïb Ahmed ben Boutaïb.	id.	Douar Oulad Hd. Abdel.
98	Amri Mohamed ben Lkhammar.	id.	Aïn Cheikh.
99	Abdelkader ben Driss ben Omar.	id.	Douar Douiets.
100	Ben Hayass Larbi ben Mohamed.	id.	Ouled Hlal.
101	Abdellah ben Hadj Mohamed.	id.	id.
102	Merzak Bouchta ben Allal.	id.	Douar Tlaha.
103	Bourdane Ahmed.	id.	Douar Ouled Hlal.
104	Bennouna Lkhayat.	id.	id.
105	Mohamed ben Kacem Grarbaoui.	id.	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
106	Ahmed ben Mohamed Jillali.	Sebâa Rouadi	Douar Ouled Hbal.
107	Benaïssa ben Maâti ben Hommane.	id.	id.
108	Fakir Bouchta ben Mohamed.	id.	id.
109	Lkhammar ben Kacem ben Mohamed.	id.	id.
110	Jillali ben Larbi.	id.	Douar Lemsiyeh.
111	Abdelkader ben Jillali.	id.	Douar Tlaha.
112	Bouchikhi Taïb.	id.	Douar Abouab Rih.
113	Lhanafi Mohamed.	id.	Douar Lemsabih.
114	Zahri Bouchta ben Mustapha.	id.	Douar Ouled M'Barek.
115	Driss ben M'Barek.	id.	Douar Ouled M'Barek.
116	Mohamed ben Benaïssa.	id.	Douar Abouab Rih.
117	Mohamed ben Mohamed Chahbar.	id.	Douar Tghat.
118	Abdellah ben M'Hamed.	id.	Douar Abouab Rih.
119	Haïdi ben Kaddour ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Hlal.
120	Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Lemrazka.
121	Rzine Kacem.	id.	Douar Ouled Hlal.
122	Faten Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Tlaha.
123	Bel Asri Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Ouled Ayed.
124	Zekri Benaïssa ben M'Hamed.	id.	Douar Tghat.
125	Mohamed ben Driss ben Ghazi.	id.	Ouled Ayed.
126	Ghafouli Abdelkrim ben Abderrahman.	id.	Douar Ouled Hlal.
127	Abdeslam Mohamed ben Lahcen.	id.	id.
128	Thami ben Dehman.	id.	Douar Lemsiyeh.
129	Ferkhi Ahmed ben Mohamed Belayachi.	id.	Douiets.
130	Bourehman Lbachir ben Mohamed.	id.	Anounat.
131	Driri Mahjoub ben Bouchta.	id.	Tlaha.
132	Lakroud Mohamed.	id.	Douar Ouled Hlal.
133	Boulehya Mohamed ben Driss.	id.	id.
134	Ghafouli Ahmed ben Ali.	id.	Douar Lebsabiss.
135	Bouchta ben Mohamed.	id.	Douar Bouhramat.
136	Dhich Driss ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Hlal.
137	Lakhal Mohamed ben Abdellah.	id.	Tlaha.
138	Abdeslam ben Mohamed ben M'Hamed.	id.	Douar Abouab Rih.
139	Driss ben Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Lemsabih.
140	Lemtaktak Allal ben Driss.	id.	Douar Tghat.
141	Drioui Benaïssa ben Tahar.	id.	Douar Ouled Ayed.
142	Mohamed ben Jillali ben Lahcen.	id.	Douar Bouhramat.
143	Zerari Bouchta ben Mokhtar.	id.	Douar Lebsabiss.
144	Abdrassoul Taïb ben Jillali.	id.	Douar Tlaha.
145	Mohamed ben Larbi.	id.	Douar Ouled M'Barek.
146	Rida Driss ben Jillali.	id.	Douar Lemrazka.
147	Mohamed ben Allal ben Kaddour.	id.	Douar Ouled M'Barek.
148	Bouhous Ahmed ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Rechad.
149	Mohamed ben Lhoucine ben Mohamed.	id.	Douar Bouhramat.
150	Lâasri Jillali ben Bouchta.	id.	Douar Ouled Ayed.
151	Jillali ben Kaddour.	id.	Douar Ouled Hlal.
152	Abdellah ben Ghazi.	id.	Douar Ouled Ayed.
153	Benaïssa ben Allal ben Kaddour.	id.	Douar Mecht Jillali.
154	Mohamed ben Taïb ben Kaddour.	id.	id.
155	Kacem ben Jillali ben Kacem.	id.	Douar Ouled Hlal.
156	Tebbaii Driss ben Ahmed.	id.	Douar Lemsabih.
157	Ahmed ben Ali ben Lahcen.	id.	Douar Tlaha.
158	Allal ben Ahmed ben Driss.	id.	Douar Lemrazka.
159	Mohamed ben Bouchta ben Mohamed Lakbibi.	id.	Douar Bouhramat.
160	Zakri Abderrahman ben Chouaïb.	id.	Douar Tghat.
161	Bouchikhi Mohamed Omar.	id.	Douar Abouab Rih.
162	Bouchikhi Mohamed Allal.	id.	id.
163	Boujemâa ben Mahjoub.	id.	Douar Tlaha.
164	Louzar Abdelkader ben Mohamed.	id.	Douar Lemsabih.
165	Abdelkader ben Ahmed.	id.	Douar Mrazka.
166	Zaoui Omar ben Driss.	id.	Douar Lemsabih.
167	Zouizen Mohamed ben Lyamani.	id.	id.
168	El Hicher Ahmed.	id.	Douar Douiets.
169	Nmoussi Mohamed.	id.	id.
170	El Ouali Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Tghat.
171	Hadik Abdelkader ben Ahmed.	id.	Douar El Kaf.
172	Hanin Ahmed ben Mohamed.	id.	Douar Tlaha Hmiyen.
173	Abdeslam ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Hlal.
174	Khaouli M'Hamed.	id.	Douar Tlaha.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
175	El Gadi Jillali.	Sebâa Rouadi	Douar Bouib Rih.
176	Ali ben Abderrahman.	id.	Douar Aïn Cheikh.
177	El Hilali Abdeslam ben Mohamed.	id.	Douar Machta Jilali.
178	Benaïssa ben Allal.	id.	Douar Oulad Hlal.
179	Annimach Driss.	id.	Douar El Kaf Hmiyen.
180	Chouaïbi Ahmed ben Driss.	id.	Douar Ouled Hlal.
181	Bouchta ben El Hadi.	id.	Douar Ouled Ayed.
182	Bourahma Lahcen ben Mohamed.	id.	Lemoutat.
183	Laâlam Lhoucine.	id.	Aïn Cheikh.
184	Mohamed ben Driss.	id.	Douar Ouled Ayed.
185	Bouchta ben Khammar.	id.	id.
186	Naceur ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Haj Abdel.
187	El Houcine ben Mohamed.	id.	Douar Bouib Rih.
188	Steli Mohamed.	id.	Douar Lemziyeh Hmiyen.
189	Sakhri Bouchta.	Aïn Chkeff	Bloc 145.
190	Mezzianate Mohamed.	id.	Douar Ben Soudda.
191	Kordo Bachir.	id.	id.
192	Hamad Allal ben Miloud.	id.	Bloc 139.
193	Benaïssa ben Dahman ben Larbi.	id.	Bloc 137.
194	Jebbari Bachir.	id.	Route Aïn Chker.
195	Mohamed ben Abdeslem.	id.	Bloc 144.
196	Zarrouka Mohamed.	id.	Bloc 137.
197	Sandid Driss.	id.	Bloc 141 Ben Souda.
198	El Kouti Driss.	id.	Aïn Smen.
199	Mohamed ben Belaïd.	id.	id.
200	Hajjoubi Mohamed ben Mohamed.	id.	id.
201	Lahouiti Taïb ben Mohamed.	id.	id.
202	Aïmchi Tayeb Benaïssa.	id.	id.
203	Lemberraâ Mohamed.	id.	id.
204	Zardani Driss.	id.	Ouled Himer Griou.
205	Taftafi Hassan.	id.	Bloc 144.
206	Ben Rahou M'Hamed.	id.	Bloc 146.
207	Ahlal Khammar.	id.	Bloc 144.
208	Chouikar Mohamed.	id.	id.
209	Lamalki Ahmed ben Fatmi.	id.	id.
210	Dahou Ahmed.	id.	id.
211	Dkhissi Driss.	id.	id.
212	El Bahari Amer.	id.	id.
213	Fatima bent Ali.	id.	id.
214	El Harhari Kaddour.	id.	id.
215	Bihi Mohamed.	id.	id.
216	El Hadi Abdeslem.	id.	Bloc 140.
217	Bousalhi Ahmed.	id.	id.
218	Kahlaoui M'Hamed.	id.	id.
219	Lazou Driss.	id.	id.
220	Ali ben Ahmed Karti.	id.	id.
221	Mousaïd Lahcen.	id.	id.
222	Bouhlal Bouchta.	id.	id.
223	Hilali Mohamed.	id.	id.
224	Samiri Mohamed.	id.	id.
225	Idrissi Meliani Mohamed.	id.	Lkharacha.
226	Ali ben Driss.	id.	El Lababad.
227	Habibi Mohamed.	id.	Ouled Maârif.
228	Rabhi Mohamed.	id.	Ouled Kharabach.
229	Kouach Allal.	id.	Aïn Smen.
230	Azzouza Jillali.	id.	Douar Khalifa.
231	El Jirari Mohamed.	id.	Ras El Ma.
232	El Mansouri Mohamed.	id.	Labssabess.
233	Benhaïkal Mohamed.	id.	Ouled M'Hamed.
234	Raheb Ahmed.	id.	Ouled Guir.
235	Bouchakara Mohamed.	id.	Ouled M'Hamed.
236	Koulali Mohamed.	id.	Lkharacha.
237	Ben Addou Abdelkader.	id.	Lebabda.
238	Lamnouar Bouchta.	id.	Culed Maâlah.
239	Balla Lhoucine.	id.	id.
240	Laâouina Kaddour.	id.	Ouled Maâref.
241	Ben Cheikh El Mezouar.	id.	Lebssabess.
242	Aïnouch Driss.	id.	Zouacha.
243	Boukhrta Ahmed.	id.	Ouled Maâref.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
244	Mohamed ben M'Hamed ben Driss.	Aïn Chkeff	Oued Nja
245	Ben Yakhlef Driss.	id.	Lakhrabcha
246	Rguig Benaïssa.	id.	Oued Nja
247	Lahbibi Serghini.	id.	Ouled Maâref.
248	Kidami Abdelkader.	id.	Maâlan.
249	Jebbari Mohamed.	id.	Ouled Yazid.
250	Bouazzaoui Driss.	id.	Lekhrabcha.
251	Mekhoukhi Driss.	id.	Ben Souda.
252	El Hiri Ahmed.	id.	Aïn Beida.
253	Driss ben Mohamed ben Azzouz.	id.	Oued Nja.
254	Ennassih Mohamed.	id.	Ouled Boussaleh.
255	Idrissi Meliani M'Hamed.	id.	Lekhrabcha.
256	Abdellah Mohamed ben Akka.	id.	Talaless.
257	Mahi Moussa.	id	Lekhrabcha.
258	Bahri Lhoucine.	id.	Douar Tlaless.
259	Louardi Mohamed.	id.	id.
260	Louardi Miloud ben Lhoucine.	id.	Oued Ayad.
261	Rahmouni Ahmed ben Lhoucine.	id.	Lekhrabcha.
262	Louafi Bouchta ben Ali.	id.	Douar Laghouazi.
263	Loutfi Ahmed ben Ali.	id.	Douar Tlaless.
264	Jebbari Tayeb ben Mohamed.	id.	Zlilegh.
265	Hamdan Driss ben M'Barek.	id.	Lahlalfa.
266	Meliani Mustapha ben Driss.	id.	Lekhrabcha.
267	Slili Mansour Ahmed.	id.	Aïn Smen.
268	Moussaïd Jelloul.	id.	Douar Lebssabess.
269	Laâouina Benaïssa Lhoucine.	id.	Ouled Maâref.
270	Tayeb Azzouz.	id.	Ouled Moussa.
271	Ahmed ben Mansour Bachir.	id.	Laâmaya.
272	Habiballah Mohamed Allal.	id.	Ouled Benaddou.
273	El Karfi Abdellah ben Ayad.	id.	Ouled Guir.
274	Kamal Bouchta ben Hammou.	id.	Ouled Khalifa.
275	Hamdaoui Kaddour ben Mohamed.	id.	Ouled Lahlalfa.
276	Mohamed ben Rahhal ben Ahmed.	id.	Ouled Guir.
277	Yaïchi Mohamed ben Lakhdar.	id.	Khalfa.
278	Mokhtari Mokhtar.	id.	Tlaless.
279	Lhammami Mimoun.	id.	Ben Souda.
280	Atmoun Mohamed ben Bouchta.	id.	Ouled Maâlah.
281	Habibi Ali.	id.	Maâref.
282	Douahi Mohamed ben Mimoun.	id.	Tlaless.
283	Sahli Mohamed ben Bouchta.	id.	Lebabda.
284	Zeguaoui Ahmed ben Mohamed.	id.	Maâllah.
285	Zaïdi Lahcen ben Miloud.	id.	Khalifa.
286	Belmkaddem Mohamed.	id.	Lahlalfa.
287	Amamou Mimoun Ahmed.	id.	Maâref.
288	Daïf Abdelkader Allal.	id.	Lebdabda.
289	Habibi Lahcen ben Mohamed.	id.	Ouled Maâref.
290	Amamou Ali ben Slimane.	id.	id.
291	Moumni Mohamed ben Larbi.	id.	Khalifa.
292	Omari Allal ben Lahcen.	id.	Ouled Lekhrabcha.
293	Yaïchi Ahmed ben Bouchta.	id.	Khalifa.
294	El Hord Mohamed ben Houari.	id.	Maâref.
295	Lamsiyah Mohamed ben Mohamed.	id.	Guouazi.
296	Harchi Ahmed ben Kaddour.	id.	Maâllah.
297	Moulchi Mohamed Beghdadi.	id.	Lebabda.
298	Lemallem Mohamed ben Abdelkader.	id.	Yazid.
299	El Mansouri Abdeslam ben Mansour.	id.	Lebssabess.
300	Ellaloussi Mohamed ben Abdeslam.	id.	Bousaleh.
301	Idrissi Moulay Abdeslam.	id.	id.
302	Bounar Mohamed.	id.	id.
303	Lahmidi Mohamed ben Slimane.	id.	Lebabda.
304	Lamsouguer Mohamed ben Allal.	id.	Hassoun.
305	Mohamed ben Allal ben M'Hamed.	id.	Ras El Ma.
306	Hamdan ben Abbès ben Mohamed.	id.	Yazid.
307	Jaiti Mohamed ben Ahmed.	id.	Tlaless.
308	Lakhal Mohamed ben Ahmed.	id.	Gouazi.
309	Balhadj Ahmed ben Ahmed.	id.	Khalifa.
310	Laâmoumi Mohamed ben Miloud.	id.	Maâllah.
311	Laâfou Abdelkader ben Mohamed.	id.	Guouazi.
312	Amamou Abdelkader Mohamed.	id.	Maârif.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
313	Nakhlaoui Ahmed ben Ali.	Aïn Chkeff	Lebabda.
314	Sayeh Mohamed ben Haddou.	id.	Lebssabess.
315	Lyoubi Mohamed ben Mohamed.	id.	Aïn Beida.
316	Khattat Ahmed ben Driss.	id.	Yazid.
317	Boussouf Abdelkader ben Allal.	id.	M'Hamed.
318	Ali ben Mohamed Bodour.	id.	Yazid.
319	Akazi Mohamed ben Mohamed.	id.	Maâllah.
320	Moulchi Mohamed ben Ahmed.	id.	Lebabda.
321	Abdeslam ben Tahar ben Cheikh.	id.	Douar Lebssabess.
322	Moujahid Aïssa ben Ahmed.	id.	Ouled Maâllah.
323	Kaddour ben Ahmed ben Mansour.	id.	Yazid.
324	Abdellah ben Mohamed ben Yagoub.	id.	id.
325	Hamdoun Ahmed ben Jelloun.	id.	id.
326	Ghanimi Mansour ben Lakhdar.	id.	Maâllah.
327	Metarfi Mohamed ben Lahcen.	id.	id.
328	Jabbouri Boujemâa ben Omar.	id.	Route Aïn Smen.
329	Stouti Bouchta.	id.	Douar Telalsa Chejaâ.
330	Hajout Driss ben Maâti.	id.	Culed Malaa.
331	Roukssi Abdelkader.	id.	Bloc 144.
332	El Hadef Mohamed ben Mohamed.	id.	Maâref.
333	El Mansouri Abdelkader ben Driss.	id.	Lebssabess.
334	Haroual Abdeslam ben Mansour.	id.	Yazid.
335	El Khammari M'Hamed ben Jillali.	id.	id.
336	Driss Moulay Mohamed Larbi.	id.	Bousaleh.
337	Mounir Mohamed Ali.	id.	Lekhrabcha.
338	Bousghiri Moukhtar ben Mohamed.	id.	Hassoune.
339	Handak Bensalem ben Mohamed.	id.	Lekhrabcha.
340	Dahhak Allal ben Moukhtar.	id.	Telalssa.
341	Ould Jelloul ben Abdelkrim.	id.	Ouled Guir.
342	Abderrahman ben Khammar ben Bouchta.	id.	Ras El Mas.
343	Ahmed ben Lhadj.	id.	Ouled Maâref.
344	Nakhlaoui Ali ben Mohamed.	id.	Lebabda.
345	Rzine Benaïssa.	id.	Culed Nja.
346	M'Hamed bel Lkhammar.	id.	Maâllah.
347	Bounar M'Hamed ben Tayeb.	id.	Bousaleh.
348	Moufakir Lkhammar ben Ahmed.	id.	Tlalssa.
349	Belkadi Mohamed ben Sahoul.	id.	Maâllah.
350	Kaich Mohamed.	id.	Laâmayer.
351	Khouaja Kaddour ben Mohamed.	id.	Douar Beni Moussi.
352	Boukrissa Lhadi ben Mohamed.	id.	Douar Lebssabess.
353	Mohamed ben Cheikh Abdelkader.	id.	Douar Ben Souda.
354	Laâfou Ali ben Mohamed.	id.	Douar Laghouareb.
355	Machouat Ahmed ben M'Barek.	id.	Douar Lbaïda.
356	Louadghiri Houmad.	id.	Douar Ras El Ma.
357	Samer Bouchta.	id.	Douar Ouled M'Hamed.
358	Ben Rahou Ali ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Maâllah.
359	Hatim Mohamed.	id.	Douar Aïn Smen.
360	Raji Mohamed.	id.	Douar Oued Nja.
361	Boutkili Jillali ben Bouchta.	id.	id.
362	El Hamzaoui Allal.	id.	Douar Ras El Ma.
363	Belliamani Mohamed.	id.	Douar Lehlalef.
364	Aouad ben Ahmed.	id.	Douar Ben Souda.
365	Ztiaâ Jillali ben Mohamed.	id.	Douar Telalssa.
366	Samiri Ahmed ben Salem.	id.	id.
367	Moumni Benaïssa ben Larbi.	id.	Douar Maâllah.
368	Boumiizat Driss ben Lhoucine.	Aïn Gdah	Kriat Lahbarja.
369	Hathout Allal ben Ahmed.	id.	id.
370	Jiidane Mohamed ben Lahcen.	id.	Douar Laâtarma.
371	Nia Mohamed ben Lahcen.	id.	Douar Kriat Lahbarja.
372	Bordo Mohamed ben Bachir.	id.	id.
373	Zemmouri Mohamed ben M'Hamed.	id.	Douar Laâtarma.
374	Radia bent Lahcen Lacrâa.	id.	id.
375	Thami Mohamed ben Mohamed.	id.	id.
376	Nouari Benaïssa ben Abdellah.	id.	Douar Kriaât.
377	M'Rabet Chouaïb ben Brahim.	id.	Bloc 123.
378	Chhiba Mohamed ben Jillali.	id.	Ouled Sallem Safsaf.
379	Kalla Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Aïn Layoun.
380	Bouchta ben Bouazza.	id.	id.
381	Abdeslem ben Allal Laâskri.	id.	Douar Bourjmat.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
382	Dellak Jillali.	Oulad Ayyad.	Ouled Azzouz.
383	Salem ben Belkhir.	id.	Bloc 122.
384	Houari Ahmed ben Abdelkader.	id.	Douar Lemoualda.
385	M'Hamed ben Hammou.	id.	Douar Ouled Tourba.
386	Beid Mohamed ben Abdeslam.	id.	Douar Rzina.
387	El Khidar Kaddour.	id.	id.
388	Loukili Mohamed ben Ahmed.	id.	id.
389	Abderrahmane ben Lahcen.	id.	Douar Ouled Kaddour.
390	M'Hamed ben Hmida El Kerte.	id.	Douar Lemoualda.
391	Demraoui Ahmed ben Hadi.	id.	Douar Ouled Kaddour.
392	Touabaâ Kaddour ben Hamouda.	id.	Douar Touabaâ.
393	Mohamed ben Bouali.	id.	id.
394	Kchichib Hachimi ben Kaddour.	id.	Douar Ouled B. Aïcha.
395	Abdeslam ben Mohamed Tourabi.	id.	Douar Touabaâ.
396	Riadi Ahmed ben Mohamed.	Ourtzarh	Douar B. Boulehbab.
397	Dehbi Ahmed ben Abdeslem.	id.	Douar Douyoure.
398	Sahel Ahmed ben Larbi Sahel.	id.	Douar Ouled Hammou.
399	Ghamri El Khammar.	id.	Douar Laâziyine.
400	Kchichou Abdeslam.	id.	id.
401	Meknissi El Khammar.	id.	Douar Aïn Chejra.
402	Sehli Abderrahmane ben El Khammar.	id.	Douar Laâziyine.
403	Achab El Khammar ben Mohamed.	id.	Douar Herachna.
404	Boudrich Ahmed ben Ali.	id.	Douar Lmounia.
405	Mekraj Mohamed.	id.	Douar Ouled Hammou.
406	Bakkour Ahmed ben Mohamed.	id.	Douar B. Moumen.
407	Faroud Mohamed.	id.	Douar Laâziyine.
408	Kaf Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Aïn Bouchrif.
409	Bouaârfa Ahmed ben Lahcen.	id.	id.
410	Bakkour M'Hamed ben Abderrahmane.	id.	Douar B. Moumen.
411	Rahmani Abdeslam.	id.	id.
412	Dahmani Mohamed ben Jillali.	id.	id.
413	Hachhouch Abdeslam.	id.	id.
414	Fritet Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Dekkara.
415	Laghmiri Larbi ben Mohamed.	id.	Douar B. Moumen.
416	Nouri Mohamed ben Lahcen.	id.	Douar Harracha.
417	Baroudi Ali ben Lahcen.	id.	Douar Dehar.
418	Laïdi Mohamed.	id.	Douar Aïn Bouchrif.
419	Chetti Mohamed.	id.	Douar Aïn Demnat.
420	Khbiza Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Haddadine.
421	El Ouariagli Mohamed.	Oulad Jemaâ	Douar Jbil Saoud.
422	Lhoucine ben Abdelkader.	id.	id.
423	Lamzabi Driss ben Mohamed.	id.	Douar Dar El Bida.
424	Driss ben Mohamed ben Kaddour.	id.	id.
425	Znasni Bekkali.	id.	Douar Lamhaya.
426	Bel Hadi Mohamed.	id.	Douar Biyada.
427	Ahmed ben Ali ben Mohamed.	id.	Douar Rafda.
428	Driss ben Sghir.	id.	Douar Ouled Ben Ali.
429	Ali ben Si Mohamed Senhaji.	id.	Douar Merraka.
430	Boudnaya El Khammar ben Cherki.	id.	Douar Jbil Saoud.
431	Thami ben Abdeslam.	id.	Douar Ben Khlifa.
432	Taïb ben Abdeslam.	id.	id.
433	Lahcen ben Alilou.	id.	Douar Ouled Mohamed Douama.
434	Slassi Mhamed.	id.	Douar Jbil Saoud.
435	Mohamed ben Si Lahcen Lkkori.	id.	Douar Chdadma.
436	Mohamed ben Thami Azzaoui.	id.	Douar Laghzaoui.
437	Ahmed ben Allal ben Omar.	id.	Douar Berachma.
438	Mohamed ben Driss ben Hmida.	id.	Douar Brans.
439	Lmfadel ben Mohamed.	id.	Douar Lamhaya.
440	Mohamed ben Bouchta.	id.	Douar Lekharba.
441	Abdeslam ben Mohamed.	id.	Douar Hmanat.
442	Mahmoud ben Mohamed ben Thami.	id.	Douar Haddayat.
443	Mhamed ben Lahcen ben Azzouz.	id.	Douar Abd Jlilat.
444	Mhamed ben Mohamed Lkatani.	id.	Douar Jyahna.
445	Hayani Chakour Abdelkader.	id.	Douar Brachma.
446	Mohamed ben Saïd ben Mohamed.	id.	Douar Hamanat.
447	Mziounou Ahmed.	id.	Douar Houara.
448	Mohamed ben Mohamed Sghir.	id.	Douar Ouled Berahou.
449	Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Bab Kaddour.
450	Larbi ben Bouchta.	id.	Douar Hamana.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
451	Mohamed ben Taïb.	Oulad Jemaâ	Douar Jhabiliya.
452	El Kazdar Ahmed ben Driss.	id.	Douar Hamana.
453	Ahmed ben Ayachi ben Moh.	id.	id.
454	Mohamed ben Mohamed Lbouti.	id.	Douar Chdadna.
455	Hamidou ben Taïb.	id.	Douar Houara.
456	Ahmed ben Driss Laghzaoui.	id.	Douar Benkhlifa.
457	Abdeslem ben Mohamed ben Radi.	id.	Douar Ben Chama.
458	Mohamed ben Abdeslam ben Bouchta.	id.	Douar Chdadna.
459	Mohamed ben Driss ben Ahmed.	id.	Douar Lamsaken.
460	Driss ben Mohamed Lhouari.	id.	Douar Hadayat.
461	Abdellah ben Bouchta.	id.	Douar Mtalsa.
462	Ali ben Skioui.	id.	Douar Dar Lbida.
463	Ahmed ben Mohamed El Houari.	Ras El Oued	Douar Ben Atta Ajana.
464	Driss ben Ahmed El Houari.	id.	id.
465	Mansouri Ahmed ben Omar.	id.	Bloc 113.
466	Janati Driss Lahssen.	id.	Aïn Mliha.
467	Krimcha Abderrahman ben Mohamed.	id.	Ouled Ajana.
468	Mghali M'Hamed ben Hmida.	id.	Ouled Cherki.
469	El Amrani Ahmed ben Kaddour.	id.	Ez-Mama.
470	M'Hamed ben Mohamed El Ghilani.	id.	Bir Atta.
471	Stitou Ahmed ben Ahmed.	id.	Gaâda El Hamra.
472	Kaloubi Stitou ben Ali.	id.	Bloc 112.
473	Taous Larbi ben Mohamed.	id.	Biaş Ouled Ajana.
474	Al Botti Mohamed.	id.	Aïn Mah-Culed Ajana.
475	Kritet Driss ben Bouchta.	id.	Ouled Ajana-Zouama.
476	Bouchta ben Mohamed.	id.	Ouled Ajana-Biass.
477	Mohamed ben Jilali.	id.	El Ghzaouana.
478	Ahmed ben Kacem.	id.	Lafniyn.
479	Azoumi El Hassan.	id.	Douar Zouama.
480	Lamtti Jilali.	id.	Douar Bab Rih.
481	Ahmimon Mhamed.	id.	Aïn Mliha.
482	Chahboun Driss ben Mohamed.	id.	Douar Oulad Chekki.
483	Abdeslam ben Hammad Alhouari.	id.	Douar Aïn Mliha.
484	Ahmed ben Alhassan ben Hamad.	id.	Rezazka.
485	Tchou Tchou Mohamed.	id.	Aïn El Karmouss.
486	Mohamed ben Kaddour.	id.	Douar Laâzabouna.
487	M'Hamed ben Hammad El Adel.	id.	Douar Ouled Abbou.
488	Houmman ben Abdellah.	id.	Douar El Kabib.
489	Bouchta ben Ali ben Tayeb.	id.	Douar Rezzazka.
490	M'Hamed ben Lkhadir.	id.	Bir Atta.
491	Mohamed Bouchoub.	id.	El Kabib.
492	Lahcen ben Ayad ben M'Hamed.	id.	Douar El Ghazouana.
493	Tayeb ben Dahman ben Mohamed.	id.	Douar Zouama.
494	Jabrane Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Aïn Mliha.
495	M'Hamed ben Abdeslam Maâdada.	id.	id.
496	Souijra Driss ben Mohamed.	id.	Douar Lamhallat.
497	Loulidi Mohamed ben Larbi.	id.	id.
498	Laghzal Mohamed ben Abdeslam.	id.	Douar Zouama.
499	Moubsin Abdelkader ben Abdelmalek.	id.	id.
500	Bouziane Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Lakbyab.
501	Abdelkader ben Mohamed Loukili.	id.	Douar Aïn Mliha.
502	El Bettahi Mohamed.	id.	id.
503	Bouchta ben Abdeslam.	id.	id.
504	Allal ben Bouchta.	id.	id.
505	Lahcen ben Tibaye.	id.	id.
506	Bouchta ben Lhassan.	id.	Douar Ouled Ajana.
507	Ahmed ben Mohamed ben Abdelouahab.	id.	Douar Ouled Cherki.
508	Ahmed ben Hammad El Ghaydouni.	id.	Douar Rezzazka.
509	Mohamed ben Ahmed El Jabli.	id.	Douar Aïn Mliha.
510	Mohamed ben Bouchta Binane.	id.	Douar Bir Atta.
511	El Haouvar Mohamed ben Mohamed.	id.	Ouled Abbou.
512	Lazâar Mohamed.	id.	Laâzara.
513	El Khammar ben Ahmed ben Lafquih.	id.	Aïn Mliha.
514	M'Hamed ben Driss Lafquih.	id.	id.
515	M'Hamed ben Mohamed Tounsi.	id.	Douar Ouled Cherki.
516	El Ammari Lahcen.	id.	Beni Faroua.
517	Hamani Abderrahman ben Jilali.	id.	Aïn Lkarmous-Ouled Ajana.
518	Abdellah ben Mohamed.	id.	Douar Aïn Mliha-Ouled Ajana.
519	Driss ben Mohamed Lghiati.	id.	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
520	Mohamed ben Driss.	Ras El Oued	Douar Kbyeb.
521	Bouchta ben Mohamed Lfals.	id.	Douar El Kaniyin.
522	Mohamed ben Mohamed bel Hadj.	id.	Douar Aïn Mliha.
523	M'Hamed ben Sellam Aychouch.	id.	Douar Anin.
524	Mohamed ben Ahmed Jilali.	id.	Bir Atta.
525	Ben Taleb Lahcen ben Houssin.	id.	id.
526	Bouchta ben Mohamed.	id.	Laghzaouna.
527	Mohamed ben Mohamed El Fennassi.	id.	Douar Bir Atta.
528	Bouzian Mohamed ben Ali.	id.	Douar Culed Abbou.
529	Ahmed ben Mohamed Lamtioui.	id.	Douar Aïn Mliha.
530	Mohamed ben Lhachmi.	id.	Douar Laâzara.
531	Kemmah Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Aïn Lkarmouss.
532	Tounsi Jilali ben Allal.	id.	Douar Gaâda El Hamra.
533	Abdelkader ben Lahcen.	id.	Douar Aïn Mliha.
534	Mohamed ben Abdellah ben Lhoussin.	id.	Kadia Moghaoua.
535	Lahcen ben Mohamed Lbakouch.	id.	Bloc 112.
536	Jilali ben Mekki.	id.	Aïn Mliha.
537	Mohamed ben Ahmed Lakhal.	id.	id.
538	Ahmed ben Mohamed Laâlj.	id.	Douar El Kataya.
539	Mohamed ben Mohamed Jdyaâ.	id.	Douar Mliha.
540	Mohamed ben Bajedi ben Hamada.	id.	Douar Lakbyab.
541	Mohamed ben Mohamed ben Ali.	id.	Douar Aïn Mliha.
542	Driss ben Mohamed ben Ali.	id.	Douar Ouled Ajana.
543	Ahmed ben Allal Bouchareb.	id.	Douar Lakhbyab.
544	Sedrati M'Hamed ben Lkhammar.	id.	Douar Ouled Abbou.
545	Jabri Abdelkader ben Lahcen.	id.	Douar Aïn Karmouss.
546	Abdeslam ben Mohamed Lahlou.	id.	Douar Aïn Mliha.
547	Lahcen ben Abdeslam Slimani.	id.	Douar Kettaba.
548	Ahmed ben Lahcen Makdad.	id.	Douar Aïn Mliha.
549	Abdeslam ben Si Mohamed.	id.	id.
550	Abdelkrim ben Mohamed.	id.	id.
551	M'Hamed ben Hmidou.	id.	id.
552	Zouitni Mohamed ben Abdelkader.	id.	Douar Rezzazka.
553	Mohamed ben Ali ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Abbou.
554	Mohamed ben Ahmed ben Amara.	id.	Douar Beni Guarro.
555	Bouchta ben Mohamed ben Abderrahman.	id.	Douar Laghzaouna.
556	Lhoussaïn ben Bouchta Jdyaâ.	id.	Douar Aïn Mliha.
557	Lahcen ben Ali ben Lahcen.	id.	Douar Aïn Karmouss.
558	Abdellah ben Hammad ben Ali.	id.	Douar Lakbayab.
559	Abdelkader ben Mohamed ben Karraoy.	id.	Douar Diass.
560	Cheddadi Jilali ben Mohamed.	id.	Douar Laâzara.
561	Ahmed ben Thami ben Hadj Kaddour.	Outa Bouabane	Douar Bab Daoud.
562	Ayad ben Abdellah M'Rabet.	id.	Douar Raq Beid.
563	Zeghba Mohamed ben Lahcen.	id.	Douar Aïn Zahra.
564	Zemour Mohamed ben Abdeslem.	id.	Douar Aïn Settar.
565	Mohamed ben Hamad ben Mahjoub.	id.	Douar Koudiat.
566	Mansour Ahmed ben Abdeslam.	id.	Douar Bouaram.
567	Abada Bouchta ben Kaddour.	Taounate	Douar Gaasbit Mezraouia.
568	Aâmila Abdelkader ben Ahmed.	id.	Douar Ouled Tahar.
569	Hmidou Lahcen ben Jilali.	id.	id.
570	Tazrouti Mohamed ben Lemfaddel.	id.	Douar El Ansra.
571	Dahmoumi Mohamed ben Alilou.	id.	Douar Ouled Tahar.
572	Afifi Ali ben Ahmed.	id.	Douar Khmalcha.
573	Bakouri Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Taounat.
574	Hmidi Alilou ben Mohamed.	id.	Douar Gaasbit.
575	Tazrouti Omar ben Abdeslam.	id.	Douar Ansra.
576	Moustaïd Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Oulad Tahar.
577	Moustaïd Abdeslam ben Driss.	id.	id.
578	Sadi El Madani ben Mohamed.	id.	Douar Ouled El Ghol.
579	Kerbach Abdeslam ben Ahmed.	id.	Douar El Houar.
580	El Assali Ali ben Ahmed.	id.	Douar Gaâ Sbit.
581	Drif El Mokhtar ben Larbi.	id.	Douar Aïn Bouarouch.
582	Outmani Ayad ben Bouchta.	id.	Douar Sidi Ahmed.
583	Dahmouni Mohamed ben Homan.	id.	Douar Oulad Tahar.
584	Chkaïri Mohamed ben Tayeb.	id.	Douar Sidi Ahmed.
585	Assal Houmad ben Ahmed.	id.	Douar Ouled El Ghol.
586	Ahmiss Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Ouled Tahar.
587	Falhini Mohamed.	Sidi Harazem	Bloc 138.
588	Allal ben Hmida ben Houmane.	id.	Ouled Mimoun.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
589	Ahmed ben Ahmidine Haddou.	Sidi Harazem	Bloc 134.
590	Hamzi Mohamed ben Mohamed.	id.	Bloc 129.
591	Mohamed ben Ahmed Laâlam.	id.	Bloc 134.
592	Lamrini Ahmed ben Mohamed.	id.	id.
593	Chouajbi Mohamed ben Lakrini.	id.	id.
594	Fellah Mohamed ben Mahjoub.	id.	Douar Ouled M'Hamed.
595	Aflah Driss ben Hmida.	id.	Bloc 135.
596	Ahmed ben Mohamed ben Ali Bartoulou.	id.	Sidi Harazem.
597	Bourial Mohamed Boulaïd.	id.	Douar Aït Yakoub.
598	Lemfadel Benaïssa.	id.	Bloc 129.
599	Biaze Hmida ben Ahmed.	id.	id.
600	Fakir Driss ben Mohamed.	id.	id.
601	Sebaâ Driss ben Abdellah.	id.	id.
602	Abdelkader ben Ahmed.	id.	Douar Ouled Jrir.
603	Maâtallah Abdellah ben Mohamed.	id.	Douar Bouzid.
604	Khallat Mohamed ben Jillali.	id.	Douar El Kaâda.
605	Abdellah ben Mohamed ben Jillali.	id.	Douar Ouled Jrir.
606	Bahia Boujemâa ben Allal.	id.	Douar Ouled M'Hamed.
607	Mohamed ben Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Skhinate.
608	Kaïkouf Moukhtar ben Bouchta.	id.	Douar Aït Saleh.
609	Mohamed ben Ali ben Thami.	id.	Douar Kaâda.
610	M'Barek ben Brahim ben Mohamed.	id.	Douar Hricha.
611	Driss ben Ahmed ben Mohamed.	id.	Douar Kaâda.
612	Ayouch El Hadi ben Driss.	id.	Douar Aïn Lahjar.
613	Masrane Haddou ben Mohamed.	id.	Douar Aït Skatout.
614	Ahmed ben Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Zenagha.
615	Ahmed ben Mekki.	id.	Douar Frakit.
616	Ahmed ben Lhoucine.	id.	Douar Kaâda.
617	Saïd ben Ahmed ben Benaïssa.	id.	Douar Ouled Jrir.
618	Hmidou ben Ahmed.	id.	id.
619	Driss ben Allal Benaïssa.	id.	Douar Mekraze.
620	Driss ben Khammar ben Kaddour.	id.	Aïn Lahjar.
621	Ahmed ben Mohamed ben Hmad.	id.	Douar Kaâda.
622	Mohamed ben Mohamed ben Lhoucine.	id.	id.
623	M'Hamed ben Bouchta.	id.	Douar Skhinat.
624	Moubkir Mohamed ben Driss.	id.	Douar Ouled Jrir.
625	Mohamed ben Lefdil ben Ahmed.	id.	Douar Skhinat.
626	Lahcen ben Sellam ben Kaddour.	id.	Douar Mekraze.
627	Mohamed ben Driss.	id.	Douar Kaâda.
628	Mohamed ben Jillali ben Saïd.	id.	Douar Mekraze.
629	Boukraâ Hmidou ben Ahmed.	id.	Bloc 129.
630	Mohamed ben Abdellah ben Mohamed.	id.	Douar Mekraze.
631	Mohamed ben Omar ben Ali.	id.	Douar Ouled Bouzid.
632	Kerrad Miloud ben Mohamed.	id.	Douar Skhinat.
633	Mesjaâ Abdelkader ben Ahmed.	id.	Douar Hricha.
634	Abdeslem ben Ghazi ben Abdeslam.	id.	Douar Jrir.
635	Dehana Mohamed ben Lhoucine.	id.	Douar Aïn Lahjar.
636	Saïd ben Lahcen ben Mohamed.	id.	Douar Ouled M'Hamed.
637	Mahjoub ben Driss ben Boujemâa.	id.	id.
638	Mohamed ben Ahmed ben Houmad.	id.	Douar Ben Yakoub.
639	Felja Kaddour ben Abdelmalek.	id.	Douar Ouled Jrir.
640	Larbi ben Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Lefrakit.
641	M'Hamed ben Lhoucine ben Ali.	id.	Douar Mekraze.
642	Benaïssa ben M'Barek ben Kaddour.	id.	id.
643	Frina Mohamed ben Hamidi.	id.	Douar Skhinat.
644	Mohamed ben Bouazza.	id.	Douar Kaâda.
645	Hadda bent Benaïssa.	id.	Douar Aïn Lahjar.
646	Marzouki Mohamed ben Lhoucine.	id.	Douar Ouled Abdellah.
647	Lhoucine ben M'Barek ben Mohamed.	id.	id.
648	Mahjoub Allal ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Jrir.
649	El Biaze Dahmane ben Hrazem.	id.	Douar Hricha.
650	Ahmed ben Mohamed ben Jilali.	id.	Douar Lefrakit.
651	Mfalhi Boujemâa ben Larbi.	id.	Douar Ouled Jrir.
652	Sellam ben M'Barek ben Sellam.	id.	id.
653	Driss ben Lfatmi ben Jillali.	id.	Douar Mekraze.
654	Selouane Larbi ben Benaïssa.	id.	Douar Lefrakit.
655	Abderrahmane ben Ahmed ben Amara.	id.	Douar Aïn Lahjar.
656	Driss ben Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Lefrakit.
657	Brahim ben Mohamed ben Lahcen.	id.	Douar Zenagha.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
658	Maâkoul Mohamed ben Mohamed.	Sidi Harazem	Douar Daia Benjelloun.
659	Ahmed ben Mohamed ben Kacem.	id.	Douar Mekraze.
660	Abdeslam ben Jillali ben Lahcen.	id.	Douar Ouled Mimoun.
661	Haddan Mohamed ben Allal.	id.	Douar Ouled Jrir.
662	Joudar Mohamed ben Lhoucine.	id.	Douar Mekraze.
663	Mousaïd Bouchta ben M'Barek.	id.	Route de Sefrou.
664	Lâabdi Aziz.	id.	Douar Ouled Bouzid.
665	Miloud ben Addou ben Laâraj.	id.	Douar Ouled Jrir.
666	Sahli Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Skhinate.
667	Abed Abdellah ben Jillali.	id.	Douar Ouled Bouzid.
668	Lhoucine ben Ahmed ben Yahya.	id.	Douar Ouled Abdellah.
669	Laâsiri Mohamed ben Bouchta.	id.	Douar Aït Skatou.
670	Bouchta ben Mohamed ben M'Barek.	id.	Douar Lefrakit.
671	Sellam ben Kaddour.	id.	Douar Skhinat.
672	Mahjoub ben Mohamed ben M'Barek.	id.	Douar Lefrakit.
673	Sebaâ Allal ben Laïd.	id.	Douar Ouled Mohamed.
674	Driss ben Mohamed Aouidate.	id.	Douar Skhinate.
675	Lahcen ben Driss ben Houmad.	id.	Douar Aït Yakoub.
676	Nachit Bouchta.	id.	Douar Skhinat.
677	Mahjoub ben Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Ouled Bouzid.
678	Ali ben Lhoucine ben Lhassan.	id.	Douar Zenagha.
679	Maâtallah Hamid ben Ahmed.	id.	Douar Ouled Bouzid.
680	Lhoucine ben Lfatmi ben Saïd.	id.	Douar Aït Salah.
681	Sellam ben Driss ben Lfatmi.	id.	Douar Mekraze.
682	Allal ben Mohamed Belouali.	id.	Douar Aït Skatou.
683	M'Barek ben Lhoucine ben Jilali.	id.	Douar Ouled Abdellah.
684	Maânane Bougrine.	El Menzel	Douar Ouled Amir.
685	Khiyar Mohamed Benaceur.	id.	Douar Kraoucha.
686	Kharbache Abdeslam ben Ali.	id.	Douar Ghremra.
687	Kharbache Mohamed ben Ali.	id.	id.
688	Sanihji Mohamed ben Lhadj Ahmed.	id.	Douar Mteghnaras.
689	Harrass Mohamed ben Abdeslam.	id.	Douar El Menzel.
690	Tayeche Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Zaouia.
691	Jaâfar Lahcen ben Driss.	id.	Douar Kaâda.
692	Ayach Bougrine ben Mohamed.	id.	Douar El Kelâa.
693	Chuiyekh Kaddour ben Mohamed.	id.	Douar Ouled Amir.
694	Bouazza Ahmed ben Driss.	id.	id.
695	Najjah Ali ben Abdeslam.	id.	Douar Kerouach.
696	M'Chiche Mohammed ben Abdeslam.	id.	Douar Njajra.
697	Bouadass Abdellah ben Abdelkrim.	id.	Douar Noualate.
698	Slila Mohamed ben Tayeb.	id.	Douar El Kasba.
699	Laâkabi Mohamed ben Mohamed.	id.	Douar Mteghnara Soufla.
700	Bena Mohamed ben Abdellah.	id.	Douar Noualate.
701	Drimani Mohamed ben Ayad.	id.	Douar Njajra.
702	Khalouf Larbi.	id.	Douar Seghrna.
703	Zehraoui Bouchta.	id.	Douar Ouled Sahnoun.
704	Kharbache Ahmed ben Larbi.	id.	Douar Njajra.
705	Boukrane Ahmed ben Ali.	id.	Bloc 124.
706	Masaoud Mohamed ben Ayad.	id.	Douar Ouled Amir.
707	Defali Mohamed ben Brahim.	id.	Douar Sraghna.
708	El Bekkal Mohamed ben Brahim.	id.	Douar El Gaâda.
709	Bartal Lahcen ben Allal.	id.	Douar Lakraoucha.
710	Chriki Mohamed ben Lhoucine.	id.	Douar Feratech.
711	Mohamed ben Allal ben Bouchta.	Aïn Kansera	Douar Ouled Ayad.
712	Mohamed ben Driss ben Ali.	id.	Douar Ouled Hmid.
713	Driss ben Ahmed Jamaï.	id.	Douar Laghrifa.
714	Jillali ben Mohamed ben Moussa.	id.	Douar El Marja.
715	Chamou Mohamed ben Bachir.	Mikkes	Bloc 155.
716	Diani Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Laâraya.
717	Hammad Ahmed ben Bouchta.	id.	id.
718	Lemrabet Benaïssa ben Jillali.	id.	Bloc 155.
719	Chihab Mohamed ben Abdeslam.	id.	Bloc 154.
720	Nikrou Mohammed ben Allal.	id.	id.
721	Jillali ben Driss.	id.	Sidi Salah.
722	Bouarfa Mohamed.	id.	Bloc 154.
723	Essakli Kaddour ben Mohamed.	id.	id.
724	Benzazia Mohamed ben Jillali.	id.	id.
725	Serhani Ahmed ben Mohamed ben Khammar.	id.	Bloc 156.
726	Lboustani Allal.	id.	Douar Nzala.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
727	Mirad El Maâti ben Abderrahman.	Mikkes	Douar Nzala.
728	M'Hammed ben Mustapha Laahlihmi.	id.	Bloc 156.
729	Abdelkader ben Hassan ben Abdelkader.	id.	Ouled Maâti.
730	Habibi Driss ben Mokhtar ben Mohamed.	id.	Douar La Fatima Sakli.
731	Bradhi Mohamed ben Mohamed.	id.	Ouled Hadj Ali.
732	Daoudi Abdeslam ben Mohamed.	id.	Bloc 154.
733	Housni M'Hamed Thami.	id.	Douar Hammoud.
734	Mohamed ben Jillali ben Ali.	id.	Ouled Ben Abdellah.
735	Driss ben Bouchta.	id.	Douar Lamsatfa.
736	El Khiyat Lahcen ben Bouaza.	id.	Douar Chinat.
737	Kziba Abdelmajid ben Driss.	id.	Ouled Bendaoud.
738	Lahcen ben Houmad ben Abdelkader.	id.	Douar Chinat.
739	Abdeslam ben Ahmed.	id.	Douar Ouled Kraout.
740	Diani Mohamed ben Driss.	id.	Douar Yacoub.
741	Shima Jelloul.	id.	Douar Sidi Salah.
742	El Hassan ben Mohamed ben Driss.	id.	Douar Rzagna.
743	Abdellah ben Driss ben Kaddour.	id.	Ouled Abdallah.
744	Moutaouakil Mohamed ben Mohamed.	id.	Ouled Bararcha.
745	Hilal Abdallah ben Allal.	id.	Douar El Kabs.
746	Ferrahi Houmman ben Ferrahi.	id.	Ouled Jerrar.
747	Mohammed ben Bouchta ben Abdeslam.	id.	Ouled Laghraïbia.
748	Larbi ben Allal ben Larbi.	id.	Ouled Sidi Ayad.
749	Abdeslam ben Ahmed.	id.	Ouled Hadj Ali.
750	Allal ben Ahmed ben Larbi.	id.	Ouled Sidi Allal.
751	Abdelkader ben Mohamed ben Tahar.	id.	Ouled Krema.
752	Abdellah ben Mohamed.	id.	Aït Hdidou.
753	Abdallah ben Driss ben Saïd.	id.	Douar La Fatima Fokia.
754	Houcein ben Jillali ben Mohamed.	id.	Douar Laadrouj.
755	Abdeslam ben Jillali ben M'Barek.	id.	id.
756	Lyamani ben Ahmed ben Mahjoub.	id.	id.
757	Jillali ben Mohammed ben Dahman.	id.	Douar La Fatima Sefliya.
758	Si Mohammed ben Hassan ben Abdeslam.	id.	Ouled Hassan.
759	Jillali ben Mohamed ben Ahmed.	id.	Ouled Hadj Ali.
760	Elharti Bouchta ben Bouchta.	id.	Ouled Jerrar.
761	Ahmed ben Hadi ben Jillali.	id.	Ouled Hadj Ali.
762	Abdellah ben Ahmed.	id.	Ouled Krim.
763	Mohamed ben Houmada ben Khiyat.	id.	Ouled Nzala.
764	Khammar ben Bouchta ben Jillali.	id.	Ouled Msatfa.
765	Jillali ben Abdellah ben Jillali.	id.	Ouled Chinat.
766	Moulay Ahmed ben Abdeslam.	id.	Ouled Adrouj.
767	Abderrahman ben Abbès ben Larbi.	id.	Oulad La Fatima Fokia.
768	Salah ben Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Chinat.
769	Hassan ben Larbi.	id.	Douar Tamra.
770	Ahmed ben Mohamed ben Larbi.	id.	Douar Hammoud.
771	Abdelkader ben Mohammed ben Moh.	id.	Bloc 156.
772	Larbi ben Hassan ben Mohammed.	id.	Douar Fatima Sefliya.
773	Lazraâ Ahmed ben Benaïssa.	id.	Douar Tamra.
774	Allal ben Abdelkader ben Houmman.	id.	Douar Chinat.
775	Mohammed ben Jillali ben Abbès.	id.	Douar El Fayed.
776	Lahcen ben Brahim ben Abdeslam.	id.	Douar Fatima Sefliya.
777	Benaïssa ben Mohammed ben Tahar.	id.	Douar Chinat.
778	Allal ben Abdeslam ben Tayeb.	id.	Azib El Bouhnani.
779	Abdeslam ben Thami ben Moha.	id.	Aït Hdidou.
780	Daoui Mahjoub ben Driss.	id.	Douar Fatima Sefliya.
781	Abdallah ben Kaddour ben Mohamed.	id.	Douar Tamra.
782	Driss ben Abdellah ben Benaïssa.	id.	Oulad Ben Abdellah.
783	Ahmed ben Mohamed ben Driss.	id.	Oulad Abdallah.
784	Naciri Lhoucein ben Mohamed.	id.	Douar Adrouj.
785	Mohamed ben Jillali Chaoui.	id.	Douar Hammoud.
786	Mahjoub ben Hamadi ben Hadj.	id.	Douar Fatima Foukia.
787	Mohamed ben Allal ben Larbi.	id.	Douar Tamra.
788	Driss ben Bouazza ben Driss.	id.	Oulad Jerrar.
789	Bouchta ben Ahmed ben Hadj Saïd.	id.	Ahl Zaouia.
790	Mekki ben Abdelkader ben Mekki.	id.	Oulad Hadj Ali.
791	Ahmed ben Jelloul ben Mohamed.	id.	Lembha Loudaya.
792	Abdelkader ben Mohamed ben Jillali.	id.	Oulad Abdallah.
793	Abdeslam ben Rouan ben Kacem.	id.	Oulad Ben Talha.
794	Jillali ben Allal ben Driss.	id.	Oulad Hassan.
795	Mohamed ben Jillali ben Houcein.	id.	Oulad Nzala.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
796	Ziot Mohammed ben Abdallah.	Mikkes	Oulad Maâti.
797	Meghnaoui Abdeslam ben Abdelkrim.	id.	Bloc 154.
798	Nfit Abdelkrim ben Larbi.	id.	Douar Bendaoud.
799	Ahmed ben Benaïssa ben Bouchaïb.	id.	Culad M'Taâ.
800	Kacem ben Mohammed ben Kacem.	id.	Oulad Nzala.
801	Kaaiya Abdaliah ben Bouchta.	id.	Oulad Bensra.
802	Mohammed ben Abdelkader ben Mohammed.	id.	Oulad Nzala.
803	M'Rabet Mohammed ben Maâti.	id.	Oulad Hassan.
804	Larbi ben Ahmed ben Bouazza.	id.	Oulad Brachmi.
805	Mahjoub ben Lahcen.	id.	Douar Kramia.
806	Ahmed ben Abdallah ben Lahbib.	id.	F. Faid.
807	Mohammed ben Bouchta Loubnani.	id.	Douar Karmia.
808	Allal ben Lahcen ben Ahmed.	id.	Oulad Hassan.
809	Mohammed ben M'Hamed ben Bihi.	id.	Lalla Chraba.
810	El Birch Lhachmi ben Mustapha.	id.	Douar Nzala.
811	M'Rabet Mohammed.	id.	Oulad Hassan.
812	Abdelkader Ben Naceur.	id.	Oulad Krim.
813	Benaïssa ben Ahmed ben Ali.	id.	Douar Fatima Seflia.
814	M'Hamed ben Allal ben Hiba.	id.	Douar Harra.
815	Kiyat ben Mohammed ben Allal.	id.	Douar Laânaya.
816	Mohammed ben Bouchta ben Houmad.	id.	Douar Kanaoui.
817	M'Barek ben Bouayad.	id.	Douar Kzim.
818	Mohammed ben Ahmed ben Malek.	id.	Douar Kabed.
819	Abdallah ben Benaïssa ben Houcein.	id.	Oulad Ben Abdallah.
820	Driss ben Mohamed ben Allal.	id.	Douar Nzala.
821	Mohammed ben Bouchta.	id.	Ahl Zaouia.
822	Khayat Larbi ben Jillali.	id.	Culad Abdallah.
823	Abdallah ben Mohammed ben Abdeslam.	id.	Douar Adrouj.
824	Bouchta ben Mohamed.	id.	Douar Hamoud.
825	Ahmed ben Lhoucine Loukali.	id.	Oulad Bahiss.
826	Ahmed ben Mohammed ben Abdeslam.	id.	Douar Chinat.
827	Lahcen ben Abdeslam ben Ahmed.	id.	Douar M'Ayha.
828	Lahcen ben Bouchta.	id.	Douar Tamra.
829	Mustapha ben Mohammed ben Naceur.	id.	Douar Aïnouss.
830	Allal ben Ahmed ben Driss.	id.	Lakhraïbia.
831	Abdelkader ben Kaddour ben Hadj.	id.	Lamdouar.
832	Mohammed ben Kiyat ben Amor.	id.	Douar Ghamra.
833	Bousoualaf Ahmed ben Mohammed ben Hammou.	id.	Oulad Lahcen.
834	Ahmed ben Mohammed ben Driss.	id.	Oulad Hammou.
835	Thami ben Rahal.	id.	Oulad Gnaoui.
836	El Gharfaoui Benaïssa ben Mohammed.	id.	Oulad Yacoub.
837	Benaïssa ben Hassan ben Mellouk.	id.	id.
838	Ghalout Mohammed ben Taieb ben Zaïr.	id.	Douar Lemnaïha.
839	Doghmi Kaddour ben Ahmed ben Kaddour.	id.	Douar Benasra.
840	Ahmed ben Larbi ben Mohammed.	id.	Oulad Sidi Allal.
841	Mohamed ben Kaddour ben Mohamed.	Bouarouss	Douar Ouled Lemziz.
842	Bouchta ben Abdallah ben Hmida.	id.	id.
843	M'Hamed ben Mohamed Touzani.	id.	Douar Ouled Kacem.
844	Ali ben Driss ben Mohamed.	id.	Douar Oulad Daoued.
845	Driss ben Mohamed.	id.	Douar Dchara Culed Amrane.
846	Koubali Lhoucine ben Kaddour.	id.	Douar Oulad Atia.
847	Hamadi ben Abdeslem.	id.	Douar Chritate.
848	Ali ben Tayeb ben Ali.	id.	Douar Aïn Bouhsima.
849	Mohamed ben Mohamed Chehima.	id.	Douar Ouled Jaber.
850	M'Hamed ben Mohamed Lemrabet.	id.	Douar Beni Oukil.
851	Abdallah ben Hamou.	id.	Douar Zkirita.
852	Thami ben Hmidou.	id.	Douar Laârkoub.
853	Bouchta ben M'Hamed.	id.	Douar Ahl Salem.
854	Hamada ben Abdeslam Chiba.	id.	Douar Ahl l'Oued.
855	Ahmed ben Mohamed Houari.	id.	Douar Ouled Bouaïcha.
856	Lebssari Mehdi ben Larbi.	id.	Douar Zenaka.
857	Abdelkader ben Abdelkrim.	id.	Douar Laârkoub.
858	Driss ben Ali.	id.	Douar Aïn Ketara.
859	Jillali Mohammed ben M'Hamed.	id.	Douar Lefkih Mohamed.
860	Bouchta ben Mekki.	id.	Douar Ahl Louadi.
861	Mohamed ben Abdellah Yazami.	id.	Douar Oulad Moulay Omar.
862	Mohamed ben Bouchta.	id.	Douar Bzaknayt.
863	Korchi Mohamed ben Driss.	id.	Douar Lekhyayta.
864	Ahmed ben Ayad.	id.	Douar Aïn Ketara.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
865	Lamrani Driss ben Ahmed.	Karia Ba Mohamed	Douar Riyaba.
866	Abdeslam ben Allal.	id.	Douar Aïn Ketara.
867	Abdallah ben Abdeslam.	id.	Douar Riaba.
868	Jaridi Lhoucine ben El Khammar.	id.	Douar Chkoubiyine.
869	Badaoui Abdelkader ben Jillali.	id.	id.
870	Roukbi Mohamed ben Allal.	id.	id.
871	Kellas Allal ben Abdeslam.	id.	Douar Oulad Benaïssa.
872	Kassri Abdeslam ben Mohamed.	id.	id.
873	Semman Thami ben Abdeslam.	id.	id.
874	Alami Rami ben Ahmed.	id.	Douar Oulad Ali Blhouce.
875	Dehhan Abdeslam ben Mohamed.	id.	Douar Ben Hbib.
876	Bou Krakeb Mohamed ben Abdelkader.	id.	id.
877	Jaari Mohamed ben M'Hamed.	id.	Douar Chkoubiyine.
878	Makizou Abdeslam Belkhadir.	id.	id.
879	Kili Ahmed ben Abdelkader.	id.	Douar Segharna.
880	Fakir Ahmed ben Mohamed.	id.	Douar Aïn Lahrahra.
881	Laroussi Tahri Mohamed.	id.	Douar Chkoubiyine.
882	Mahar Lhassan ben Mohamed.	id.	Douar Aïn Lahrahra.
883	Amara Abdellah ben Mohamed.	id.	Douar Karia.
884	Touay Driss ben Ahmed.	id.	Douar Moussat.
885	Mengad Ahmed ben Mohamed.	id.	Douar Oulad Sera.
886	Chkoubi Ali ben Lhassan.	id.	Douar Chkoubiyine.
887	Lamrini Ahmed ben Bouchta.	id.	Douar Lahrahra.
888	Moujahid Mohamed ben Abdelkader.	id.	Douar Ben Aoun Cher.
889	Mraza M'Hamed ben Driss.	id.	Douar Ben Wahla.
890	Laouaj Bouchta.	id.	Douar Mohadat.
891	Nmirech Mohamed.	id.	Douar Lemzaoura.
892	Zhar Mohamed ben Azzouz.	id.	Douar Azib Daoudi.
893	Laroussi Driss.	id.	Douar Laâbadiyine.
894	Zouine Mohamed ben Larbi.	id.	Douar Beni Hbib.
895	El Haraj El Khammar ben Houmane.	id.	Douar Chkoubiyine.
896	Cherki Mohamed ben Mohamed.	id.	Oulad Ahmed.
897	Kissi Amar ben El Khammar.	id.	Douar Laâbadiyine.
898	El Kili Bouchta ben Larbi.	id.	Douar Seghrane.
899	Chahmi Mohamed ben Brahim.	id.	Douar M'Himdat.
900	Laimani M'Hamed ben Abdeslam.	id.	Oulad Benaïssa.
901	Abiou Mohamed ben Ahmed.	id.	Douar Chkoubiyine.
902	Chekchak M'Hamed ben Abdelkader.	id.	Douar M'Himdat.
903	Hamou Ali ben Abdelkader.	id.	Douar Ouled Ahmed ben Omar.
904	Hayani Abdelkader ben Ahmed.	id.	Douar Chkoubiyine.
905	Khabbaz Mohamed ben Ahmed.	id.	id.
906	Haddou Mohamed ben Cheikh.	id.	Douar M'Himdat.
907	El Hadi M'Hamed ben Driss.	id.	Douar Lahra.
908	Moumni Ahmed ben Allal.	id.	Douar Chkoubiyine.
909	Maghfouri Allal ben M'Hamed.	id.	Douar Lehjajma.
910	Rebaâthami ben Allal.	id.	Douar Oulad Madani.
911	Touati Lhoucine ben Hammou.	id.	Douar M'Himdat.
912	Reouahi Brahim ben Lhoucine.	id.	Douar Chkoubiyine.
913	Lhayani Ahmed ben M'Hamed.	id.	Douar Ouled Ahmed ben Omar.
914	Bouloune Abdeslam ben Driss.	id.	Douar Laâbadiyine.
915	Bouharcha Abdeslam.	id.	Douar Hamra.
916	Kabrane Ahmed ben Benkhadda.	id.	Douar Ben Ahli.
917	Meskini Abdelaziz.	id.	Douar Ben Hbib.
918	El Khou Bouchta ben Abdeslam.	id.	Douar Chkoubiyine.
919	Belkadi Abdeslam ben Driss.	id.	id.
920	Cheham Bouchta ben Mohamed.	id.	Douar M'Himdat.
921	Akermouch Abdelkader ben Hamad.	id.	Douar Ben Hbib.
922	Beyi Allal ben Bouchta.	id.	Douar El Haba.
923	Dejaj Mohamed ben Kaddour.	id.	Douar M'Himdat.
924	Kechar Abdelkader ben Ahmed.	id.	Douar Ben Hbib.
925	Khlifi Moulay Ahmed.	id.	Douar Oulad Madani.
926	Mezouari Ahmed.	id.	Douar Tebouka.
927	Bououda Allal ben Bouchta.	id.	Douar Ben Hbib.
928	Badaoui Bouchta ben Abdeslam.	id.	Douar Chkoubiyine.
929	Chkoubi Driss ben Abdellah.	id.	id.
930	Touil Jillali ben Hmidou.	id.	Douar Laâbadiyine.
931	Adouh El Khamar ben Tahar.	id.	Douar Oulad Boutrik.
932	Zital El Khamar ben Abdeslam.	id.	Douar Laâbadiyine.
933	Hajjari Abdeslam ben M'Hamed.	id.	Douar Lehrahra.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
934	Attass ben Jillali ben Hammou.	Karia Ba Mohamed	Douar Kassimat.
935	Touati Mohamed ben Driss.	id.	Douar Ben Hbib.
936	Blil Bouchta ben Thami.	id.	id.
937	Hamzaoui Abdellah ben Driss.	id.	Douar Chkoubiyine.
938	Dik Mohamed ben Allal.	id.	Douar Ben Aoun.
939	Akrour Ahmed ben Mohamed.	id.	Douar Mejaâ.
940	Zehraoui Lhoucine ben Bouchta.	id.	Douar Ouled Ahmed.
941	Sahil Driss ben Bouchta.	id.	id.
942	Mengad Mohamed ben Thami.	id.	Douar Laâbadiyine.
943	El Kili Ali Benaïssa.	id.	Douar Ouled Ahmed.
944	Barouna Abdellah ben Jillali.	id.	Douar M'Himdat.
945	Laïnoussi Abdeslam ben Lhachmi.	id.	Douar Chkoubiyine.
946	Bouibeh Mohamed ben Hamman.	id.	Douar Ouled Madani.
947	Hamoudi Ahmed ben El Khamar.	id.	Douar M'Hamid.
948	Zehraoui Tayeb ben Bouchta.	id.	Douar Ahbib.
949	Chref Mohamed ben M'Barek.	id.	Douar Oulad Sefa.
950	Laâkrout Mohamed ben Driss.	id.	Douar Lahrahra.
951	Mohamed ben Abdeslam.	Ras Tabouda	Douar Aït Hmidan Beni Sadden.
952	M'Barek ben Driss.	id.	id.
953	Heddane Abderrahmane.	id.	id.
954	Louafi Ahmed.	id.	id.
955	Najim Ali.	id.	Douar Aït Hmidane Bir Tam Tam.
956	Mohamed ben Machhour ben Moussa.	id.	id.
957	Abdellah ben Mohamed.	id.	id.
958	Tijani Haddou ben Lahcen.	id.	Douar Aït Hmidane Beni Sadden.
959	Zahed Driss.	id.	id.
960	Lahmil Haddou.	id.	id.
961	Aghellass Mohamed.	id.	id.
962	Saïd ben Mohamed.	id.	id.
963	Houari Ali.	id.	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
964	Bouzekri Bou Serghine.	id.	id.
965	Zahir Mohamed.	id.	Douar Aït Hmidane Ras Tebouda.
966	Bennacer ben Mohamed.	id.	id.
967	M'Hamed ben Abdellah ben Ali.	id.	Douar Aït Mimoun Ras Tabouda.
968	Bakhane Mohamed.	id.	id.
969	Labzour Mohamed.	id.	Douar Saleh Beni Sadden.
970	Bahda Driss.	id.	Douar Amer ou Chaou Beni Sadden.
971	Mohamed ben Lahcen.	id.	id.
972	Naïm Ali.	id.	id.
973	Hammani Ali.	id.	Douar Aït Saleh Beni Sadden.
974	Bounif Lhoucine.	id.	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
975	Cherki Saïd.	id.	Douar Lakhssassiyine Beni Sadden.
976	Fertass Hamou ben Mohamed.	id.	Douar Chiirat Beni Sadden.
977	Fadil Ali ben Omar.	id.	Douar Aït Moussa Beni Sadden.
978	Azzaoui Lhoucine.	id.	Douar Aït Attou Beni Sadden.
979	Frissa Lahcen.	id.	Douar Bratil Beni Sadden.
980	Rahou ben Jillali.	id.	Douar Aït Alla Beni Sadden.
981	Abzi Abdelkader.	id.	Douar Guitten Beni Sadden.
982	Filali Abdellah.	id.	Douar Zaouia Beni Sadden.
983	Bihi Bouchta.	id.	Douar Aït Amouyas Beni Sadden.
984	Lakmam Ahmed.	id.	Douar Ben Ali Beni Sadden.
985	Hassani Hamou.	id.	Douar Aït Chaou Beni Sadden.
986	Koumir Mohamed.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
987	Mohamed ben Hamou.	id.	Douar Aït Amer ou Chou Beni Sadden.
988	Lahcen ben Driss.	id.	Douar Aït Naceur Beni Sadden.
989	Driss ben Lahcen.	id.	Douar Aït Hmidane Beni Sadden.
990	Boumzougha Mohamed.	id.	Douar Aït Harkate Beni Sadden.
991	Sabri Mohamed.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
992	Bijou Lhoucine.	id.	Douar Aït Attou Beni Sadden.
993	Msyeh Mohamed.	id.	Douar Bratil Beni Sadden.
994	El Gaouzi Ahmed.	id.	Douar Aït Hmidan Beni Sadden.
995	Louali Bouchta.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
996	Mouniim Lhoucine.	id.	Douar Aït Lahboub Beni Sadden.
997	Driss ben Bennaceur.	id.	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
998	Ghoulam Mohamed.	id.	Douar Aït Ouzghar Beni Sadden.
999	Fellous Mohamed.	id.	Douar Aït Moussa Beni Sadden.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
1.000	Sabbar Mohamed.	Ras Tabouda	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
1.001	Sebay Larbi.	id.	Douar Bratil Beni Seddan.
1.002	Tiziout Driss.	id.	Douar Aït Saleh Beni Sadden.
1.003	Harmouch Mohamed.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.004	Kandil El Houssaïne.	id.	id.
1.005	Dahdah Mohamed ben Haddou.	id.	Douar Aït Chaou Beni Sadden.
1.006	Louardi Mohamed.	id.	Douar Aït Naceur Beni Sadden.
1.007	Ghanemm Ahmed.	id.	Douar Aït Alla Beni Sadden.
1.008	Ghaoudi Ali.	id.	Douar Aït Amer ou Chaou Beni Sadden.
1.009	Miloud ben Bouali.	id.	Douar Aït Attou Beni Sadden.
1.010	Driss ben Abbi.	id.	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
1.011	Bihi Abdelkader.	id.	Douar Aït Naceur Beni Sadden.
1.012	Lemherzi Rahou.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
1.013	Myane Mimoun.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.014	Habiti Lhoucine.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
1.015	Hassani Bouali.	id.	Douar Aït Chaou Beni Sadden.
1.016	El Kandoussi Kaddour.	id.	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
1.017	Toriss Mohamed.	id.	Douar Aït Saïd Beni Sadden.
1.018	Abbad Mohamed.	id.	Douar Aït Saleh Beni Sadden.
1.019	Chaïkh Lahcen.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
1.020	Moumouch Ali.	id.	Douar Aït Aouberkane Beni Sadden.
1.021	Ben Chiekh Ali.	id.	id.
1.022	Cherki Mohamed.	id.	Douar Aït Zaouia Beni Sadden.
1.023	Bourouazi Mohamed.	id.	Douar Aït Ouzghar Beni Sadden.
1.024	Asfour Mokhtar.	id.	Douar Aït Jaber Beni Sadden.
1.025	Kanoun ben Kacem.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
1.026	Missaoui Rahou.	id.	Douar Aït Moussa Beni Sadden.
1.027	Gharis Miloud.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
1.028	Boukriaâ Mohamed.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.029	Mohamed ben Jilali.	id.	Douar Aouberkane Beni Sadden.
1.030	Kinni Mohamed ben Saïd.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.031	Mohamed ben Rahou Bounafaâ.	id.	Douar Louzghir Beni Sadden.
1.032	Dadahi Ali.	id.	Douar Aït Amer ou Chaou Beni Sadden.
1.033	Marchoum Mohamed.	id.	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
1.034	Kaddour ben Haddou.	id.	Douar Harkat Beni Sadden.
1.035	Ghris Bouali.	id.	Douar Aït Naceur Beni Sadden.
1.036	Bouchri Driss.	id.	id.
1.037	Dahdah Benaïssa.	id.	Douar Aït Amer ou Chaou Beni Sadden.
1.038	Hamou Mohamed.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
1.039	Trikki Driss.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
1.040	Laouini Achour.	id.	Douar Aït Amouyas Beni Sadden.
1.041	Naïmm Larbi.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
1.042	Rahou ben Ali.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.043	Krich Rahou.	id.	Douar Chiïrat Beni Sadden.
1.044	Marghi Mohamed.	id.	Douar Aït Harkat Beni Sadden.
1.045	Harki Melouk.	id.	id.
1.046	Radi Lahcen.	id.	Douar Aït Moussa Beni Sadden.
1.047	Lemnouar Abdellah.	id.	Douar Labratel Beni Sadden.
1.048	Habibi Bouali.	id.	Douar Aït Saïd Beni Sadden.
1.049	Bounafaâ Madani.	id.	Douar Aït Bratil Beni Sadden.
1.050	Ouzghari Abderrahman.	id.	Douar Aït Saïd ou Belahcen.
1.051	Bouiati Mustapha.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
1.052	Samahi Mohamed.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
1.053	Chouita Bougrine.	id.	Douar Aït Amouyas Beni Sadden.
1.054	Ali ben Omar.	id.	Douar Aït Amer ou Chaou Beni Sadden.
1.055	Bermaki Mohamed.	id.	Douar Azib Makri Beni Sadden.
1.056	Moustahcen Mohamed.	id.	Douar Aït Attou Beni Sadden.
1.057	Dya Bou Ali.	id.	Douar Aït Hssaïn Beni Sadden.
1.058	Azgatgh Lahcen.	id.	Douar Aït Hmidan Beni Sadden.
1.059	Bouroual Driss.	id.	Douar Aït Attou Beni Sadden.
1.060	Mouskhir Ali.	id.	id.
1.061	Bouazzaoui Lhoucine.	id.	Douar Harkat Beni Saddan.
1.062	Khalla Haddou.	id.	Douar Aït Alla Beni Sadden.
1.063	Boulis Lhoucine.		

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
	Mmes, Mlles et MM. :		
1.064	Lemlih Mohamed.	Ras Tabouda	Douar Aït Aziz Beni Sadden.
1.065	Lkhiari Lahcen.	id.	Douar Aouberkane Beni Sadden.
1.066	Boualla Lhoucine.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.067	Fakir Ali.	id.	Douar Aouberkane Beni Sadden.
1.068	Taghout Larbi ben Ali.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.069	Driss ben Mohamed.	id.	Douar Aouberkane Beni Sadden.
1.070	Benakhla Lhoucine.	id.	Douar Aït Ben Ahmed Beni Sadden.
1.071	Lemssaouda Abdellah.	id.	Douar Aït Mimoun Beni Sadden.
1.072	Raoui Driss.	id.	Douar Aït Driss Beni Sadden.
1.073	Saïdi Lahcen.	id.	id.
1.074	Houssa Ali.	id.	Douar Aït Naceur Beni Sadden.
1.075	Zaghbach Bou Ali.	id.	Douar Bratel Beni Sadden.
1.076	Baghi Ahmed.	id.	id.
1.077	Boumjane Mohamed.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.078	Saïd ben Boutayeb.	id.	Douar Aït Abderrahmane Beni Sadden.
1.079	Bouchnafa Mohamed.	id.	Douar Guitten Beni Sadden.
1.080	Lahboub ben Abdejlil.	id.	Douar Aït Hmidene Beni Sadden.
1.081	Nazih Hamou.	id.	Douar Aït Saïd Beni Sadden.
1.082	Lemzane Ahmed.	id.	Douar Lakhzazziyine Beni Sadden.
1.083	Maloudi Mimoun.	id.	Douar Aït Moussa Beni Sadden.
1.084	Bouchta ben Lahboub.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
1.085	Lhoussaïne ben Hamou.	id.	Douar Aouberkane Beni Sadden.
1.086	Lghazrani Ali.	id.	Douar Aït Attou Beni Sadden.
1.087	Benghit Mohamed.	id.	Douar Aït Harkat Beni Sadden.
1.088	Taghzouti Driss.	id.	Douar Aït Ben Ali Beni Sadden.
1.089	Mimoun ben Lhoucine.	id.	Douar Chirat Beni Sadden.
1.090	Berzouk bel Kacem.	id.	Douar Hmidane Beni Sadden.
1.091	Dia Ali.	id.	Douar Aït Saïd ou Belh Beni Sadden.
1.092	Hajjaj Abdellah.	id.	Douar Aït Amer ou Chaou Beni Sadden.
1.093	Assa Lhoucine.	id.	Douar Aït Moussa Beni Sadden.
1.094	Louzar Mohamed.	id.	Douar Aït Ouzghar Beni Sadden
1.095	Cheikh Mohamed Razzouk.	id.	Douar Aït Nacer Beni Sadden.
1.096	Masrar Omar.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.097	Mohamed ben Lhadani.	id.	id.
1.098	Ghazrani Driss.	id.	id.
1.099	Chad Mohamed.	id.	Douar Aït Kiche Beni Sadden.
1.100	Ben Khalifa Lahcen.	id.	id.
1.101	Bekhouch Mohamed.	id.	Douar Aït Nacer Beni Sadden.
1.102	Bertali Lahcen.	id.	Douar Bratel Beni Sadden.
1.103	Sekouri Mimoune.	id.	Douar Aouberkane Beni Sadden.
1.104	Radi Mohamed.	id.	Douar Aït Saleh Beni Sadden.
1.105	Filahi ben Lahcen ben Raho.	id.	Douar Aït Amer Beni Sadden.
1.106	Houari Mohamed.	id.	Douar Aït Abbou Beni Sadden.
1.107	Ali ben Hamou ben Mohamed.	id.	Douar Aït Moussa Beni Sadden.
1.108	Bijou Ahmed.	id.	Douar Aït Attou Beni Sadden.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, du ministre d'Etat chargé de l'intérieur et du ministre des finances n° 1103-77 du 16 joumada I 1397 (5 mai 1977) constatant la constitution de la Société coopérative de Fath, province d'El-Jadida.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 22 (4°) ;

Vu le dahir portant loi n° 1-72-278 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif aux coopératives agricoles d'attributaires de lots domaniaux et/ou d'attributaires de lots constitués sur d'anciens immeubles collectifs ;

Vu le décret n° 2-72-555 du 23 kaada 1392 (30 décembre 1972) portant approbation des statuts-type des coopératives agricoles d'attributaires de lots domaniaux et/ou d'attributaires des lots constitués sur d'anciens immeubles collectifs ;

Vu le dossier de constitution de la coopérative Fath, lotissement de Bir Jdid,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est constatée la constitution de la Société coopérative Fath, province d'El-Jadida.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 16 joumada I 1397 (5 mai 1977).

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,
SALAH MZILY.

Le ministre d'Etat chargé de l'intérieur,
Dr MOHAMED BENHIMA.

Le ministre des finances,
ABDELKADER BENSLIMANE.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 542-77 du 7 joumada I 1397 (26 avril 1977) instituant un sous-ordonnateur et son suppléant et portant délégation d'approbation des marchés.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant réglement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le décret n° 2-76-479 du 19 chaoual 1396 (14 octobre 1976) relatif aux marchés de travaux, fournitures ou services au compte de l'Etat, notamment son article 7 ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signatures des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété, notamment son article premier ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont institués sous-ordonnateur du ministère de la santé publique et sous-ordonnateur suppléant à compter du 9 joumada I 1397 (28 avril 1977), pour ordonnancer les dépenses du budget de fonctionnement (chapitres : personnel et matériel), les dépenses du budget d'équipement et celles du compte spécial n° 35-13 au titre de l'année budgétaire 1977.

COMPÉTENCE TERRITORIALE	SOUS-ORDONNATEUR	SUPPLÉANT	COMPTABLES ASSIGNATAIRES
Provinces médicales de Beni-Mellal et Azilal.	Dr Saber Mustapha, médecin-chef de la province de Beni-Mellal.	M. Bekkaye Mohamed, administrateur-économe de la province de Beni-Mellal.	Recette des finances de Beni-Mellal.

ART. 2. — Délégation est donnée au sous-ordonnateur visé à l'article premier ci-dessus, à l'effet d'approuver les marchés contractés par les services relevant de sa compétence territoriale.

ART. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 125-77 du 9 moharrem 1397 (31 décembre 1976), instituant le docteur Jebbar en qualité de sous-ordonnateur, sont abrogées à compter du 8 joumada I 1397 (27 avril 1977).

ART. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 7 joumada I 1397 (26 avril 1977).
ABDERRAHMANE TOUHAMI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'entraide nationale et de l'artisanat n° 761-77 du 8 joumada II 1397 (27 mai 1977) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE L'ENTRAIDE NATIONALE ET DE L'ARTISANAT.

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont institués sous-ordonnateurs et sous-ordonnateurs suppléants à compter du 13 joumada II 1397 (1er juin 1977) les agents de la direction de l'artisanat dont les noms suivants :

SERVICES provinciaux	SOUS-ORDONNATEURS		SUPPLÉANTS		COMPTABLES assignataires	C.R.E.D.
	Noms	Fonction	Noms	Fonction		
Oujda.	M. Karimi Mohamed.	Délégué provincial de l'artisanat.	M. Kadiri Abdelkader.	Agent de l'artisanat.	Recettes des finances d'Oujda.	Oujda.
Agadir	M. Damani Abdessamad.	Délégué provincial de l'artisanat, Agadir.	M. Bouchetou Lahcen.	Agent de l'artisanat.	Recettes des finances d'Agadir.	Agadir.

ART. 2. — Les délégations de crédits qui seront délivrées aux sous-ordonnateurs visés à l'article premier ci-dessus, préciseront les rubriques budgétaires au titre desquelles les dépenses pourront être faites.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 joumada II 1397 (27 mai 1977).

ABDALLAH GHARNIT.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 845-77 du 22 joumada II 1397 (10 juin 1977) complétant l'arrêté n° 183-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 183-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 171-77 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté n° 183-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« *Article* 2. — Les fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire .....

..... dernier.

SERVICES	NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	RUBRIQUES	COMPTABLES assignataires
.....	.....	.....	.....	.....
Service administratif.	M. Atbib Abdeslem.	Chargé du service administratif.	Chapitre 63 - article 3 - § 3 Chapitre 64 - article 1 - § 1, 2 et 3 Chapitre 64 - article 2 - § 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 Chapitre 64 - article 3 - § 1 et 2 Chapitre 64 - article 4 - § 1, 2, 3, 4 et 5	Recette des finances de Khenifra.
.....	.....	.....	.....	.....

(Le reste sans changement.)

ART. 2. — Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 25 joumada II 1397 (13 juin 1977), sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 joumada II 1397 (10 juin 1977).

SALAH MZILY.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 844-77 du 27 joumada II 1397 (15 juin 1977) modifiant l'arrêté n° 182-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 182-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 1102-76 du 3 joumada I 1396 (3 mai 1976) ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté n° 182-76 du 27 hija 1395 (30 décembre 1975) susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article* 2. — Les fonctionnaires du ministère de l'agricul-
« ture et de la réforme agraire dont les noms suivent .....
« ..... dernier.

SERVICES	NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	RUBRIQUES	COMPTABLES assignataires
.....	.....	.....	.....	.....
Service de l'équipement rural.	M. Gallouj Mustapha.	Chef de service.	.....	Recette des finances de Taza.
.....	.....	.....	.....	.....

(*Le reste sans changement.*)

ART. 2. — Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 20 joumada II 1397 (18 juin 1977), sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 27 joumada II 1397 (15 juin 1977).

SALAH MZILY.

Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports n° 1106-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977), délégation générale et permanente est donnée à M. Arif Khalifa, inspecteur divisionnaire, chef de la division des affaires administratives, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la jeunesse et des sports, tous actes concernant la gestion du personnel et du matériel relevant du ministère de la jeunesse et des sports, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977).

ABDELHAFID KADIRI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1184-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Hammouch Saïd, directeur des affaires administratives, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la santé publique, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes au titre du budget général du ministère de la santé publique.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977).

Dr RAHAL RAHHALI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1185-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Khaldi Mohamed, chef du service du budget, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la santé publique, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes au titre du budget général du ministère de la santé publique.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977).

Dr RAHAL RAHHALI.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1186-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Ztot Mohamed, chef de la division du personnel et du budget, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la santé publique, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes au titre du budget général du ministère de la santé publique.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977).

Dr RAHAL RAHHALI.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 1187-77 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Abtal Lahcen, chef de service de la comptabilité, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la santé publique, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes au titre du budget général du ministère de la santé publique.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977).

Dr RAHAL RAHHALI.

Arrêté du ministre de l'habitat et de l'aménagement du territoire n° 1115-77 du 28 chaoual 1397 (12 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Ech-Charif El Idrissi Mohamed Ali, secrétaire général du ministère de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous actes concernant l'ensemble des services relevant du ministère de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 28 chaoual 1397 (12 octobre 1977).

ABBÈS EL FASSI.

Le Premier ministre.

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de l'information n° 1116-77 du 28 chaoual 1397 (12 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'INFORMATION,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié ou complété, notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Abdellatif Ahmed Khalès, directeur général de la radiodiffusion télévision marocaine, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'information, tous actes concernant les services de la radiodiffusion télévision marocaine, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. — M. Drissi Qeytoni Bennacer, directeur des administrations centrales, directeur technique de la radiodiffusion télévision marocaine, suppléera M. Abdellatif Ahmed Khalès, directeur général de la radiodiffusion télévision marocaine, en cas d'absence ou d'empêchement.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 28 chaoual 1397 (12 octobre 1977).

MOHAMED LARBI AL KHATTABI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1132-77 du 30 chaoual 1397 (14 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu les articles 5 et 64 du décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Bekkali Abdallah, chargé de la direction de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, les ordonnances de paiement, les délégations de crédits, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables concernant le budget de l'École de mécanique agricole de Sidi-Bouknadel ainsi que les chèques émis par l'agent comptable de ces établissements, à l'exception des marchés de travaux et fournitures dont le montant dépasse 50.000 dirhams.

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bekkali Abdallah, la délégation permanente de signature définie à l'article premier ci-dessus est donnée à M. Naçaf Mohamed, directeur de l'École de mécanique agricole de Sidi-Bouknadel.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 30 chaoual 1397 (14 octobre 1977).

MUSTAPHA FARIS.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1142-77 du 30 chaoual 1397 (14 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié ou complété, notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Bekkali Abdallah, chargé de la direction de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, tous actes concernant la gestion du personnel de l'École de mécanique agricole de Sidi-Bouknadel, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires et à l'exclusion des contrats du personnel étranger exerçant dans le cadre des conventions d'assistance technique et des actes affectant la carrière du personnel des cadres supérieurs.

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bekkali Abdallah, la délégation générale et permanente de signature définie à l'article premier ci-dessus est donnée à M. Naçaf Mohamed, directeur de l'École de mécanique agricole de Sidi-Bouknadel.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 30 chaoual 1397 (14 octobre 1977).

MUSTAPHA FARIS.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 1148-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature des ordres de missions.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu l'arrêté viziriel du 7 joumada I 1350 (20 septembre 1931) réglementant les indemnités pour frais de déplacements et de mission, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-73-312 du 10 safar 1394 (5 mars 1974) ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications, les ordres de mission concernant les fonctionnaires et agents relevant de leur autorité :

I. — Pour la délégation préfectorale de Rabat à M. Ammi Alaoui Abdelaziz, délégué préfectoral et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Zoujaji Ali, inspecteur.

II. — Pour la délégation préfectorale de Casablanca à M. Mekouar Azzeddine, délégué préfectoral et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Slimani Maâti, administrateur.

III. — Pour la délégation régionale de Tanger à M. Raddaoui Kaddour, délégué régional et, en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Toumsy Larbi, inspecteur et Farès Ahmed, inspecteur provincial à Tétouan.

IV. — Pour la délégation régionale de Meknès à M. Benchemsi Ahmed, délégué et, en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Barakat Ahmed, inspecteur et Selouane Ali, inspecteur provincial à Ksar-es-Souk.

V. — Pour la délégation régionale de Fès à M. Hafidi Brahim, délégué régional et, en cas d'absence ou d'empêchement à MM. Hilal Hamid, inspecteur et Attigui Boufelja, inspecteur provincial à Taza.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VI. — Pour la délégation régionale de Marrakech à M. Lemdeghri Moulay Taïeb, délégué régional et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jbali Mohamed, inspecteur.

VII. — Pour la délégation régionale d'Agadir à M. Ghissassi Abdellah, délégué régional et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sahib Mohamed, inspecteur.

VIII. — Pour la délégation régionale d'Oujda à M. Ghomari Abdelouahab, délégué régional et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Boulouize Miloud, inspecteur.

IX. — Pour la délégation régionale de Beni-Mellal à M. Helli Mohamed, délégué régional et, en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Abdeljabbar Rahal, inspecteur et Ennachiri Mustapha, inspecteur régional.

X. — Pour la délégation régionale de Laâyoune à M. Aboutaïeb Ahmed, délégué régional.

XI. — Pour la délégation régionale de Settat à M. Bensat Mohamed, délégué régional ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Houem Bouchaïb, inspecteur.

XII. — Pour la délégation régionale de Kenitra à M. Douali Bouchaïb, délégué régional ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Mehdi Ahmed, inspecteur.

XIII. — Pour la délégation régionale de Safi à M. Layachi Abdelmalek, délégué régional ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jamal M'Hamed, inspecteur.

ART. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*, abroge l'arrêté n° 906-76 du 16 rejeb 1396 (5 juillet 1976).

Rabat, le 4 kaada 1397 (18 octobre 1977).
MAHJOUBI AHARDANE.

Le Premier ministre,
AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre des affaires administratives n° 1149-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Cherkaoui Tahar, directeur-adjoint, chef du service administratif et financier au ministère des affaires administratives, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre des affaires administratives, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégations de crédits, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables concernant le budget du ministère des affaires administratives.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 4 kaada 1397 (18 octobre 1977).
M'HAMED BENYAKHLEF.

Arrêté du secrétaire général du gouvernement n° 1162-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Cherkaoui Tahar, directeur-adjoint, chef du service administratif et financier au secrétariat général du gouvernement, à l'effet de signer ou viser, au nom du secrétaire général du gouvernement, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégations de crédits, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et, en général, toutes pièces comptables concernant le budget du secrétariat général du gouvernement.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 4 kaada 1397 (18 octobre 1977).
ABBAS EL KISSI.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 1188-77 du 4 kaada 1397 (18 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Abdelkrim Halim, secrétaire général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres, tous actes concernant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 4 kaada 1397 (18 octobre 1977).
Dr AZZEDDINE LARAKI.

Le Premier ministre,
AHMED OSMAN.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de la justice n° 1138-77 du 7 kaada 1397 (21 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Fassi Fihri Mohamed El Habib, secrétaire général du ministère de la justice, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la justice, tous actes concernant l'ensemble des services relevant de l'autorité de ce ministère, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 kaada 1397 (21 octobre 1977).

MAATI BOUABID.

Le Premier ministre,
AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de la justice n° 1139-77 du 7 kaada 1397 (21 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Belkeziz M'Hamed, directeur de l'administration générale et du personnel du ministère de la justice, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la justice, tous actes concernant les services relevant de la direction de l'administration générale et du personnel, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 kaada 1397 (21 octobre 1977).

MAATI BOUABID.

Le Premier ministre,
AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 1197-77 du 11 kaada 1397 (25 octobre 1977) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le dahir n° 1-77-328 du 26 chaoual 1397 (10 octobre 1977) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier ;

Vu l'arrêté du 7 joumada I 1350 (20 septembre 1931) réglementant les indemnités pour frais de déplacement et de mission, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-73-312 du 10 safar 1394 (5 mars 1974),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation est donnée aux fonctionnaires nommément désignés ci-après, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres, les ordres de missions des fonctionnaires et agents relevant de leur autorité appelés à effectuer des missions sur le territoire du Royaume.

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION EXERCÉE
Messieurs :	
Drissi-Kacemi Abdelaziz	Chef de la division du budget au service central, Rabat.
Najem Mohamed	Chef de la division du fonctionnement et de l'entretien au service central, Rabat.
Bennani Abderrahim	Chef de la division du personnel et de la comptabilité, service central, Rabat.
Benjelloun Abdelouahab	Délégué préfectoral de l'éducation nationale à Rabat.
Agueznaï Ahmed	Délégué provincial de l'éducation nationale à Kenitra.
Smied Abderrahman	Délégué provincial de l'éducation nationale à Khemissèt.
Haïmeur Ahmed	Délégué préfectoral de l'éducation nationale à Casablanca.
Belayate Laghnimi	Délégué provincial de l'éducation nationale à Beni-Mellal.
Nejjar Mohamed	Délégué provincial de l'éducation nationale à El-Jadida.
Henniou Mohamed	Délégué provincial de l'éducation nationale à Khouribga.
Ghazi Mokhtar	Délégué provincial de l'éducation nationale à Settat.
Hilali Mohamed	Délégué provincial de l'éducation nationale à Marrakech.
Kettani Abderrahim	Délégué provincial de l'éducation nationale à El-Kelâa-des-Sraghna.
Sadiq Mustapha	Délégué provincial de l'éducation nationale à Ouarzazate.
Lahbabi Abdelkamel	Délégué provincial de l'éducation nationale à Safi.
	Délégué provincial de l'éducation nationale à Essaouira.
Guennoun Rachid	Délégué provincial de l'éducation nationale à Meknès.
Ben Defâa Mohamed	Délégué provincial de l'éducation nationale à Errachidia.
Afrikh M'Hamed	Délégué provincial de l'éducation nationale à Khenifra.
Fakir Jilali	Délégué provincial de l'éducation nationale à Agadir-Tarfaya.
Lehiany Brahim	Délégué provincial de l'éducation nationale à Tiznit.
Amin Mohamed ben Lahcen.	Délégué provincial de l'éducation nationale à Laâyoune et Es-Semara.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION EXERCÉE
Radi Lahcen	Délégué provincial de l'éducation nationale à Fès.
Malki Mohamed	Délégué provincial de l'éducation nationale à Taza.
Haddou Abderrahmen	Délégué provincial de l'éducation nationale à Oujda.
El Khadir Slaoui	Délégué provincial de l'éducation nationale à Nador.
Yazidi Yahia	Délégué provincial de l'éducation nationale à Figuig (Bouarfa).
Belghazi Abdeljalil	Délégué provincial de l'éducation nationale à Tétouan.
Bennani Driss	Délégué provincial de l'éducation nationale à Tanger.
Seghir Ahmed	Délégué provincial de l'éducation nationale à Al Hoceima.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 kaada 1397 (25 octobre 1977).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION ET DE LA FORMATION DES CADRES

Arrêté du ministre de la coopération et de la formation des cadres n° 992-77 du 23 chaoual 1397 (7 octobre 1977) déterminant certaines équivalences de diplômes.

LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le décret n° 2-75-670 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) portant statut particulier du personnel enseignant-chercheur des établissements de formation des cadres supérieurs, notamment ses articles 9, 28 et 42 ;

Après avis du conseil de coordination,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les diplômes permettant le recrutement sur titres dans le cadre des ingénieurs d'état, sont équivalents au diplôme d'études supérieures, pour l'accès aux cadres correspondants du personnel enseignant-chercheur des établissements de formation de cadres supérieurs.

ART. 2. — L'accès aux cadres correspondants du personnel enseignant-chercheur des établissements de formation de cadres supérieurs, pour les titulaires des diplômes prévus à l'article premier ci-dessus, prend effet à compter de la date de recrutement au titre de ces diplômes.

Rabat, le 23 chaoual 1397 (7 octobre 1977).

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Arrêté du ministre de la coopération et de la formation des cadres n° 993-77 du 23 chaoual 1397 (7 octobre 1977) déterminant certaines équivalences de diplômes.

LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le décret n° 2-75-670 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) portant statut particulier du personnel enseignant-chercheur des établissements de formation des cadres supérieurs, notamment ses articles 9, 28 et 42 ;

Après avis du conseil de coordination,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont admis en équivalence du diplôme d'études supérieures, pour l'accès au cadre correspondant du personnel enseignant-chercheur des établissements de formation de cadres supérieurs les diplômes suivants :

— Le Master of Arts in statistics de l'université de l'Etat de pennsylvania (U.S.A.).

— La maîtrise es-sciences délivrée par les universités canadiennes.

— Le diplôme de l'école supérieure de commerce de Paris, assorti du diplôme d'études approfondies en gestion et du diplôme d'études comptables supérieures.

ART. 2. — L'accès aux cadres correspondants du personnel enseignant-chercheur des établissements de formation de cadres supérieurs, pour les titulaires des diplômes prévus à l'article premier ci-dessus, prend effet à compter de la date de recrutement au titre de ces diplômes.

Rabat, le 23 chaoual 1397 (7 octobre 1977).

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES

Arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres et du ministre de la santé publique n° 16-78 du 25 moharrem 1398 (5 janvier 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des maîtres-assistants à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le décret n° 2-75-665 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) portant statut particulier du personnel enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et du ministre de la santé publique n° 1342-75 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) fixant les modalités du concours de recrutement des maîtres-assistants des facultés de médecine et de pharmacie,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — La faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca organise le 6 février 1978 un concours pour le recrutement de maîtres-assistants.

Le nombre de poste mis en compétition est fixé à sept (7) répartis ainsi qu'il suit :

Ophtalmologie	2
Chirurgie	2
Anasthésie-réanimation	1
Médecine interne	2

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. — Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats remplissant les conditions prévues par le décret et l'arrêté susvisés.

ART. 3. — Les candidats doivent adresser leur demande d'inscription au doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca un mois avant le déroulement des épreuves.

Rabat, le 25 moharrem 1398 (5 janvier 1978).

Le ministre de l'éducation nationale
et de la formation des cadres,
Dr AZZEDDINE LARAKI.

Le ministre de la santé publique,
Dr RAHAL RAHHALI.

Arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres et du ministre de la santé publique n° 17-78 du 25 moharrem 1398 (5 janvier 1978) portant ouverture d'un concours de recrutement de maîtres de conférences agrégés à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le décret n° 2-75-665 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) portant statut particulier du personnel enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'enseignement supérieur et du ministre de la santé publique n° 1411-75 du 21 kaada 1395 (25 novembre 1975) fixant les modalités du concours d'agrégation en vue du recrutement de maîtres de conférences agrégés des facultés de médecine et de pharmacie, tel qu'il a été complété,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — La faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca organise à partir du 6 février 1978 un concours d'agrégation en vue du recrutement des maîtres de conférences agrégés.

Le nombre de postes mis en compétition est fixé à cinq (5) répartis ainsi qu'il suit :

Urologie	1
Médecine interne	1
Chirurgie pédiatrique	1
Neuropsychiatrie	1
Pédiatrie	1

ART. 2. — Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats remplissant les conditions prévues par le décret et l'arrêté susvisés.

ART. 3. — Les candidats doivent adresser leur demande d'inscription au doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca un mois avant le déroulement des épreuves.

Rabat, le 25 moharrem 1398 (5 janvier 1978).

Le ministre de l'éducation nationale
et de la formation des cadres,
Dr AZZEDDINE LARAKI.

Le ministre de la santé publique,
Dr RAHAL RAHHALI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Résultats de concours et d'examens

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE

Concours d'inspecteur de police du 5 juin 1977 réservé au personnel de la direction générale de la sûreté nationale

Sont admis, par ordre de mérite : MM. Cheikh Larbi, Benchidmia Bouchaïb, El Farji Abdeslam, Raji Mohammed, Souani Mostafa, Noujoum Mustapha, Ouezghar Hamid, Taouil Ahmed, Ennima Brahim, Oukacha El Houcine, Dihaj Ahmed, Alaoui Cherifi Mostafa, Idrissi Abakhti Abdeljabbar, Tahri Saïd, Zerbane Hassan, El Khoukh Ahmed, Amal Mohamed, Chahbi Mohamed, Zaïmi Mohamed, Rahali Ahmed, Boukhlifi Lahbib, Mazid Bachir, Essebbar Abdeslam, Ougadir Mohamed, El Kaoukabi Abdelbadi, Saïdi El Houcine, El Byach Driouichi, Benmrid Mohamed Seghir, Azizi Noureddine, Amraoui Abdeslem, Moltazim Mohammed, Nadir Mohammed, Mariani El Houssaïn, Haoud Abderrazak, Oumda Hassan, Mostadi Mohammed, Salih Abderrahim, Zahiri Mohamed, Ajgad Mohammed, Arfoudi Abderrahmane, Baghdadi Mohamed, Faouzi El Ouazzani, El Omari Abdelouahab, Benmimoun Mohammed, Bourichi Abdeslam, Moumouh Ahmed, Mellouk Mostapha, Mokhtari Abdelkader, Kadiri Miloudi, Zaïdali Abderrahim, Nkim Assou, El Moutaoukil Abdellah, Benhalib Amar, Aiz M'Hammed, Bousehab M'Bark, Chadlaoui Ahmed, El Moataz Mustapha, Talbi Abdelmajid, Madane Fatmi, Benmrah Benaïssa, Kaddi Ali, Sadak Mohammed, Moufakkir Brahim, El Mansouri Ahmed, Sahraoui Driss, Agdal Mohammed, Aïat-Allah Abdelmjid, Benhamza Abderrazzak, Toufiq Azzouz, Hebbal Hassane, Kotbi Ahmed, Kharroubi Mostafa, Loumad Mustapha, Zatout Jilali, Lahrach Mohammed Saïd, El Hayel Mostafa, Fahim Maâti, Hachir Larbi et Noury Haddou ;

MM. Zine Laâbidine Ahmed, Cheouhami Omar, Jeniyeh Mohammed, Lamraoui Abdallah, Moujid Mohammed, Saboundji El Mostapha, Oubaâqa Hassan, Rhaddaoui Mohammed, Sefnaj Abdelkader, M'Barki Mohammed, Farhat Abderrahim, Moujoud El Hassan, Chadli Kaddour, El Karam Mohamed, Bellaouni Bouchaïb, Kirra Boujemâa, Abid Abderrahmane, El Jadidi Khalifa, Fettouhi Abdeslam, El Idrissi Aziz, El Akel Mohammed, Bouihat Driss, Chaoulid Mohamed, Rhaz Mohamed, Magani Abdellah, Zeriouh Mohammed, Benkhali Abdeslam, Hamli Ahmed, El Gharim Kaddour, El Otmani Aomar, El Amari Mohamed, Qarbou Mohammed, Moussalit Ahmed, Benrouaï Bouchaïb, Labhar Boubker, Habbal Abderrahmane, Zouitine Ali, Bencheqroun Abdelmalek, Nachit Maâti, Belmamoun Achour, Chtir Smaïl, Ribouh Abdellatif, Misbah Omar, Chbab Mohammed, Hassane Ahmed, Aâlam Ahmed, Omsi Mohammed, Najib Abderrahim, Bounaïme Salah-Eddine, El Khallouki Mohammed, Sbaï El Idrissi El Bachir, Dehani Ahmed, Guelzim Abdelmjid, El Fakihi Mohamed, Addoubi Mohammed, Oussiali Mustapha, Mazroui Mohammed, Iken Assou, Iken Saïd, Kaddouri Mohamed, Toumi Larbi, Zahrane Ahmed, Azzam Omar, Semmami Driss, El Ouarraki Bouchaïb, Bouchiba Abdeltif, El Ouajidi Brahim, Hanafi Abdelkader, El Alaoui Youssef, Tanane Mohamed, Benhaddouch Mohammed, Belyman Jillali, Saâti Ahmed, Sarifi Abdesselam, Bouhhaddi Mohammed, Farid Abdallah, Moujaouil Ahmed, Charaf Abdelaziz, Bel Madani El Mokhtar, El Abid Mohamed, Bahaddou Abdallah, Belallam Boubker, Belmaâlem Abdelmajid, El Attaoui Bouazza, Jebli Benaïssa, Najiri Saïd, Basri Benaïssa, Hachimi Lahcen, Hafdaoui El Haj, Bouadi Mustapha, Aouaoua Boualem, Mountanih Cherki, Boussaesou Ahmed, Fani Kaddour, Bou Hafer Ahmed, Chahir Mohammed, Laâroussi Abdelkebir, Bouzouine Aziz, El Arabi Mohamed, Aâllam Mohamed, En-Nagadi Kaddour, Chbani Lahsen, Batta Miloudi, Bahaida Ahmed, Aïtoubakhane Lhoussaïne, Bergari M'Hamed, Zamharire Abdallah et Bassam Driss.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES

Concours du 11 octobre 1977
pour le recrutement de maîtres-assistants
à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

Sont déclarés définitivement admis, par ordre de mérite et par section, les candidats dont les noms suivent :

Section pédiatrie : Mlle Tazi Leïla.

Section médecine nucléaire : Mlle Hakimi Fouzia.

Section pathologie médicale : Dr Zaïd Driss.

Section gynécologie obstétrique : néant.

Concours du 10 octobre 1977
pour le recrutement d'assistants
à l'école normale supérieure

Est déclaré définitivement admis le candidat dont le nom suit :

Option chimie : M. Molato Abderrahim.

Option sciences naturelles : néant.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3381 du 1er ramadan 1397 (17 août 1977), page 939

Concours du 28 janvier 1977
pour le recrutement des secrétaires des administrations publiques (option : administration)
à la faculté des sciences de Rabat

LISTE A :

Au lieu de :

Aït Oumcrar Zaïna ;
Dinari Fatima.

Lire :

Aït Oumghar Zaïna ;
Dinari Fanida.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3381 du 1er ramadan 1397 (17 août 1977), page 940

Concours du 28 janvier 1977
pour le recrutement d'agents de service
à la faculté des sciences à Rabat

LISTE A :

Au lieu de :

Bouriaha Ahmed ;
El Alami Abdelwahed ;
Lamnachi Lyachi ;

Lire :

Bourzama Ahmed ;
El Alami Abdelouahab ;
Lammaghi Elayachi.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3375, du 18 rejeb 1397 (6 juillet 1977) page 835

Concours du 23 avril 1977
pour le recrutement d'agents de service
à la faculté des lettres et des sciences humaines de Fès

LISTE A :

Au lieu de :

Lakhal Abdelouhed :

Lire :

Lakhal Abdelouahed.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ARTISANAT

Concours du 11 novembre 1977
pour le recrutement d'agents de service

Sont déclarés admis, par ordre de mérite :

LISTE A : Mmes et MM. Lagaichi Mustapha, Merouad Omar, Aït Sidi El Alaoui Moulay Mustapha, Bazgoura Hassan, Essaki Lahoucine, Ben Zaouia Omar, Bouaafia Mohamed, Baoubbou Abdelaziz, Berrada Gouzi Tahar, Beqqali Hassani Mariya, El Alami Samia, Akhte Hassan, El Ouali Abdallah, Harchaoui Mohamed, Essenhaji Rabia, Kasbi Lahoussine et Ouadili Mohamed.

LISTE B : néant.

LISTE C : néant.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Concours du 9 août 1977
pour le recrutement d'adjoints techniques
(option : métrologie légale)

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : MM. Mamouny Ali, Bou-Irig Mostafa, Aourz Mohamed, Al Mahouri Mohamed et Mlle Zardouni Saïda.

LISTE B : néant.

LISTE C : néant.

SECRÉTARIAT D'ETAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (ÉCOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION)

Examen de sortie

I. — Sont déclarés définitivement admis et obtiennent le diplôme d'informatiste :

1° Session de juin 1977 : Mmes, Mlles et MM. Marsil Mohammed Saïd, El Farh Abdenbi, Britel Malika, Benchekroun Naïma, El Aouene Mohammed, Maâninou Mostapha, El Machrafi Farida, Mouddene-Dad Mariama, Hamdi Mohammed, El Bahja Mohamed, Sabah Moulay Lhassan, Joudaâne Mohamed, Baya Hommad, Benjrad Mohammed, Bachiri Essahli, Fadli Rachida, Zahry Nouzha, Sabah Ali, El Hamdouchi Driss, Legtibi Jilali, Naciri Sidi Omar, Lakhlioui Mustapha, Mabrouk Az-Zahra, El Kettani Mohammed Azzam et Bennani Mekki.

2° Session d'octobre 1977 : Mmes, Mlles et MM. Achab Saïd, Almouatamid Abdellatif, Amouzigh Zhor, Bennis Najiba, Boubou Mohammed, Boutkhil Abderrahmane, Chakir Rachid, Eloualji Ahmed, Ferjane Kébir, Mouniri Saïda et Tenouri Jelloul.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

II. — Le diplôme d'informatiste spécialisé :

Session de juin 1977 : Mme Benslimane Bel Majdoub Fatima et M. Habibi Miloud.

2° Session d'octobre 1977 : Mme Berrada Lyla Zeghari, MM. Yanouri Abdelaziz et Tribak Mohammed.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
(IMPRIMERIE OFFICIELLE)

Concours du 6 décembre 1977
pour l'accès au cadre des secrétaires
(option ; administration)

Sont déclarés définitivement admis, les candidats suivants :

LISTE A : M. Bennani Abdelhakim.

LISTE B : néant.

LISTE C : M. Sorouri Abderrahman.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

DIVISION DES IMPÔTS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perceptions intéressés :

LE 17 KAADA 1397 CORRESPONDANT AU 31 OCTOBRE 1977. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Meknès-Batha, Casablanca—Derb-Sidna, Casablanca — Aïn-Chok, Casablanca—Place-des-Nations-Unies, Casablanca-Mâarif, émission n° 1 de 1970.

LE 17 KAADA 1397 CORRESPONDANT AU 31 OCTOBRE 1977. — *Taxe urbaine* : Sefrou, Azrou, Midelt, Khenifra, Kenitra-Médina, Ouezzane, Casablanca-Mâarif, Casablanca—El-Fida, Casablanca—Oued-El-Makhazine, Mohammedia, Azemmour, Sidi-Bennour, Khemis-Zemamra, Marrakech-Médina, Marrakech — Bab-Doukkala, Marrakech — Arsèt-Lemâach, Benguerir, El-Kelâa-des-Sraghna, Amizmiz, Taroudannt, Tétouan—Bab-Rouah, Ksar-El-Kebir, Rabat-Océan, Rabat—Yacoub-El-Mansour, Salé-Tabriquèt, Rommani, Temara, Khemissèt et Tiflèt, émission n° 1 de 1977.

LE 24 KAADA 1397 CORRESPONDANT AU 7 NOVEMBRE 1977. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Fès-Ville nouvelle, émissions nos 36 de 1975, 37 de 1976 et 38 de 1977 ; Kenitra—Recette-municipale, émission n° 11 de 1977 ; Kenitra-Médina, émission n° 10 de 1977 ; Rabat-Ville, émissions nos 25 de 1975, 21, 23 et 24 de 1977 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émissions nos 5 de 1976, 4, 6 et 7 de 1977 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 24 de 1976 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 16 de 1977 ; Casablanca—Derb-Omar, émissions nos 3 de 1974, 4, 20 de 1975, 6, 21, 35 et 36 de 1977 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 44 de 1977 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 53 de 1974, 54 de 1975, 55 de 1976 et 20 de 1977 ; Casablanca—Aïn-Chok, émissions nos 17 de 1976 et 18 de 1977 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 40 de 1976, 8 et 9 de 1977 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions nos 52 de 1976, 51 et 53 de 1977 ; Safi-Centre, émission n° 20 de 1977 ; Inezgane, émissions nos 9 de 1974, 6 de 1975, 7 de 1976 et 8 de 1977 ; Taroudannt, émission n° 3 de 1977 ; Tanger-Centre, émissions nos 28 et 29 de 1977 ; Nador, émissions nos 16 de 1976, 15 et 17 de 1977.

LE 24 KAADA 1397 CORRESPONDANT AU 7 NOVEMBRE 1977. — *Contribution complémentaire* : Oujda-Ville nouvelle, émissions nos 38, 39, 40, 41 et 45 de 1977 ; Oujda-Médina, émissions nos 47 et 49 de 1977 ; Fès-Ville nouvelle, émission n° 18 de 1973 ; Sefrou, émission n° 3 de 1974 ; Khenifra, émission n° 8 de 1976 ; Rabat-Ville, émissions nos 95, 125, 131, 134, 140 et 142 de 1975, 94, 116, 129, 132, 139 et 143 de 1976, 48, 89, 103, 105, 113, 127, 130, 137, 138, 141, 144, 145 et 146 de 1977 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions nos 38 de 1975, 39 de 1976, 21, 28 et 37 de 1977 ; Salé—Recette-municipale, émission n° 4 de 1977 ; Salé-Tabriquèt, émission n° 2 de 1977 ; Casablanca—Aïn-es-Sebaâ, émissions nos 14 de 1976 et 16 de 1977 ; Casablanca—Derb-Omar, émissions nos 11 de 1974, 12 de 1975, 14 et 15 de 1975 ; Casablanca-Beauséjour, émissions nos 16 de 1974, 5 et 19 de 1977 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 38 de 1975 et 12 de 1977 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 22, 88 de 1976, 18, 45, 52, 54, 56, 58, 60, 66, 74, 77, 80, 87, 89, 92, 95, 97, 99 et 100 de 1977 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions nos 82, 86, 87, 88 et 92 de 1977 ; Casablanca-Bourgogne, émission n° 36 de 1977 ; Essaouira-Ville nouvelle, émissions nos 7 de 1975 et 6 de 1977 ; Tanger-Centre, émissions nos 27, 28 et 29 de 1977 ; Tanger-Médina, émission n° 22 de 1977 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 27 de 1975, 28 de 1976 et 29 de 1977 ; Tétouan—Bab-Rouah, émission n° 15 de 1976 ; Larache, émissions nos 4 et 5 de 1977 ; Nador, émission n° 9 de 1977.

LE 24 KAADA 1397 CORRESPONDANT AU 7 NOVEMBRE 1977. — *Réserve d'investissement* : Berkane, émissions nos 1 de 1973 et 2 de 1974 ; Meknès-Batha, émission n° 28 de 1970 ; Casablanca—Aïn-es-Sebaâ, émission n° 17 de 1977 ; Casablanca—Derb-Omar, émissions nos 15, 29 de 1976 et 16 de 1977 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 15, 18 de 1974 et 16 de 1975 ; Oued-Zem, émission n° 1 de 1977 ; Safi-Centre, émissions nos 4 de 1973 et 5 de 1974 ; Agadir, émissions nos 24 de 1973 et 22 de 1975 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 14 de 1975, 15 de 1976 et 16 de 1977.

Le directeur adjoint,
chef de la division des impôts,
MOHAMED MEDAGHRI ALAOUI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ROYAUME DU MAROC

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Service de l'Administration Générale

Application des articles 2 et 3 des dahirs nos 1-59-367 et 1-57-008 du 21 chaabane 1379 (19 février 1960) et 12 du dahir n° 1-75-237 du 25 hija 1395 (17 décembre 1976)

LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL MÉDICAL AUTORISÉ A EXERCER AU 1er JANVIER 1977

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
AGADIR (Province d'Agadir)			
1° Médecins			
MM. AZOULAY Salomon.	28 juillet 1971.	Montpellier.	25 août 1973.
CHAMI Mustapha.	30 juin 1962.	Toulouse.	20 mars 1974.
Mme FAHNA-NEVES-DA-COSTA-TORRES-Maria.	13 novembre 1956.	Lisbonne.	12 février 1966.
MM. HAMELIN Paul.	26 janvier 1959.	Lyon.	9 juin 1972.
JACOB Albert.	10 juillet 1963.	Louvain.	24 décembre 1971.
LE MUET Georges.	29 novembre 1956.	Paris.	2 juillet 1971.
LJUBUNCIK Tarik.	4 novembre 1969.	Skopje.	2 mars 1971.
MEYER Daniel.	18 décembre 1926.	Bordeaux.	4 mai 1946.
TAILLARD Paul.	29 juillet 1929.	Bordeaux.	19 mai 1973.
TEMSTET Raphaël.	26 mars 1964.	Paris.	10 avril 1967.
VAN OPPENS Georges (1).	8 août 1958.	Bruxelles.	5 novembre 1969.
2° Pharmaciens			
Mme BENSELMA Aïcha, épouse KHELILI.	30 novembre 1965.	Alger.	8 octobre 1973.
M. BISSINGER Albert.	8 septembre 1964.	Strasbourg.	13 octobre 1967.
Mme DOUVIER Louise, épouse MEYER.	22 juillet 1940.	Lyon.	24 mai 1946.
MM. MORYOUSSEF Maurice.	9 juillet 1958.	Montpellier.	14 août 1961.
TAHIRI Idriss.	30 septembre 1968.	Paris.	9 décembre 1970.
3° Chirurgiens-dentistes			
MM. BOURDON Patrice.	8 mars 1971.	Paris.	12 décembre 1973.
CORTY Robert.	25 juin 1965.	Marseille.	27 août 1969.
Mme ZYGLARSKA Irena, épouse STRETTER.	15 juin 1935.	Varsovie.	10 septembre 1970.
4° Clinique			
Clinique médicale, chirurgicale et d'obstétrique du docteur HAMELIN, sise 34, rue Ibn Toumert, autorisée le 9 juin 1972.			
5° Infirmiers			
Mmes BOUTALEB, née BOICHOT Odile.	26 octobre 1971.	Paris.	16 janvier 1976.
DURO Nicole, née FAUCHER.	23 décembre 1965.	Marseille.	1er août 1975.
M. RIDA Hassan.	24 décembre 1964.	Rabat.	3 octobre 1972.
Mme RISSE Colette, épouse JIDE.	2 octobre 1969.	Nancy.	17 août 1976.
M. OULKHIR Ahmed.	8 août 1968.	Rabat.	27 décembre 1974.
AIN DJEMEL (Province de Casablanca)			
Infirmier dit « autorisé »			
M. LEVESQUE Aomar.	Rabat (examen de récupération).		23 août 1966.
AIT MELLOUL (Province d'Agadir)			
1° Médecin			
M. JOVANOV DIVANISOV Stojan.	27 octobre 1972.	Skopje.	2 octobre 1975.

(1) Stomatologiste.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	2° *Infirmière*		
Mme HOREAU Lisette, épouse BEN-JEMAA.	21 juin 1968.	Paris.	24 juin 1974.
	AL HOCEIMA (Province d'Al Hoceima)		
	1° *Médecins*		
MM. AZIZI Salah.	2 août 1973.	Madrid.	1er mars 1976.
EL HAITEM El Hadi.	11 mars 1971.	Rabat.	30 avril 1975.
	2° *Pharmacien*		
M. LAHLOU Abdeslam.	28 septembre 1973.	Marseille.	26 décembre 1974.
	AMIZMIZ (Province de Marrakech)		
	Sage-femme		
Mlle PRIOR Patricia.	12 juillet 1949.	Central Midwives Board.	18 avril 1958.
	AOULI (Province d'Er Rachidia)		
	Médecin		
M. DELORME Lucien.	9 juin 1944.	Lyon.	30 août 1960.
	ASILAH (Province de Tétouan)		
	1° *Médecin*		
M. DA SILVA CARVALHO Antonio Eduardo.	4 octobre 1947.	Coimbre (Portugal).	14 avril 1967.
	2° *Sage-femme*		
Mme REQUERA Y BARRERA Josepha.	18 février 1921.	Madrid.	4 août 1961.
	3° *Infirmier*		
M. VILLASECA-MARCENARO José.	15 avril 1929.	Séville.	25 avril 1961.
	AZEMMOUR (Province d'El-Jadida)		
	1° *Médecin*		
M. VLADUSIC Vojin.	21 mars 1961.	Belgrade.	10 juillet 1967.
	2° *Pharmacien*		
M. TAZI Taieb.	30 juin 1970.	Tours.	9 novembre 1971.
	AZROU (Province de Meknès)		
	1° *Médecin*		
M. ABOULFETH Alami.	20 juin 1970.	Moscou.	13 mai 1976.
	2° *Pharmacien*		
M. CASANOVA J. Etienne Luis.	18 octobre 1956.	Montpellier.	2 février 1973.
	BENAHMED (Province de Settat)		
	Médecin		
M. BOROS Vida.	5 octobre 1939.	Budapest.	31 juillet 1969.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
BENI-MELLAL (Province de Beni-Mellal)			
1° Médecins			
MM. CHAKIB Salah.	10 février 1969.	Moscou.	11 octobre 1974.
DALATI Ali.	4 juillet 1960.	Paris.	22 juillet 1970.
CHOPOV Petko.	19 avril 1944.	Zagreb.	20 septembre 1975.
NACIRI Abdelkader.	10 juillet 1969.	Kiev.	14 novembre 1970.
NAHAS Mohamed Fadel.	10 novembre 1966.	Paris.	2 février 1970.
POP Stefanov.	30 décembre 1963.	Skaje.	7 juillet 1976.
TANTAOUI EL ARAKI El Hassane.	12 septembre 1972.	Bratislava.	20 août 1975.
2° Pharmaciens			
M. BENBASSOU Mimoun.	1er octobre 1971.	Bordeaux.	17 mars 1976.
Mme BENJELLOUN Naïma, épouse SEFRIOUI.	16 juillet 1968.	Bordeaux.	19 octobre 1970.
Mlle BELKZIZ Khadija.	28 mai 1968.	Montpellier.	23 juillet 1970.
M. EL OUATIQ Hassan.	11 juillet 1969.	Montpellier.	29 mai 1971.
3° Chirurgiens-dentistes			
M. KAMENKOVIC Zoran.	7 juin 1971.	Skopje.	4 septembre 1974.
Mme MURATOVIC Sylvia.	29 octobre 1963.	Belgrade.	26 novembre 1970.
BEN-SLIMANE (Province de Settat)			
1° Médecins			
M. MEHTA Juyantumar.	21 août 1951.	Bombay.	25 juillet 1964.
Mme MEHTA, née de VUYST Simone.	4 juillet 1956.	Bruxelles.	25 juillet 1964.
M. MESSAOUDI Larbi.	30 juin 1971.	Crimée.	24 novembre 1973.
2° Pharmacienne			
Mme GOWOROWSKA, née HANDITER Irène.	24 octobre 1933.	Varsovie.	5 décembre 1946.
BERKANE (Province d'Oujda)			
1° Médecins			
MM. BOUCHOUTROUCH Mohamed.	22 octobre 1968.	Grenade.	16 novembre 1972.
BOUVIER Pierre.	11 janvier 1950.	Paris.	15 mai 1971.
KHAZZANI Ahmed.	28 septembre 1973.	Rabat.	9 avril 1976.
NAVARRO Y SEGURA Francisco.	20 mars 1951.	Grenade.	12 novembre 1951.
2° Pharmaciens			
MM. MALEZIEUX Théo.	2 août 1938.	Paris.	16 janvier 1940.
KADA Mohamed.	20 février 1971.	Damas.	5 mars 1974.
3° Chirurgien-dentiste			
M. KATZ Lazare.	26 juin 1959.	Toulouse.	27 avril 1960.
BERRECHID (Province de Settat)			
1° Médecins			
MM. JANKOVITCH Tomislav.	31 janvier 1957.	Zagreb.	29 septembre 1966
KHYARI Abdallah.	30 avril 1975.	Paris.	1er novembre 1975.
2° Pharmacien			
M. BEJOT Jacques.	31 juillet 1959.	Paris.	4 février 1964
3° Infirmier dit « autorisé »			
M. HOUSSAINI Omar.	Rabat (examen de récupération).		8 juin 1966

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
BIR-JDID (Province d'El-Jadida)			
Pharmacien			
M. RIEGO YURGAL Emilio.	10 avril 1928.	Madrid.	16 juin 1964.
BOU AZER (Province d'Ouarzazate)			
Médecin			
M. DELEGUE Marc.	21 décembre 1973.	Paris.	26 avril 1976.
BOUSKOUR et IMITER (Province d'Ouarzazate)			
Médecin			
M. BRASSEUR Francis.	10 juillet 1972.	Louvain.	5 décembre 1973.
BOUZNIKA (Préfecture de Rabat-Salé)			
Médecin			
M. BEKKALI Mohamed.	20 décembre 1971.	Rabat.	24 avril 1974.
CASABLANCA (Préfecture de Casablanca)			
1° *Médecins*			
MM. ABITBOL Victor.	6 juillet 1956.	Paris.	23 février 1957.
ACQUAVIVA Raphaël.	17 janvier 1957.	Paris.	6 juin 1972.
AGUEZNAY Abdallah Ahmed.	21 janvier 1955.	Grenade.	26 mai 1962.
AGUEZNAY Mustapha.	21 novembre 1955.	Grenade.	11 juin 1960.
AKCHOUCH Abdallah.	22 mai 1973.	Rabat.	19 juillet 1976.
ALAMI Abdeslem.	8 juillet 1959.	Toulouse.	28 décembre 1962.
ALAMI Mohamed.	6 février 1973.	Rabat.	13 août 1974.
ALBERT-CASSAR José.	14 juin 1955.	Séville.	21 mars 1958.
ALCARRAZ Jaime.	29 mars 1952.	Madrid.	3 avril 1954.
AMINE Mohamed.	20 octobre 1970.	Rabat.	10 février 1976.
AMNOH Ali.	10 mars 1970.	Solowouca.	10 avril 1972.
Mme AMOUR Jacqueline, épouse BESSON.	7 novembre 1950.	Paris.	11 juin 1951.
MM. AMRANI Mohamed.	12 novembre 1970.	Rabat.	4 décembre 1974.
AOUFI Hassan.	7 janvier 1970.	Madrid.	11 décembre 1973.
AUBIN André.	15 novembre 1947.	Alger.	11 avril 1949.
AYADA Mustapha.	1er avril 1974.	Leipzig.	4 août 1976.
AYOUCH Driss.	24 février 1964.	Paris.	31 juillet 1965.
BAKALI Abdeslam.	1er décembre 1962.	Madrid.	31 juillet 1965.
BAQUET René.	21 décembre 1932.	Bordeaux.	19 avril 1950.
Mme BARBARI Nawal.	12 juillet 1975.	Rabat.	27 avril 1976.
MM. BARBIER Léon.	22 septembre 1938.	Paris.	3 avril 1946.
BARGACH Ahmed.	15 mars 1967.	Nancy.	14 février 1972.
BELKAHIA Brahim.	12 avril 1974.	Rabat.	5 décembre 1975.
BELKHAYAT Ahmed.	12 novembre 1970.	Rabat.	9 octobre 1975.
BELKHAYAT Abdellatif.	18 novembre 1968.	Strasbourg.	31 janvier 1974.
BELHOUCINE Abderrahmane.	10 mars 1970.	Montpellier.	14 septembre 1972.
BELKEBIR MRANI Mohamed.	10 mai 1973.	Montpellier.	9 mars 1974.
BENABADJI Abdelkrim.	5 juillet 1966.	Tours.	10 mars 1970.
BENABDERRAZIK Abderrahman.	22 juin 1967.	Toulouse.	3 février 1975.
BENABDALLAH Abdelhafid.	10 novembre 1966.	Paris.	13 août 1968.
BENCHEIKH Abdelhamid.	5 septembre 1960.	Montpellier.	25 novembre 1964.
BENCHOUKROUN Rachid.	20 septembre 1972.	Nancy.	2 décembre 1974.
BENGELLOUN Boubkèr.	14 juillet 1955.	Montpellier.	20 janvier 1956.
Mme BENJELLOUN Amina, épouse BENNOUNA.	12 décembre 1967.	Nancy.	2 décembre 1975.
MM. BENJELLOUN Abderrafih.	28 mars 1972.	Rabat.	4 septembre 1975.
BENJELLOUN Abdellatif.	20 octobre 1962.	Paris.	10 juillet 1964.
BENJELLOUN Driss.	26 février 1964.	Paris.	3 juin 1966.
BENJELLOUN Driss.	26 septembre 1963.	Paris.	20 février 1968.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
MM. BENJELLOUN Saad.	17 décembre 1959.	Montpellier.	3 janvier 1962.
BENKIRANE Mohamed.	8 octobre 1965.	Montpellier.	18 mai 1966.
BEN MEBAREK Mohamed.	20 octobre 1955.	Paris.	19 septembre 1959.
BENMLIH Abdellatif.	4 décembre 1971.	Rabat.	14 janvier 1974.
BEN MOKHTAR Mohamed.	29 juillet 1949.	Bordeaux.	30 décembre 1949.
BENNANI Mohamed.	26 septembre 1963.	Paris.	27 août 1966.
BENNOUNA Mohamed.	20 janvier 1966.	Nancy.	8 février 1974.
BENIS Abdelhamid.	2 juin 1964.	Strasbourg.	28 janvier 1966.
BENNIS Abdelkrim.	28 février 1970.	Cadix.	1er octobre 1970.
BENNIS Driss	28 octobre 1953.	Paris.	10 mars 1954.
BENNOUNA Abdelhamid.	7 novembre 1967.	Nancy.	10 octobre 1969.
BENSOUDA Mohamed.	13 février 1971.	Rabat.	6 novembre 1974.
BENYAKHLEF Abdelhamid.	17 janvier 1957.	Paris.	7 avril 1969.
BENZAQUEN Léon.	19 octobre 1936.	Paris.	27 octobre 1936.
Mmes BENZIANE Ouartini Farida.	22 octobre 1972.	Rabat.	30 juillet 1976.
BERGEON Michèle, épouse TAHIRI-JOUTEI.	28 juin 1971.	Bordeaux.	11 juin 1975.
MM. BERRADA Abdellatif.	6 mars 1964.	Paris.	10 avril 1967.
BERRADA Abdelmajid.	22 décembre 1962.	Nancy.	18 décembre 1974.
BERRADA Baby Abdelhak.	30 juin 1965.	Bruxelles.	6 mars 1971.
BESSON Henry.	2 mai 1945.	Paris.	17 juin 1950.
BESSON Pierre.	8 février 1945.	Paris.	3 août 1950.
BOJADJIEF Glicor.	5 janvier 1949.	Belgrade.	20 août 1971.
BLIND Gilbert-Georges.	26 octobre 1954.	Paris.	4 août 1961.
BOMPOINT Jacques.	11 juillet 1949.	Bordeaux.	11 août 1954.
BOUAZZAOUI Ahmed.	16 novembre 1970.	Nancy.	6 mars 1976.
BOUCETTA Omar.	6 juillet 1949.	Paris.	18 décembre 1956.
BOTTOU Marc.	4 mars 1941.	Montpellier.	29 mars 1949.
BOUCHAREB Abdelali.	4 avril 1973.	Paris.	29 août 1973.
BOUCHAREB Driss.	24 novembre 1971.	Nancy.	29 mai 1976.
BOUCHTA Mohamed.	17 avril 1967.	Paris.	10 mars 1970.
Mme BOUFLET Solange, épouse LAHLOU.	14 février 1968.	Paris.	13 mai 1968.
MM. BOURRA Ahmed.	7 juillet 1969.	Lille.	7 février 1973.
BOUTALEB Mohamed.	17 janvier 1957.	Paris.	29 janvier 1966.
BOUJIBAR Mustapha.	26 mars 1964.	Paris.	26 mai 1966.
BOUKHLEF Abdelkrim.	28 octobre 1965.	Montpellier.	5 décembre 1970.
BOUREZGUI Khalid.	4 novembre 1968.	Rabat.	20 février 1973.
Mmes BOUSAIRY BERRADA Jamila.	21 octobre 1969.	Rabat.	13 mars 1975.
BOUTAMO Nadeja, épouse KADI.	11 juin 1970.	Moscou.	8 juillet 1974.
MM. BOUTALEB Hassane.	18 novembre 1971.	Grenoble.	30 décembre 1975.
BRAMI Gaston.	31 juillet 1944.	Alger.	13 mars 1945.
BRAM Jean.	18 janvier 1972.	Rabat.	20 mars 1974.
BRISSOT Georges.	14 juin 1945.	Paris.	22 décembre 1945.
BRU Pierre (1).	19 décembre 1930.	Toulouse.	31 janvier 1953.
BUROU Georges.	26 septembre 1938.	Alger.	28 novembre 1940.
CASANOVA Jean-Baptiste.	9 mars 1940.	Aix-Marseille.	10 janvier 1941.
CHAMI Abdelkamal.	23 janvier 1971.	Rabat.	10 juin 1976.
CHAOUI ROQUI Mohamed.	27 septembre 1970.	Rabat.	27 février 1976.
CHAUVIN André.	10 avril 1946.	Bordeaux.	12 novembre 1952.
CHELLY Mohamed.	3 mars 1949.	Paris.	18 mars 1971.
CHÉNEBAULT Jean.	4 décembre 1939.	Paris.	9 octobre 1941.
CHEVRET Robert.	19 décembre 1945.	Paris.	22 décembre 1950.
CHIC Maurice.	2 août 1917.	Toulouse.	20 octobre 1933.
CHORFI Ahmed.	1er juillet 1948.	Paris.	30 mars 1957.
CHRAIBI Driss.	17 septembre 1965.	Aix-Marseille.	3 avril 1966.
CHRAIBI Mohamed.	23 octobre 1970.	Rabat.	21 février 1973.
CLEVIER Claude.	25 juin 1944.	Paris.	26 septembre 1961.
COCHAIN Jean-Pierre.	26 mars 1964.	Paris.	19 août 1965.
COHEN Aaron-Abner.	27 septembre 1939.	Paris.	26 juillet 1939.
COSTA Raymond.	22 janvier 1941.	Paris.	7 juin 1943.

(1) Laboratoire d'analyses médicales en association avec le docteur COUDON.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
MM. COUDON Émile (1).	14 décembre 1943.	Alger.	16 mars 1946.
CROSTE Gérard.	10 juillet 1951.	Toulouse.	28 novembre 1951.
DE PALMAS Maxime.	15 juin 1937.	Paris.	19 juillet 1945.
Mlle DELON Jeanne-Germaine.	25 octobre 1935.	Paris.	9 mai 1947.
MM. DENOUN Paul.	2 avril 1935.	Toulouse.	16 juillet 1946.
DERMOUMI Mohamed.	3 juillet 1970.	Rostock.	4 juin 1974.
DIOURY Abdelkader.	14 février 1963.	Paris.	18 mai 1966.
DIOURY Mustapha.	14 décembre 1951.	Paris.	9 avril 1952.
DOUYON Ernest.	26 juillet 1951.	Haïti.	13 janvier 1966.
DURIX Claude.	7 juin 1949.	Lyon.	18 décembre 1950.
DUVEZIN Jean-Pierre-Bernard.	17 décembre 1930.	Lyon.	30 novembre 1946.
Mme DUVEZIN, née DURAND Camille-Jeanne.	17 mai 1939.	Lyon.	28 juin 1947.
MM. EL ABBASSI Tounsi.	3 mars 1971.	Nancy.	20 septembre 1976.
EJJENANE Abdelaziz.	16 décembre 1971.	Rabat.	15 janvier 1974.
Mme ELALOUF Victorie, épouse DEVICO.	17 décembre 1969.	Rabat.	7 septembre 1972.
MM. EL BOUCHIKHI Ahmed.	27 juin 1965.	Kiev.	20 juillet 1971.
El GRABLY Joseph.	11 avril 1958.	Paris.	8 août 1967.
EL HAJJAMI Omar.	18 février 1974.	Lodz.	20 octobre 1976.
EL KOHEN M'Hamed.	6 mars 1967.	Bordeaux.	27 janvier 1973.
EL MANSOURI Abdelylah.	15 mai 1974.	Rabat.	20 août 1976.
EL MRINI Mohamed EL ARBI.	12 décembre 1973.	Strasbourg.	7 octobre 1976.
EL OUATTASSI Kaddour.	20 mai 1970.	Tours.	14 novembre 1975.
EL OUAZZANI Larbi.	1er juillet 1953.	Montpellier.	19 mars 1957.
EL QADIRI BOUTCHICH Mohamed.	22 décembre 1969.	Rabat.	1er octobre 1970.
Mme FILALI Chama, épouse BARGACH.	15 mars 1967.	Nancy.	29 mars 1972.
M. FILALI AMINE Omar.	19 mai 1972.	Rabat.	19 août 1976.
Mme FORGET Lucette, épouse EL OUATTASSI.	25 mai 1972.	Rennes.	12 avril 1975.
M. GALLET Maurice.	18 juin 1943.	Lyon.	31 juillet 1968.
Mme GAUNET, née ESCARRAS Françoise.	3 septembre 1969.	Marseille.	6 juin 1974.
M. GUESSOUS Nouredine.	15 juin 1972.	Rabat.	26 avril 1976.
Mme GHATTAS Ouassiba, épouse KETTANI.	5 décembre 1969.	Rabat.	2 octobre 1975.
MM. GHAILANE El Houssaïn.	24 mars 1972.	Rabat.	21 juillet 1976.
GHOTI Mohamed.	14 février 1963.	Paris.	18 avril 1966.
GIACALONE Pietro.	15 juillet 1942.	Rome.	17 septembre 1948.
GODEFROY René.	22 juillet 1946.	Montpellier.	14 janvier 1959.
Mme GOMEZ-MARTINEZ Luisa, épouse HUERTAS.	28 mai 1949.	Madrid.	29 avril 1954.
Mlle GRANGETTE Lucie.	7 juillet 1933.	Lyon.	9 février 1934.
MM. GROSCLAUDE Étienne.	2 novembre 1945.	Lyon.	22 avril 1947.
GRYSON Henri.	19 décembre 1952.	Paris.	19 septembre 1957.
GUIDON Alain.	14 avril 1970.	Rabat.	15 novembre 1973.
GZOULI Abdellah.	8 janvier 1971.	Rabat.	7 avril 1971.
HADZIHALILOVIC Mustapha.	29 janvier 1956.	Zagreb.	9 août 1971.
HADDOUCHI Mohamed.	29 janvier 1971.	Rabat.	31 mai 1976.
HAMDI Mohamed.	27 juin 1968.	Leningrad.	2 décembre 1974.
HESKY Ervin.	21 juillet 1936.	Vienne.	20 novembre 1947.
HSISSEN Abdelaziz.	3 novembre 1964.	Madrid.	8 décembre 1976.
Mme HRICHI Latifa, épouse CHRAIBI.	29 octobre 1971.	Bordeaux.	28 août 1975.
MM. HORRUT Jean-Marie.	13 octobre 1949.	Bordeaux.	3 mai 1956.
IGOUZOULEN Ali.	29 juin 1967.	Kiev.	30 juin 1969.
Mme ISSO BENELBAS Nelly, épouse SEDBON.	31 décembre 1952.	Madrid.	7 mars 1957.
MM. JANATI Mostapha.	2 mars 1972.	Nancy.	3 janvier 1975.
JEBLAOUI Najib.	27 juin 1968.	Léningrad.	7 septembre 1972.

(1) Laboratoire d'analyses médicales en association avec le docteur BRU.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
MM. KABBAGE Driss.	16 juillet 1952.	Bordeaux.	11 février 1953.
KADI Belkacem.	20 juin 1970.	Moscou.	28 juillet 1975.
KADIRI HASSANI Tayeb.	27 octobre 1970.	Rabat.	17 avril 1974.
KARI Peter.	3 septembre 1951.	Budapest.	4 août 1965.
KASSAB Philippe.	18 décembre 1929.	Genève.	30 août 1932.
KHALIL Mustapha.	29 juin 1969.	Moscou.	8 mars 1976.
KHAMLICHI Ahmed.	24 février 1965.	Nancy.	5 mars 1968.
KERDOUDI KOLALI Abdeslam.	14 février 1963.	Paris.	7 septembre 1965.
KETTANI Abdelhaï.	6 novembre 1972.	Rabat.	13 juillet 1975.
KETTANI Abdeljalil.	28 octobre 1965.	Montpellier.	27 août 1966.
KLINGHOFER Julius.	21 juillet 1955.	Montpellier.	31 octobre 1956.
KOUHEN Mohamed.	17 décembre 1962.	Nancy.	27 janvier 1966.
KRAFES Abdelhak.	14 novembre 1966.	Grenoble.	13 août 1968.
LAABI Mohamed.	24 février 1964.	Paris.	27 janvier 1966.
LAHBABI TOUNIR Driss.	24 février 1944.	Paris.	18 février 1969.
Mme LAFONTAINE Jeanne.	14 octobre 1937.	Paris.	26 mai 1969.
MM. LAGET Édouard.	12 avril 1939.	Alger.	10 juillet 1941.
LAHBABI Hassan.	26 décembre 1927.	Paris.	29 juillet 1960.
LAHBABI Saïd.	2 juin 1969.	Paris.	12 décembre 1974.
LAHKIM Abdelhak.	23 avril 1963.	Bordeaux.	24 mars 1972.
LAHLOU Boubeker.	5 mai 1969.	Strasbourg.	16 janvier 1974.
LAHLOU Mohamed.	20 octobre 1952.	Paris.	30 juin 1953.
LAHLOU Mohamed.	19 janvier 1962.	Bordeaux.	31 juillet 1965.
LAHRABLI Abdeljalil.	26 juin 1969.	Kiev.	12 juin 1971.
LAKHSSASSI Abdellatif.	30 octobre 1970.	Rabat.	12 mars 1976.
Mme LARAKI Leila, épouse BENABDELJALIL.	23 décembre 1972.	Rabat.	17 juillet 1975.
MM. LARAQUI Abdelghani.	12 février 1962.	Paris.	5 décembre 1966.
LARAKI Abdelhaq.	1er décembre 1966.	Paris.	2 juin 1970.
LARRAKI EL HOUSSAINI Omar.	14 mai 1968.	Bordeaux.	24 avril 1975.
LASSALAS Guy.	28 juin 1955.	Alger.	17 septembre 1957.
LASRY José.	3 janvier 1948.	Paris.	23 mars 1944.
LAURENT Xavier.	19 décembre 1950.	Paris.	12 juillet 1951.
Mme LAUTRIDOU Annie, épouse EL OUHAHIDI.	28 mai 1973.	Rennes.	11 juillet 1975.
MM. LAVALETTE Jean-Gabriel.	13 juillet 1939.	Marseille.	24 octobre 1951.
LEBBAR Mohamed.	1er juillet 1971.	Montpellier.	3 août 1976.
LEBASCLE Jean.	17 avril 1951.	Alger.	12 novembre 1951.
LEBRETON Jean-Marie.	12 avril 1934.	Bordeaux.	13 novembre 1941.
LEMSEFFER Abdeslam.	16 mars 1964.	Bordeaux.	9 février 1966.
LEMSEFFER Abdelouhab.	25 janvier 1971.	Bordeaux.	27 novembre 1973.
LEMSEFFER Allal.	19 mai 1967.	Bordeaux.	7 janvier 1969.
LESIMPLE Jacques.	5 juin 1951.	Paris.	8 octobre 1951.
LÉVY-LEBHAR Edouard David.	7 mars 1949.	Toulouse.	11 avril 1949.
LÉVY-LEBHAR Gabriel.	5 janvier 1926.	Paris.	12 juin 1929.
LÉVY-LEBHAR Jean-Pierre.	11 février 1953.	Paris.	14 avril 1954.
LIEPMANN Roger.	5 juillet 1948.	Lyon.	11 avril 1949.
LILLO André.	11 juin 1943.	Alger.	1er septembre 1945.
LINTHILLAC Paul.	13 juillet 1950.	Bordeaux.	26 janvier 1952.
LISCIA Georges.	24 avril 1948.	Marseille.	1er novembre 1969.
Mme LISNIC Nives, épouse TOLÉDANO-MEYER.	14 juillet 1954.	Zagreb.	10 avril 1970.
MM. LORHO Yves.	12 avril 1951.	Paris.	24 septembre 1951.
MAAROUFI Mohamed.	15 janvier 1962.	Montpellier.	27 juillet 1971.
MADANI Ahmed.	24 mai 1968.	Madrid.	9 mars 1974.
MARKOUCH Tahar.	20 janvier 1965.	Salamanque.	4 octobre 1969.
Mmes MALBOIS Danièle, épouse BENKIRANE.	15 mai 1962.	Montpellier.	21 juin 1973.
MARGAOUI Fatima-Zohra, épouse LAHLOU.	7 juillet 1970.	Rabat.	10 octobre 1975.
MM. MARTIN-INFANTE Rafaël.	28 avril 1948.	Madrid.	8 décembre 1953.
MARTI FECED Carlos.	24 février 1927.	Barcelone.	6 janvier 1964.
MARTINEZ Richard.	25 juin 1949.	Alger.	18 avril 1950.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
MM. MAUMY Patrick.	6 avril 1943.	Montpellier.	5 juin 1973.
MEDAOUI M'Barek.	20 avril 1964.	Strasbourg.	3 juillet 1970.
MEKOUAR Abdelhaq.	7 mars 1972.	Bordeaux.	3 décembre 1975.
Mme MEZZIAN Leila, épouse BENGELLOUN.	30 mars 1963.	Madrid.	9 octobre 1968.
MM. MEZIAN Amor Mohamed Rachid.	26 juillet 1969.	Madrid.	9 mai 1975.
MICHAUD Jacques.	7 octobre 1939.	Paris.	8 mars 1950.
MORÉNO Victor.	9 décembre 1955.	Paris.	20 février 1956.
MESFFER Abdellatif.	3 février 1969.	Bordeaux.	1er octobre 1970.
NIDDAM Gabriel	18 avril 1950.	Montpellier.	29 juin 1954.
OBAD Mohamed.	3 octobre 1972.	Rabat.	21 octobre 1975.
OGER Gabriel.	24 octobre 1935.	Paris.	10 février 1939.
ORSATELLI Jean.	17 janvier 1957.	Paris.	24 juin 1966.
OTMANI Sif El Islam.	30 mai 1969.	Montpellier.	6 mars 1971.
OUARZAZI Omar.	29 mai 1953.	Paris.	19 novembre 1954.
OURADOU Jean.	19 juin 1958.	Lyon.	24 octobre 1962.
OUTGENZA Ahmed.	21 avril 1972.	Grenoble.	11 décembre 1975.
OUAZZANI TOUHAMI Mohamed.	4 décembre 1969.	Toulouse.	14 février 1975.
PAJANACCI Josseph-Marie.	6 novembre 1933.	Marseille.	30 janvier 1934.
PHAM-MINH-SANH.	16 août 1965.	Toulouse.	13 juin 1966.
PAPPALARDO Salvatore.	13 mars 1950.	Catane.	3 décembre 1952.
PICHON Rémi.	2 juillet 1948.	Paris.	2 février 1949.
POIROT Marcel.	29 avril 1958.	Paris.	22 juin 1960.
RIFAI Hamid.	19 juin 1967.	Aix-Marseille.	6 novembre 1971.
RIMBAUT Georges.	7 juillet 1933.	Lyon.	15 septembre 1952.
ROBERT Jean-Marie.	27 septembre 1959.	Paris.	11 novembre 1965.
ROIG Maimo.	5 juillet 1930.	Barcelone.	2 juillet 1932.
ROLLIER René-Marie.	3 juillet 1945.	Strasbourg.	30 juin 1948.
Mme ROLLIER, née JULLIAN Marie-Louise.	3 juillet 1945.	Strasbourg.	30 juin 1948.
MM. ROY Édouard (1).	15 juin 1951.	Paris.	21 août 1953.
SADOUN Amram.	21 février 1966.	Nancy.	31 juillet 1967.
SAADI Anis.	8 mars 1968.	Montpellier.	22 février 1973.
SAMI Mustapha.	22 décembre 1969.	Rabat.	2 février 1976.
SANDALI Abderrahim.	24 juillet 1970.	Rabat.	20 octobre 1976.
SEBTI Faissal.	28 novembre 1968.	Rabat.	6 mars 1973.
SENTISSI Mohamed.	13 juillet 1970.	Rabat.	30 juillet 1976.
SMAALI Bouchaïb.	28 février 1966.	Montpellier.	5 mai 1970.
Mme SQALLI-HOUSSAINI Saida, épouse GUESSOUS.	26 octobre 1970.	Rabat.	18 décembre 1974.
MM. SAHRAWY Ibrahim.	1er juillet 1952.	Grenade.	1er août 1975.
SARROLA Antoine.	23 juin 1954.	Marseille.	18 août 1955.
SEBTI Abdelouhab.	7 janvier 1970.	Rabat.	1er octobre 1970.
Mlle SEKKAT Leila.	3 juillet 1968.	Montpellier.	26 octobre 1971.
MM. SENTISSI EL IDRISSI Abdelmalek.	25 mai 1971.	Montpellier.	19 juillet 1974.
SIJILMASSI Mohamed.	29 mars 1963.	Alger.	27 janvier 1966.
DE SOUZA REBELLO VAHIA Jean.	15 février 1952.	Paris.	14 mai 1954.
TAHRI Ahmed.	4 juillet 1957.	Paris.	29 juillet 1960.
TAHIRI JOUTEI IDRISSI Abderrafih.	14 juillet 1974.	Bordeaux.	21 juillet 1976.
TAHIRI JOUTEI IDRISSI HASSANI Ali.	2 juillet 1971.	Bordeaux.	16 décembre 1974.
TAHRI-JOUTI Mohamed.	11 février 1965.	Toulouse.	30 novembre 1966.
TAHIRI Mohamed.	3 mai 1965.	Montpellier.	27 janvier 1966.
TAK TAK Hafid.	8 juin 1971.	Paris.	26 septembre 1974.
Mme TASCOVA Vita, épouse BANEV.	12 juillet 1949.	Sofia.	21 mai 1975.
M. TAZI Abderrahman.	3 juillet 1953.	Paris.	25 janvier 1956.

(1) Stomatologiste.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° *Médecins* (suite)			
MM. TAZI Mohamed.	22 juin 1966.	Strasbourg.	10 octobre 1969.
TAZI Mohamed.	7 janvier 1971.	Rabat.	26 novembre 1976.
TEILHAUD Guy.	28 octobre 1949.	Bordeaux.	11 mars 1950.
TEINTURIER Jules.	31 mai 1950.	Paris.	15 avril 1953.
TESTOT-FERRY Henri-Jean.	25 novembre 1945.	Alger.	11 décembre 1945.
TEXIER Jacques.	23 décembre 1955.	Paris.	1er avril 1969.
TLEMSAMANI Abdellatif.	21 octobre 1969.	Rabat.	17 décembre 1971.
TROMBATI Mohamed Amin.	21 juillet 1968.	Madrid.	12 juillet 1976.
VASQUEZ CODES Mariano.	21 juin 1932.	Madrid.	24 juin 1954.
VENATOR Robert.	20 mai 1940.	Lyon.	13 septembre 1941.
VINARD Roger.	28 novembre 1945.	Lyon.	16 mars 1946.
VOUNATZOS Dimitrios.	4 juillet 1939.	Lyon.	16 juin 1951.
WARCZEWSKI Zdzislaw.	3 juin 1937.	Cracovie.	5 janvier 1968.
WITZ Éric.	14 mai 1948.	Berne.	21 août 1953.
YACOUBI Ahmed.	9 juin 1958.	Toulouse.	29 mai 1971.
YACOUBI Benabdellah.	23 juillet 1969.	Toulouse.	2 octobre 1970.
YACOUBI Mohamed.	22 février 1967.	Bordeaux.	24 mars 1971.
YACOUBI SOUSSANE Mohamed.	31 mai 1966.	Paris.	17 septembre 1975.
YOUSRI Hammouda.	22 décembre 1972.	Bordeaux.	25 avril 1975.
ZIZI Abdelghani.	13 avril 1970.	Montpellier.	19 avril 1976.
ZNIBER Abderrahman.	10 juillet 1945.	Montpellier.	20 décembre 1946.
Mme ZOIDES Olizera, épouse DOSNINOVIC.	21 septembre 1962.	Louvain.	12 octobre 1966.

2° *Cliniques médicales et chirurgicales*

Clinique chirurgicale des docteurs AUBIN, CHAUVIN, HESKY, GHOTI, sise 43, boulevard Rachidi (ex-Gouraud), autorisée le 29 juin 1959.

Clinique chirurgicale des docteurs BARBIER Léon et TEINTURIER Jules, sise 6, rue Louis-David, autorisée le 14 avril 1949.

Clinique des docteurs BEKKALI Abdeslam et MADANI Ahmed, sise 10, avenue Hassan-Souktani, autorisée le 21 mars 1970.

Clinique d'accouchements et de chirurgie gynécologique du docteur BUROU Georges, sise 13, rue du Capitaine-Lapébie, autorisée le 26 octobre 1953.

Clinique chirurgicale et médicale du docteur BENJELLOUN Saâd, sise 3, rue de Varennes, autorisée le 15 juillet 1976.

Clinique médico-chirurgico-obstéricale du docteur BOTTOU Marc, sise 4, rue de Lucerne à Casablanca, autorisée le 11 juillet 1966.

Clinique chirurgicale du docteur EL KOHEN M'Hamed, sise 4, rue de Briey, autorisée le 17 février 1976 (1).

Clinique chirurgicale du docteur SENTISSI, sise 206, avenue Mers-Sultan, autorisée le 16 avril 1953.

Clinique chirurgicale du docteur CHEVRERT, sise 10, rue du Caporal-Beaux, autorisée le 22 octobre 1946.

Clinique d'accouchements du docteur COHEN Aaron, sise avenue Moinier, autorisée le 5 décembre 1946.

Clinique chirurgicale des docteurs BENKIRANE Mohamed, DIOURI Abdelkader et KERDOUDI Abdeslam, sise boulevard Omar-el-Idrissi (ex-la-Marne) à Mers-Sultan, autorisée le 30 décembre 1929 (2).

Clinique ophtalmologique du docteur DURIX Claude, sise 13, rue de Terves, autorisée le 12 avril 1951.

Clinique médico-chirurgicale et d'obstétrique du docteur LAHBABI Hassan, sise rue de Prague, autorisée le 10 juin 1965.

Clinique des docteurs LAABI Mohamed, TAHIRI JOUTEI Mohamed et BENNIS Abdelhamid, sise 9, rue Ar-Razi, autorisée le 15 novembre 1975.

Clinique d'accouchements du docteur LILLO André, à Casablanca, place Heintz, cité Mohammedia, autorisée le 29 mars 1958.

Clinique chirurgicale-esthétique et réparatrice du docteur LINTILHAC J.-P., 2, boulevard Claude-Perrault, à Casablanca, autorisée le 4 mars 1957.

Clinique d'accouchements du docteur MARTINEZ Richard, sise 11, rue de Suippes, autorisée le 12 novembre 1955.

Clinique d'accouchements du docteur MICHAUD Jacques, sise 25, boulevard Danton, autorisée le 16 octobre 1953.

Clinique médico-chirurgicale des docteurs OURADOU Jean, BAUDOUIN Yves, LESIMPLE Jacques et TEILHAUD Guy, sise avenue Franklin-Roosevelt, n° 19, autorisée le 12 septembre 1952 (3).

Centre de rééducation psycholomoteur du docteur MUNERA Gaston, autorisé le 22 juillet 1955.

Clinique ophtalmologique du docteur ROIG Naïmo, 19, rue Blaise-Pascal, à Casablanca, autorisée le 7 février 1957.

Clinique du docteur BOUAZZAOUI Ahmed, sise 14, rue Omar-Slaoui, autorisée le 6 novembre 1967.

Clinique du docteur GHOTI Mohamed, sise 9, avenue Jeanne-d'Arc, autorisée le 11 octobre 1972.

Clinique gynéco-obstétricale du docteur LEMSEFFER Abdeslam, sise 46, rue Victor-Hugo, autorisée le 10 avril 1971.

(1) Ex-clinique du docteur COIQUAND, autorisée 18 mars 1953.
(2) Ex-clinique du docteur COMTE reprise par les intéressés le 14 avril 1970.
(3) Ex-clinique du docteur MUNÉRA reprise par les intéressés le 7 mai 1970.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens*		
Mmes ABOUNAIDANE Fatima, épouse BENAISSA.	24 septembre 1968.	Marseille.	13 septembre 1975.
ADIB Amina, épouse ZIZI.	11 juillet 1969.	Montpellier.	29 septembre 1973.
MM. ACHOUR André.	18 juin 1963.	Marseille.	10 novembre 1965.
ALAMI IDRISSI Abderrazak.	6 octobre 1968.	Paris.	14 février 1972.
ALAMI Otman.	24 juin 1970.	Montpellier.	24 juillet 1972.
Mmes ALLOY, née AUSSET Andrée-Marie-Jeanne.	29 avril 1926.	Toulouse.	8 juillet 1929.
AMIEL Sonia.	10 juillet 1958.	Montpellier.	15 mai 1959.
ANIQ FILALI Amina, épouse FEJRI.	27 juin 1973.	Lyon.	18 mai 1976.
ARTIGAS Monique Eugénie, épouse GODET (1).	22 décembre 1965.	Montpellier.	9 octobre 1975.
Mlle AZROUR Fatima.	12 juillet 1973.	Montpellier.	7 février 1976.
MM. BAUERLE Jurgen (2).	17 octobre 1963.	Stuttgard.	18 juillet 1975.
BEKKOUCHA Rachid.	22 décembre 1947.	Alger.	10 septembre 1949.
BELAICHE Joseph (3).	15 mars 1945.	Alger.	14 juin 1947.
BELAYACHI Mehdi ben Driss.	13 juin 1960.	Paris.	24 octobre 1962.
BELGHITI Aziz.	29 juin 1972.	Reims.	11 juin 1974.
Mme BELKORA Amina, épouse SANTISSI.	28 mai 1968.	Montpellier.	16 novembre 1970.
Mlle BELKACEM Ghita.	6 juillet 1972.	Alger.	14 février 1973.
Mme BENNANI, née DUFLOT Irène.	14 avril 1966.	Paris.	29 septembre 1972.
Mlle BENBRAHIM Alima.	17 juin 1970.	Caen.	8 octobre 1971.
Mmes BENGELUN Nofyssa, épouse BOUTALEB.	6 novembre 1958.	Paris.	13 juin 1959.
BENKIRANE Nouzha, épouse BELKHAYAT.	1er juillet 1973.	Montpellier.	15 octobre 1975.
BENJELLOUN Najia, épouse SEKKAT.	17 juin 1969.	Bordeaux.	3 janvier 1974.
BENNADDOU IDRISSI Amina, épouse BENCHEIKH.	13 septembre 1971.	Marseille.	24 février 1975.
M. BENNANI Khalid.	29 juin 1970.	Nancy.	14 février 1973.
Mlle BENNIS Naïma.	6 janvier 1971.	Toulouse.	28 juillet 1972.
Mme BENNIS Rafia, épouse TAZI.	12 juillet 1973.	Rabat.	10 octobre 1975.
M. BENGHANEM Abdeslam.	23 juin 1967.	Nancy.	19 janvier 1971.
Mlle BENNANI Rajaâ.	12 juillet 1971.	Paris.	5 juin 1973.
MM. BENNANI El Houssine.	25 juin 1965.	Paris.	31 décembre 1968.
BENNIS Abderrahim.	15 juin 1955.	Marseille.	10 février 1956.
Mme BENNIS Maria, épouse OUAZZANI.	27 juin 1968.	Montpellier.	8 octobre 1970.
Mlle BENTHAMI Saadia.	28 mai 1968.	Montpellier.	29 décembre 1970.
Mme BENZAQUEN, née VIALA Jacqueline.	9 juillet 1948.	Montpellier.	18 mai 1949.
MM. BENZAKEN Edmond.	25 juillet 1945.	Montpellier.	11 janvier 1965.
BERRADA Azzedine.	5 mai 1956.	Toulouse.	20 février 1957.
BERRECHID El Mehdi.	10 juillet 1970.	Montpellier.	24 octobre 1974.
BERGER Robert (4).	16 juillet 1946.	Lyon.	20 janvier 1954.
Mlle BERRADA MEKKI Zhor.	25 mai 1967.	Montpellier.	28 février 1970.
M. BLANC Patrick (5).	27 septembre 1971.	Lyon.	9 octobre 1975.
Mlle BONA Janine.	8 juillet 1946.	Paris.	7 mai 1952.
Mmes BOSSIER, née GUIGUET Paule.	12 juillet 1949.	Hanoï.	27 août 1949.
BOUCHENTOUF Nadira.	8 juillet 1970.	Montpellier.	31 décembre 1974.
M. BOUJIBAR Abdelkrim.	8 novembre 1958.	Montpellier.	18 juin 1959.
Mme BRIANT Michelle, épouse FAUVERGUE.	4 avril 1951.	Paris.	22 août 1952.

(1) Société marocaine de coopération pharmaceutique.
(2) Société Polymédic.
(3) Laboratoire d'analyses médicales.
(4) Société « SPÉCIA-MAROC ».
(5) Société « LAFRABIOL ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens* (suite)		
MM. BUTLEZ Roland.	21 mai 1951.	Lille.	13 septembre 1952.
CANO Joseph Anthony.	26 juin 1967.	Montpellier.	22 mai 1968.
Mlle CHAMI Rachida.	22 juin 1970.	Nancy.	31 décembre 1974.
MM. CHAOUI Omar.	30 juin 1954.	Paris.	10 août 1955.
CHARLES Yves Jean (1).	21 juin 1951.	Toulouse.	29 décembre 1953.
CHATELARD Louis (2).	20 février 1969.	Marseille.	30 août 1971.
CHAUMONT Guy (3).	7 octobre 1960.	Montpellier.	13 juillet 1966.
CHEGGOUR Abdelhay.	19 juin 1973.	Strasbourg.	4 septembre 1975.
Mmes CHEDDADI Khadija, épouse BENSOUDA.	9 juillet 1970.	Marseille.	8 novembre 1975.
CHOLAY Christiane, épouse BENNANI.	31 octobre 1969.	Nancy.	4 décembre 1972.
MM. CHEIKH LAHLOU Jaouad (4).	8 juillet 1970.	Paris.	1er avril 1973.
CHRAIBI Mohamed.	29 juin 1966.	Montpellier.	5 octobre 1968.
CIVERA-SIMON Grégoire.	14 mars 1951.	Madrid.	16 janvier 1968.
Mme CLERMONTEL, née MALLARET Odette.	1er août 1942.	Strasbourg.	4 août 1949.
MM. COHEN Albert.	19 avril 1959.	Paris.	22 décembre 1964.
COMPEAU Philippe.	19 novembre 1968.	Toulouse.	28 juin 1969.
DAOUDI Mohamed.	27 janvier 1955.	Paris.	21 mai 1955.
DADI Mohamed.	10 juillet 1975.	Montpellier.	17 février 1976.
Mlle DADI Souad.	24 juin 1974.	Grenoble.	19 novembre 1976.
MM. DALLIES Robert (5).	16 mars 1951.	Toulouse.	23 décembre 1965.
DASSOULI Mostapha.	25 septembre 1972.	Grenoble.	5 mars 1975.
DERMOKOS Zoltan.	8 novembre 1964.	Belgrade.	24 mai 1973.
DIESBOURG Bernard.	28 septembre 1965.	Luxembourg.	10 octobre 1975.
DIOURY Abderrazak.	2 octobre 1972.	Strasbourg.	30 décembre 1974.
DIOURY Ahmed.	8 juillet 1946.	Alger.	5 décembre 1946.
DIOURI Ayad Hassan.	27 juin 1967.	Nancy.	17 mars 1969.
Mme DJOUDI Mira, épouse BOUAZZA (6).	29 septembre 1973.	Alger.	7 octobre 1976.
M. DOMER Roland.	13 août 1957.	Alger.	13 septembre 1967.
Mlle DOUIEB Najat.	3 juillet 1970.	Greifswald.	11 juin 1976.
Mme EL AMRANY Naïma, épouse LAMRANI JOUTEY.	12 janvier 1966.	Paris.	8 avril 1970.
MM. EL ALJ Mohamed	22 novembre 1968.	Nancy.	14 février 1973.
EL AMRANI-JOUTEY Abderraji.	19 octobre 1967.	Paris.	31 juillet 1969.
EL ATIQ Mohamed.	20 juin 1970.	Tours.	26 janvier 1973.
EL-BOURY Abdellah.	2 février 1963.	Paris.	12 octobre 1966.
Mme EL FATMI CHERRADI Latifa, épouse SAADAOUI.	27 septembre 1971.	Nancy.	5 avril 1975.
MM. EL GUERMAI Abdelghani.	12 juillet 1968.	Liège.	1er septembre 1972.
EL IRAKI Mohamed.	29 juin 1966.	Alger.	17 juillet 1970.
EL GRABLY Denise.	12 décembre 1969.	Genève.	23 avril 1973.
EL KETTAR Abdelwahab.	23 juillet 1973.	Liège.	9 décembre 1975.
Mme EL KHADRY Touria, épouse RACHID.	4 février 1970.	Lyon.	3 août 1976.
MM. ESTEGASSY David.	21 octobre 1950.	Bordeaux.	15 mai 1951.
EL ZIZI Azzedine.	20 juillet 1970.	Montpellier.	22 mai 1972.
EUZIERE Guy (7).	3 avril 1956.	Alger.	13 décembre 1967.
FICHARD Gilbert (8).	30 octobre 1967.	Lyon.	9 décembre 1969.
FILALI HILALI Abdelwahab.	27 juin 1969.	Tours.	10 juillet 1976.
GANDOLFI Carlo-Francisco.	14 avril 1958.	Pavia.	29 novembre 1961.
Mlle GIARDINA Yolanda.	6 octobre 1956.	Rome.	20 janvier 1959.

(1) Société « BIOTIC-MAROC ».
(2) Société « MAPHAR ».
(3) Société « ASPRO NICOLAS ».
(4) COOPER-MAROC.
(5) Laboratoire « ROUSSEL ».
(6) Société « LAFRABIOL ».
(7) Société « SPÉCIA MAROC ».
(8) Établissements pharmaceutiques NOTE ET PLANCHE.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens* (suite)		
MM. GLADY Hubert.	1er juin 1967.	Strasbourg.	20 avril 1970.
GODET André.	24 juin 1966.	Montpellier.	20 novembre 1973.
Mmes GOWOROWSKI, née ROUSSEAU Madeleine.	24 mai 1965.	Lyon.	26 juin 1968.
GRIGNARD Dominiquê.	11 mai 1970.	Montpellier.	18 décembre 1972.
M. GRANA Ignacio.	3 février 1959.	Rome.	24 octobre 1959.
Mme GUIGUET Paule, épouse BOSSIER.	31 janvier 1942.	Hanoï.	27 août 1949.
MM. HABMELLOUK Sefrioui.	26 mai 1961.	Paris.	25 octobre 1962.
HAMDOUNI Mustapha.	30 juin 1972.	Grenoble.	6 mars 1975.
HAMZA Mohamed.	23 juillet 1971.	Paris.	11 juin 1974.
HARIM Fathallah (1).	7 juillet 1972.	Grenoble.	22 avril 1976.
HASSANEIN Hassan Wagdy.	29 juin 1967.	Montpellier.	24 août 1968.
Mmes HALAOUI Nouzha, épouse LAHLOU.	29 septembre 1972.	Toulouse.	19 juin 1975.
HEBRAUD, née GAICHET Monique (2).	25 octobre 1965.	Montpellier.	13 avril 1968.
HERVAT Bernadette, épouse GOMEZ.	23 octobre 1967.	Toulouse.	20 mars 1968.
HJYEJ Andaloussi Naïma, épouse BENKIRANE.	11 octobre 1971.	Toulouse.	16 avril 1972.
M. HINNACH Abdeslam.	25 juin 1971.	Grenoble.	25 février 1975.
Mlle HRICHI Maria.	17 juin 1974.	Bordeaux.	28 août 1975.
MM. HIRECHE Abdallah.	12 février 1952.	Alger.	21 novembre 1960.
IBNOUTOUZI TAZI Ahmed.	4 octobre 1973.	Caën.	14 janvier 1976.
INGARAO Luigi.	11 mai 1953.	Rome.	6 octobre 1954.
INNOCENTI Jean (3).	25 juin 1964.	Montpellier.	23 juin 1966.
IBNOULKHATIB Mustapha.	8 février 1973.	Paris.	8 mai 1975.
Mme JANNIN Nicole, épouse COUNILLON.	27 juin 1960.	Montpellier.	28 novembre 1964.
MM. JABRI Mohamed.	30 juin 1970.	Tours.	5 octobre 1972.
KABAJ Hammad.	17 juin 1966.	Lille.	27 juillet 1971.
KHAOULANI Abdelmalek.	30 décembre 1972.	Toulouse.	1er avril 1975.
Mlle KHAMLICHI Meryem.	14 septembre 1972.	Louvain.	16 janvier 1975.
MM. KOUCEM Ouali dit «Mohammed».	19 novembre 1941.	Toulouse.	27 décembre 1956.
LAFON Jean-Henri.	28 octobre 1937.	Paris.	9 novembre 1939.
LAHLOU Mohamed.	26 juin 1973.	Bordeaux.	22 décembre 1976.
LAGHRARI Brahim.	12 juillet 1957.	Montpellier.	22 mars 1958.
LAHLOU Abdelhaq.	27 avril 1963.	Paris.	29 octobre 1965.
LAHLOU FILALI Abdellah.	16 octobre 1970.	Paris.	3 octobre 1974.
LAHRICHI Abdelkarim.	28 juin 1966.	Montpellier.	3 avril 1969.
Mme LAKHSASSI Latifa, épouse TABBARA.	11 juillet 1969.	Grenoble.	2 mai 1975.
M. LALLEMENT André (4).	27 juin 1966.	Lille.	12 octobre 1971.
Mmes LAMBERT Marie-Claire, épouse BEN ABBOU.	28 avril 1971.	Rouen.	25 novembre 1972.
LARAKI Fatiha, épouse SMIRES.	29 juin 1967.	Montpellier.	17 novembre 1969.
M. LARAKI El Abed.	21 octobre 1967.	Paris.	25 février 1970.
Mme LARAKI Leila, épouse SEBTI.	23 juin 1972.	Lyon.	7 novembre 1974.
M. LE FEUNTEN François (5).	15 novembre 1965.	Nantes.	9 octobre 1967.
Mme LEMSEFFER Touria, née M'Seffer.	30 juin 1967.	Bordeaux.	5 avril 1971.
M. LÉVY Abraham Albert.	31 mars 1939.	Paris.	24 novembre 1943.
Mme LÉVY Jacqueline, épouse OHANA.	27 juin 1963.	Montpellier.	9 avril 1968.
M. LÉVY Pierre.	2 août 1938.	Paris.	23 mars 1939.
Mme LO PRESTI Vittoria, épouse CITADINI.	20 juillet 1946.	Pise.	19 septembre 1950.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.
(2) Société « SMARIP ».
(3) Société « BOTTU ».
(4) Laboratoire « Diamant Maroc ».
(5) Société « MAPHAR ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens* (suite)		
M. LOUFRANI Georges.	20 décembre 1947.	Alger.	13 février 1950.
Mmes MARCHANT Christiane, épouse DAMITIO.	30 juin 1951.	Paris.	18 décembre 1954.
MARTIN-VEGUE-BULNES Maria.	22 mars 1949.	Madrid.	8 avril 1963.
MM. MSEFFER Jaouad.	4 septembre 1973.	Bordeaux.	23 décembre 1975.
MEZI Georges (1).	22 juillet 1943.	Montpellier.	28 juin 1946.
Mmes MIARA Madeleine, épouse BENARROCHS (2).	27 mars 1957.	Paris.	29 octobre 1969.
MINUIT, née MOINE Michèle.	29 mars 1960.	Paris.	25 mai 1961.
M. MINUIT Jean-Louis (3).	24 juin 1958.	Paris.	11 septembre 1958.
Mme M'KINSI Naïma, épouse BENNIS.	27 mai 1968.	Montpellier.	16 juillet 1970.
M. MONTANER Henri-Joseph (4).	22 mai 1954.	Toulouse.	25 février 1960.
Mme MOURGUES Yvette, épouse ROERE.	20 février 1932.	Toulouse.	19 juin 1946.
MM. NICOULAUD Marcel.	7 juillet 1933.	Nancy.	12 juin 1950.
NICOULAUD Michel.	30 octobre 1954.	Bordeaux.	5 avril 1955.
Mmes NOËL, née BENLICHA Liliane.	7 octobre 1960.	Montpellier.	11 novembre 1965.
OUAJJOU Habiba, épouse BERRADA.	26 juin 1973.	Bordeaux.	28 septembre 1976.
O'HANA René.	25 mars 1958.	Paris.	14 mars 1960.
OMBRELLO Aurélia, épouse GRILLO.	18 juin 1952.	Pise.	30 janvier 1953.
M. OUAZZANI TOUHAMI Brahim.	9 mars 1970.	Toulouse.	28 novembre 1972.
Mme OTHMANI Anissa, épouse GHERNAOUT (5).	23 mai 1970.	Montréal.	8 décembre 1976.
MM. PELISSARD Louis (6).	2 novembre 1961.	Paris.	10 janvier 1964.
PETRUZZI Nicolino.	22 décembre 1948.	Pise.	9 août 1949.
POLIZZI Charles (7).	9 avril 1942.	Montpellier.	18 septembre 1942.
PRESTI Joseph.	4 février 1965.	Paris.	23 décembre 1965.
Mme RADI Khadija, née BOUTAMI.	20 juin 1974.	Bordeaux.	14 juillet 1976.
MM. RAHAL Hamza (8).	19 juin 1953.	Marseille.	23 novembre 1953.
ROGIER Arnould.	28 juin 1948.	Alger.	23 mars 1954.
Mme ROUSSY Nicole, épouse BOMPOINT.	10 avril 1956.	Bordeaux.	28 juillet 1969.
MM. RICHER Jean.	21 mai 1964.	Toulouse.	2 janvier 1967.
RIHAOUI Higat (9).	17 juin 1975.	Montpellier.	6 novembre 1975.
ROZERON Lucien.	30 juin 1947.	Alger.	16 janvier 1948.
RUDOLFI Manfred.	21 mars 1963.	Munich.	20 avril 1970.
Mmes RUFFIEUX Michèle, épouse CONSTANS.	2 juin 1961.	Alger.	3 novembre 1970.
SAUVESTRE, née BAILLY.	29 juin 1955.	Paris.	14 décembre 1970.
M. SCHAFFER Yves (10).	25 mai 1967.	Montpellier.	26 avril 1971.
Mme SEBTI Anissa, épouse SEBTI.	26 septembre 1972.	Toulouse.	20 janvier 1976.
M. SEKKAT Mohamed.	22 septembre 1970.	Montpellier.	12 décembre 1972.
Mlle SELMI Rabia.	2 juillet 1971.	Strasbourg.	19 juillet 1976.
M. SENTISSI Tahar.	15 juin 1960.	Paris.	15 août 1963.
Mme SIBONI Régine, épouse OVADIA.	10 juillet 1958.	Montpellier.	12 janvier 1960.
MM. SIJELMASSI Abdelhaï.	11 juillet 1972.	Paris.	11 août 1976.
SLAMA-BOCCARA Roger.	7 juillet 1955.	Lille.	7 septembre 1956.
SLAOUI Saïd.	27 juin 1968.	Tours.	14 janvier 1970.
TAHIRI JOUTEI IDRISSI Azzedine.	20 octobre 1967.	Bordeaux.	5 novembre 1969.
Mlle TAHIRI Latifa.	17 septembre 1971.	Paris.	2 juin 1972.
M. TAHIRI JOUTEI IDRISSI HASSANI Rachid.	25 juin 1974.	Bordeaux.	6 décembre 1976.

(1) et (7) Laboratoire d'analyses médicales.
(2), (3) et (6) Société « SOPHARMA ».
(4) Société « ROCHE ».
(5) En association avec M. El BOURY.
(8) Polymedic.
(9) et (10) Société « POLYMEDIC ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° *Pharmaciens* (suite)			
MM. TAHRI Abdelhaq.	11 mars 1958.	Toulouse.	12 juillet 1962.
TAHRI Hassani Mohamed.	27 juin 1959.	Paris.	9 décembre 1959.
TAZI Abdelmoughit (1).	30 juin 1972.	Nancy.	15 octobre 1975.
TAZI Driss.	4 octobre 1969.	Nancy.	3 juin 1971.
TAZI Omar.	9 novembre 1970.	Lyon.	1er décembre 1972.
TAZI El Mokhtar.	22 décembre 1965.	Paris.	18 avril 1968.
Mme TAZI Fatima, épouse TAZI.	28 mai 1968.	Montpellier.	9 novembre 1970.
Mlles TAZI Rafia.	28 septembre 1973.	Marseille.	15 octobre 1975.
TAZI Zahia.	30 juillet 1969.	Paris.	2 juillet 1974.
M. TAZI Mohamed.	24 septembre 1970.	Nancy.	19 novembre 1976.
Mlles TAVERNE Claude Maria.	6 juillet 1970.	Lille.	18 janvier 1972.
TBER Houriya	28 septembre 1972.	Toulouse.	25 avril 1975.
MM. TAZI M'HAMED.	12 juillet 1957.	Montpellier.	5 novembre 1957.
TAZI YOUSSEF.	8 juillet 1970.	Paris.	18 août 1972.
Mmes TIZI Om Keltoum, épouse MEKOUAR.	29 juin 1965.	Toulouse.	14 février 1973.
TRUZMAN Mathilde, épouse BENAIOUN.	12 mai 1950.	Madrid.	10 septembre 1957.
MM. TOURABLE Jean Pierre (2).	15 juin 1966.	Marseille.	7 août 1973.
TRAD Michael Tawfik (3).	Mai 1962.	Le Caire.	6 décembre 1972.
Mlle WILEZEK Ellen Else.	17 juillet 1950.	Munich.	12 avril 1958.
Mme ZAROUK Farida, épouse LEBBAR.	17 janvier 1967.	Montpellier.	3 février 1970.
MM. ZAKI Ahmed (4).	8 mai 1968.	Montpellier.	21 mars 1970.
VIOLET Daniel (5).	18 mars 1961.	Marseille.	14 novembre 1972.
VILAIN Jean François.	11 juillet 1972.	Paris.	25 mars 1976.
Mme ZIZI Touria, épouse CHEIKH LAHLOU.	11 juillet 1969.	Grenoble.	16 février 1974.
4° *Chirurgiens-dentistes*			
MM. ADI Mohamed Mounzar.	23 mai 1959.	Genève.	17 janvier 1970.
AHNICHE Abdelkader.	28 juin 1969.	Nancy.	6 mars 1971.
ALAOUI FDILI Rachid.	8 avril 1975.	Marseille.	29 juillet 1975.
AZIMA Kacem.	4 juillet 1970.	Bordeaux.	14 novembre 1972.
BELLAMINE Abdeaziz	7 février 1974.	Toulouse.	7 juillet 1976.
BAKKER Marco.	8 juillet 1955.	Utrecht.	10 juin 1969.
BELKHADIR Mohamed.	23 octobre 1972..	Paris.	19 juillet 1975.
BENMANSOUR Mohamed.	18 juin 1969.	Marseille.	6 octobre 1971.
BENADDOU IDRISSI Abderrahim.	29 septembre 1972.	Strasbourg.	1er octobre 1974.
BENZAQUEN Albert.	29 juin 1964.	Montpellier.	10 juillet 1965.
BENZIMRA René.	30 juin 1948.	Paris.	11 juillet 1950.
BOSSAN Paul.	24 juin 1961.	Montpellier.	15 août 1963.
BENCHOUKROUN Abdellaziz.	22 juin 1971.	Nancy.	14 juillet 1973.
BENABDELLAH Saad.	16 octobre 1969.	Lille.	15 août 1973.
BERRADA Abdelali.	29 juin 1970.	Strasbourg.	5 janvier 1976.
BOUCHENTOUF Mohamed.	25 juillet 1973.	Montpellier.	23 mars 1976.
BOUZID Abdelkrim.	17 décembre 1973.	Paris.	24 juin 1976.
Mme BRISSOT, née RAYNAUD Olga.	3 juin 1947.	Paris.	15 mai 1948.
MM. CHERKAOUI Seddik.	6 octobre 1971.	Bordeaux.	4 avril 1973.
CHEVALIER Gérard.	9 juin 1962.	Bordeaux.	28 janvier 1965.
Mme CHTERENZON Éléonore, épouse DAMOURETTE.	2 mars 1937.	Paris.	20 décembre 1938.
MM. CHARAI Abderrafih.	22 juin 1971.	Nancy.	25 septembre 1973.
COEFFARD Yves.	29 juin 1968.	Toulouse.	2 juin 1969.
DUBERNET Jacques.	30 juin 1954.	Alger.	24 mai 1955.
DUPONT Georges.	27 juin 1929.	Paris.	10 octobre 1932.
ELOUFIR Eliezer.	18 octobre 1951.	Paris.	5 février 1952.
EL YACOUBI Driss.	26 juin 1972.	Toulouse.	16 juillet 1974.
FAURE Charles.	24 juin 1949.	Paris.	8 août 1950.
FELLAHI Mohamed.	18 octobre 1974.	Bordeaux.	19 avril 1975.

(1) Coopérative pharmaceutique marocaine.
(2) Société « SMARIP ».
(3) BAYER PHARMA-MAROC.
(4) « AFRIC-PHAR ».
(5) Société « LAPROPHAN ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	4° Chirurgiens-dentistes (suite)		
Mme FEREZ, née CHALLIOL Marguerite.	30 juin 1938.	Paris.	18 octobre 1949.
Mlle GRZYBOWSKA Krystyne.	22 janvier 1953.	Zabrze.	10 mars 1960.
M. HAINIS Démosthène.	21 décembre 1956.	Athènes.	15 avril 1958.
Mme GUILLAUME Cécile, épouse LOSTE.	30 juin 1939.	Aix-Marseille.	28 décembre 1939.
MM. HADDAM Nourredine.	28 mars 1968.	Alger.	7 janvier 1975.
HAMI Ahmed.	7 mars 1974.	Toulouse.	29 juin 1976.
Mme KORCZ-KURNATOWSKA Maria, épouse ALAMI.	8 décembre 1955.	Varsovie.	16 mai 1967.
MM. LAFFON Claude.	7 novembre 1949.	Paris.	28 août 1953.
LAIDI Abdellah.	18 juin 1953.	Paris.	3 juillet 1969.
LALAMI Abdelhamid.	29 juin 1957.	Nancy.	11 décembre 1957.
LEPRON Jacques.	28 juin 1949.	Paris.	18 mars 1955.
LÉVY Lucien.	9 juillet 1948.	Paris.	5 octobre 1949.
LIROT René.	5 juillet 1948.	Paris.	23 octobre 1951.
MAKUCHOWSKI Marian.	15 juin 1958.	Paris.	5 juin 1962.
MIKOU Fouad.	24 janvier 1974.	Bordeaux.	22 mai 1976.
MIDAS Nicolas.	18 mai 1928.	Athènes.	23 mars 1944.
PEREIRA Baptiste.	7 juillet 1930.	Paris.	7 décembre 1932.
Mme PIETRERA Michel, épouse DUGUE.	27 juin 1960.	Paris.	2 juillet 1968.
MM. RAYGOT Maurice.	26 juin 1954.	Paris.	10 janvier 1961.
RIFFI Larbi.	8 février 1974.	Bordeaux.	15 juin 1974.
ROMPLER KRISTENSEN John Richard.	25 janvier 1965.	Copenhague.	26 juillet 1976.
ROQAI CHAAI Abderrahmane.	23 septembre 1970.	Strasbourg.	21 décembre 1972.
ROSENGREN Rolf.	29 novembre 1950.	Stockholm.	24 juin 1967.
SEKKAT Charaf.	8 décembre 1974.	Toulouse.	9 janvier 1975.
Mme SCHOULL Marcelle, ex-épouse RINALDI.	16 juin 1922.	Lille.	25 mai 1960.
Mme STEINBERG Louise, épouse ROBERT.	19 octobre 1936.	Paris.	26 avril 1945.
MM. TEMINE Jaques.	8 octobre 1965.	Marseille.	28 janvier 1971.
TEPER Jean-Gabriel.	12 juillet 1930.	Paris.	5 mai 1951.
TISMELIS Jean.	18 octobre 1957.	Paris.	10 juin 1958.
TISSOT Philippe.	21 octobre 1968.	Paris.	12 mai 1970.
TOBELEM Adolphe.	7 septembre 1939.	Paris.	28 novembre 1945.
TOURIAN Ohannès.	3 février 1932.	Beyrouth.	18 mars 1933.
VIEILLARD Christian.	21 juin 1963.	Marseille.	11 août 1965.
VIN Michel Omar.	29 mars 1956.	Rennes.	28 mars 1969.
YANNOPOULOS Constantin.	12 mai 1961.	Montpellier.	19 septembre 1968.
YACCOUBI SOUSSANE Ismaïl.	22 juin 1971.	Nancy.	31 janvier 1974.
	5° Sages-femmes		
Mmes ABDELMAHI Halima, épouse BENHAMIDA.	18 octobre 1966.	Paris.	5 avril 1971.
AKALAL Meryem.	30 novembre 1967.	Madrid.	11 juin 1974.
BENCHIGUER Khadija, née BENYEZZA.	1er octobre 1974.	Rabat (santé).	5 décembre 1975.
Mlle BENOMAR Zineb.	23 juin 1975.	Bordeaux.	14 avril 1976.
Mmes BERRADA Latifa, épouse SQUALLI.	8 août 1966.	Rome.	11 février 1972.
BOUBE Madeleine, épouse BENCHETRIT.	16 juin 1944.	Toulouse.	20 mai 1957.
BRIGNONI Aline.	12 novembre 1967.	Alger.	13 août 1971.
CAMPOS-MARTINEZ Romana, épouse NEUVILLE.	22 novembre 1948.	Madrid.	25 mars 1968.
CLYNE Barbara.	30 septembre 1961.	Central Midwives Board.	5 mars 1965.
CUOT-Y-BAS Julia.	8 juin 1936.	Salamanque.	25 avril 1946.
DELFORGE Irène, épouse ABDALLAH BRAM.	23 octobre 1931.	Mons.	29 juin 1945.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° *Sages-femmes* (suite)			
Mmes DOULFIRAK, née SJOSTROM Brigitta.	14 octobre 1971.	Stokholm.	29 septembre 1976.
GALLIAN, née BADOT Nicole.	27 janvier 1970.	Paris.	10 mai 1976.
GARCIA-MORENO Teresa, épouse BUTLER ESPINA.	30 septembre 1953.	Séville.	30 juillet 1959.
GOOSENS Hélène.	19 novembre 1946.	Alger.	4 août 1947.
KAHIA-TANIA Badia, épouse AIT-AMAR.	18 juillet 1951.	Alger.	25 avril 1957.
KOUDDANE, née LUTZANOVA Virginia.	5 juillet 1961.	Sofia.	25 janvier 1971.
MIASNICOVA Tatiana, épouse MANAR.	25 février 1967.	Léningrad.	30 août 1972.
STOITCHKOVA DANKA, épouse MADJAROFF.	14 juin 1939.	Sofia.	24 février 1954.
THAMI Fatima, épouse ALAMI.	13 septembre 1948.	Alger.	1er février 1949.
6° *Herboriste*			
Mme MORAN Suzanne, épouse ROBERT.	10 novembre 1939.	Paris.	9 octobre 1948.
7° *Infirmiers*			
Mmes ABITBOL, née NOIROT Nicole.	2 octobre 1968.	Dijon.	5 mai 1976.
AFRAM MILADA Aïssa.	15 juillet 1957.	Amman.	16 juillet 1973.
Mlles AIGLON Rose.	6 février 1945.	Paris.	4 juillet 1961.
ALEIXO Jacqueline.	31 janvier 1970.	Paris.	1er février 1971.
Mmes ALBERGEL Françoise Claudine, épouse GROSGEAN.	19 novembre 1951.	Paris.	31 juillet 1961.
AMILHAU, née CHAILLE de NERE Michèle.	15 septembre 1966.	Rabat.	8 juillet 1967.
ANIDJAR NAHON Abraham.	23 avril 1956.	Cadix.	13 février 1961.
AINES, née CHEVALIER Marianne.	22 mars 1962.	Paris.	30 octobre 1964.
ARNAUD Monique, épouse ROUPPERT.	19 septembre 1962.	Paris.	4 décembre 1962.
MM. AROS Bouchaïb.	4 juillet 1963.	Rabat.	22 septembre 1965.
BEKKARI Abdeljalil.	16 décembre 1971.	Rabat.	15 mars 1975.
BENKIRANE Abdelaï.	2 mai 1966.	Rabat.	28 avril 1975.
Mlle BASCIANO Martine.	4 juillet 1972.	Paris.	7 août 1973.
M. BAOAZ Barek.	30 septembre 1971.	Rabat.	11 juillet 1974.
Mme BAHBAH Amina, épouse ALKASS.	30 avril 1963.	Paris.	16 mai 1975.
Mlle BASTIDE Marie Micheline.	15 septembre 1966.	Rabat.	1er juillet 1967.
MM. BEAUJARD Alain.	31 janvier 1970.	Paris.	14 septembre 1970.
BENCHLUCH-BENUDIZ Samuel.	29 mars 1945.	Madrid.	27 mars 1965.
BENNADI Mohammed.	4 juillet 1963.	Rabat.	16 mars 1965.
Mmes BENZACOUR, née SAID Kébira.	15 octobre 1959.	Rabat.	25 septembre 1965.
BIGNOLATS Michèle, épouse GOLLIAS.	22 mars 1962.	Paris.	30 mai 1964.
Mlle BIZINI Jeanne.	7 février 1959.	Paris.	19 novembre 1964.
Mme BOSC Josette, épouse GAUD.	22 septembre 1966.	Chalons sur Marne.	4 octobre 1971.
Mlles BLOUQUETTE Hélène.	11 octobre 1963.	Belgrade.	14 décembre 1966.
BOHM Rose.	12 octobre 1955.	Paris.	24 avril 1963.
BORGES Léone.	27 novembre 1941.	Paris.	22 avril 1964.
Mmes BREMOND Louise, épouse MENORET.	9 octobre 1946.	Paris.	5 octobre 1961.
BROSSARD Germaine.	16 mars 1954.	Paris.	22 juillet 1969.
Mlle BROWN Doris Élaine.	31 janvier 1962.	Pittsburgh.	31 décembre 1968.
M. BUTLER ESPINA Luis.	22 octobre 1940.	Madrid.	2 juin 1959.
Mlle CALBO Fernande.	12 février 1938.	Paris.	2 juin 1961.
Mmes CANALE, née SANTO-TOMAS-VERGAS Marina.	30 septembre 1950.	Valladolid.	25 janvier 1961.
CHOTARD Martine, épouse JETTA.	26 avril 1971.	Paris.	29 décembre 1972.
CASTEL Henriette, née MARIN.	8 juin 1938.	Casablanca.	29 décembre 1964.
CHAPEY Yvonne, née BENITAH.	27 septembre 1941.	Paris.	1er septembre 1950.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	7° *Infirmiers* (suite)		
Mmes COGNEAU Marcelle, épouse BADAAI.	26 avril 1971.	Paris.	6 octobre 1972.
CUSSET Juliette, épouse LALAUZE.	6 juillet 1944.	Paris.	19 août 1964.
M. DAMEY Joseph.	15 décembre 1950.	Santé publique, Rabat.	6 février 1964.
Mme DE CAZANOVE, née COLAS des FRANCS Françoise.	8 juillet 1936.	Paris.	22 janvier 1964.
Mlle DEFURNE Françoise Marie Roberte.	20 février 1961.	Paris.	31 août 1962.
Mmes DE GIRARD, née BRUNET Andrée.	30 mai 1933.	Casablanca.	6 février 1961.
DE SAINT-GILLES Aliette.	1er octobre 1957.	Alger.	24 mars 1964.
DEMELAS Bernadette.	3 novembre 1970.	Paris.	14 janvier 1971.
DETRAT Nicole, épouse MAHINC.	22 mars 1962.	Paris.	15 décembre 1966.
Mlle ETTIGHOFFER Chantal.	18 avril 1969.	Paris.	16 juin 1969.
Mme EL HADI Ferhat, née CLERC Simone.	16 septembre 1968.	Toulouse.	15 juin 1973.
M. EL OTMANI Ahmed ben Abbès.	10 mars 1953.	Madrid.	17 juillet 1970.
Mlles EL HAIBA Malika.	4 mars 1965.	Rabat.	31 août 1972.
EL RHAZOUI Zoubida.	11 janvier 1967.	Rabat.	2 novembre 1976.
Mmes FERHAT Simone, née CLERC.	16 septembre 1968.	Toulouse.	6 octobre 1972.
ESTÈVE, née FAUCON Claude.	2 mai 1956.	Paris.	7 mai 1964.
FOURNIER, née ROCHAT Juliette.	16 juin 1938.	Lausanne.	10 février 1961.
GHAZI, née DIGO Michèle.	4 mai 1966.	Paris.	25 juin 1976.
Mlle FOESSEL Monique.	26 avril 1971.	Paris.	27 mars 1972.
Mme FREDERICK Greta, épouse BENTOUTOUH.	29 juin 1972.	Louvain.	20 janvier 1975.
M. GALVAN-MARTINEZ José.	25 novembre 1955.	Séville.	6 février 1964.
Mmes GLOVER, née PRECLAIRE Simone.	12 juin 1946.	Paris.	2 mai 1966.
GOUX, née TETU Henriette.	8 juillet 1941.	Paris.	18 avril 1964.
GUILLAUME, née PARRENO Nicole.	8 avril 1963.	Paris.	3 juin 1971.
M. HEBCHANE Brahim.	12 février 1963.	Rabat.	15 octobre 1975.
Mmes HAULON Evelyne, née PAQUET.	18 février 1965.	Bordeaux.	21 juin 1971.
HELLER Éléonora, épouse REISMANN.	6 mai 1964.	Paris.	4 novembre 1965.
HENRIAU Marie-Jeanne, épouse DEFOORT.	2 mai 1956.	Paris.	11 janvier 1965.
HENRIAU Marie-Claude, épouse DEFOORT.	20 février 1961.	Paris.	11 janvier 1965.
Mlle HENRY CLOT Michelle Cécile.	10 février 1960.	Paris.	16 janvier 1962.
Mmes HESNARD Juliette, épouse TSOU.	2 mai 1956.	Paris.	31 décembre 1963.
HIFF Marie Mathilde.	17 décembre 1949.	Constantine.	19 février 1964.
HULOT, épouse EL HAMIDI.	22 novembre 1971.	Lille.	23 octobre 1974.
M. IRAQUI Mohamed.	4 mars 1965.	Rabat.	10 novembre 1965.
Mmes JIBRANE Latifa, épouse OUAZZANI.	19 octobre 1971.	Paris.	19 octobre 1976.
JULIEN, née ROCHE Marie.	24 février 1927.	Rabat.	15 janvier 1963.
MM. JUAN Georges.	23 octobre 1973.	Paris.	14 février 1974.
KOHEL Miloud.	25 septembre 1968.	Toulon.	30 juin 1971.
Mmes KOUDRY Aziza, épouse ERCHIDY.	4 novembre 1960.	Rabat.	13 septembre 1966.
KOY Mariame, épouse BOUCHAQIF.	6 février 1967.	Berlin.	9 novembre 1971.
KNIDER Anne Marie Odile.	12 juin 1946.	Paris.	12 mars 1974.
M. KHLAFA Bouchaïb.	13 juin 1956.	Rabat.	19 février 1973.
Mmes KRUCKER Jeanne, épouse PARIS.	19 novembre 1938.	Paris.	22 janvier 1964.
LAUPIN Yvonne, épouse FOURNIER.	30 novembre 1945.	Paris.	20 mars 1964.
LAURENT Claudine, épouse STABILE.	22 mars 1962.	Paris.	8 janvier 1972.
Mlles LECUYER Brigitte.	7 avril 1964.	Rennes.	15 août 1966.
LEMRANI Amina.	19 février 1967.	Rabat.	17 juillet 1970.
LE MOULT Marie-Thérèse.	4 juillet 1968.	Paris.	29 janvier 1969.
Mme LENOIR Marie-Louise, épouse NAULET.	22 juillet 1942.	Paris.	18 septembre 1961.
Mlle LE TREIZE Placide.	3 mai 1948.	Paris.	8 décembre 1960.
M. LEVIN Bernard.	6 décembre 1965.	Paris.	18 avril 1968.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	7° *Infirmiers* (suite)		
Mlle LISTER Barbara.	10 juin 1957.	Bloomington	28 décembre 1972.
M. LIRAKI Abdenaïm.	11 mai 1966.	Versailles.	2 janvier 1967.
Mme LOISELLE Huberte, née DE MASCAREL De La Corbière.	18 avril 1967.	Paris.	14 avril 1976.
M. LOPEZ RUANO Eufrasio.	19 octobre 1942.	Madrid.	8 juillet 1963.
Mme LORTSCH Odile, épouse GIRARD.	16 mars 1954.	Paris.	7 décembre 1967.
Mlles MAGNE Lucie.	Octobre 1936.	Paris.	20 décembre 1960.
MANGIN Thérèse.	7 février 1959.	Paris.	1er juillet 1965.
Mmes MARGUERIN Renée, épouse MELLOUK.	11 octobre 1968.	Lille.	25 juillet 1974.
MARTINIÉ Gabrielle, épouse ZNIBER.	18 août 1969.	Paris.	25 mars 1974.
MAOUA Khadija.	5 octobre 1965.	Rabat.	7 décembre 1965.
MEDIONI, née LESENEY Lisette.	16 avril 1967.	Paris.	22 octobre 1974.
Mlle MEDIONI Monique.	20 septembre 1963.	Rabat.	25 novembre 1963.
M. MELLOUK Mohamed.	26 octobre 1973.	Rabat.	15 octobre 1974.
Mmes MEYNENT Yvette.	8 avril 1963.	Paris.	28 septembre 1967.
MICHALET, née LOMBARD Irène.	23 mai 1949.	Paris.	4 avril 1952.
MICHOUX, née SAILLANT Magdeleine.	30 juillet 1952.	Paris.	19 février 1964.
MICHETTI Liliane, épouse BENATAR.	19 juillet 1954.	Paris.	5 février 1962.
Mlle MOREAU Odette.	8 septembre 1972.	Rabat.	28 septembre 1973.
Mmes MORAIN Christiane, épouse JOUACHIM.	20 février 1961.	Paris.	22 août 1968.
MOREL de WESTGAYER Denise, épouse de TURCK.	25 juin 1943.	Bruxelles.	30 novembre 1963.
M. MOUHOUB Saïd.	19 juin 1956.	Rabat.	8 mai 1974.
Mmes MOURADIAN Jacqueline, épouse CHARVIN.	16 novembre 1964.	Paris.	7 juin 1965.
MUNOZ Jacqueline, née CHARRIER.	31 janvier 1970.	Paris.	10 août 1971.
M. NAVARRO MAGANA Antonio.	28 février 1947.	Séville.	26 avril 1956.
Mme NICOLAS Henriette, épouse PRATS.	22 mars 1962.	Paris.	30 novembre 1963.
Mlles NOUACER Latifa.	22 mars 1962.	Paris.	9 février 1967.
OUBAHMANE Fatima.	6 janvier 1976.	Rabat.	29 janvier 1976.
Mmes PASCUAL Micheline, épouse CARDOT.	4 février 1965.	Paris.	20 mars 1971.
PLANCHON Françoise, épouse OUAZZANI.	2 mars 1966.	Toulouse.	14 juin 1975.
POCOCK Anne-Marie, épouse BENCHERQUI.	16 juin 1967.	Bruxelles.	10 février 1972.
Mlle POCHOT Gabrielle.	20 décembre 1948.	Paris.	6 septembre 1966.
Mmes POTEL Janine, épouse CADI TAZI.	29 septembre 1970.	Rennes.	24 août 1976.
PRUD'HOMME Catherine, née VASSE.	4 août 1967.	Rouen.	2 octobre 1970.
RICADONNA Jeanine, épouse JOLIVET.	7 février 1959.	Paris.	15 août 1966.
ROBERT Micheline Claude, épouse CARBAY.	10 février 1960.	Paris.	10 octobre 1975.
ROCHE Marie-Marthe, épouse JULIEN.	24 février 1927.	Paris.	15 janvier 1963.
ROCHE Marie-Thérèse, épouse NAJID.	20 juin 1961.	Paris.	9 novembre 1962.
RODRIGUEZ Marie-José, épouse MONTEIL.	22 mars 1962.	Paris.	24 mai 1965.
Mlles ROKK Saadia	8 août 1968.	Santé publique, Rabat.	10 août 1976.
ROUSSEAU Jacqueline.	26 avril 1971.	Paris.	5 octobre 1971.
MM. SAKHI TIJANI.	22 juillet 1970.	Rabat.	6 mai 1976.
SANCHEZ GARCIA José.	30 décembre 1953.	Madrid.	13 juillet 1961.
Mme SARAZIN Carmen.	31 mai 1932.	Paris.	28 mai 1955.
Mlle SARRAT Marie Jacqueline.	15 septembre 1966.	Rabat.	14 août 1967.
Mme SCHEIR Josiane, épouse ROBIN.	20 mai 1958.	Paris.	18 avril 1960.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	7° Infirmiers (suite)		
Mlles SCHMID Jeanne.	6 mai 1964.	Paris.	30 octobre 1964.
STANDING Élizabeth.	28 juillet 1964.	General Nursing Concil for England.	4 novembre 1975.
STOLZ Nadia.	31 janvier 1970.	Paris.	24 septembre 1971.
Mme STUOKAS Amélidja.	3 mars 1946.	Lyon.	27 avril 1960.
Mlle VILAPLANA Angèle.	4 juillet 1972.	Paris.	14 février 1974.
M. VALVERDE-GIMENEZ Diego.	20 août 1949.	Madrid.	20 avril 1956.
Mmes VAN-GEMERT Paule, épouse FABRE.	1er juillet 1955.	Antwerpen.	29 juillet 1968.
VINARD, née CHAIX Nelly.	22 août 1944.	Alger.	17 juillet 1953.
M. VIVINUS Claude.	18 avril 1969.	Paris.	16 mai 1969.
Mmes WAHL Marthe.	15 janvier 1951.	Diconat (Suisse).	22 mars 1965.
WALGER Olga, épouse LESENS.	20 février 1961.	Paris.	19 janvier 1963.
WAYMEL, née MESQUIDA Maryse.	6 mai 1964.	Paris.	17 février 1971.
WAYMEL Nicole, épouse MOUTTALIB.	8 avril 1963.	Paris.	17 février 1971.
WOLF Colette, épouse MICHAUX.	20 mai 1958.	Paris.	28 avril 1960.
WIET Denise, épouse COLCOMBET.	16 mars 1954.	Paris.	12 mars 1970.
ZINE Christiane Zoubida, épouse IBGUI.	18 avril 1969.	Paris.	19 avril 1971.
M. YAHYAOUI Abderrahmane.	5 août 1964.	Rabat.	16 décembre 1974.
	Infirmiers dits « autorisés »		
Mlle ABOUDARAM Marie.		Rabat (examen de récupération).	1er juin 1962.
Mme Veuve AFRIAT Annette.		Rabat (examen de récupération).	1er août 1962.
M. ALFALO Élias.		Rabat (examen de récupération).	12 novembre 1966.
Mlle ALBEROLA Antoinette.		Rabat (examen de récupération).	24 décembre 1962.
M. AZOULAY David.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1962.
Mlle BENISTY Hanania.		Rabat (examen de récupération).	2 mai 1966.
M. BITTON Joseph.		Rabat (examen de récupération).	7 mars 1966.
Mme BITTON Clara, épouse SENIOR.		Rabat (examen de récupération).	7 juin 1966.
M. BOUDAOUDI-SIBAJAS Ahmed.		Rabat (examen de récupération).	8 octobre 1966.
Mme BOULENOUAR, née KARROUZ Khadija.		Rabat (examen de récupération).	13 avril 1962.
MM. BOUSKILA Salomon.		Rabat (examen de récupération).	8 mai 1962.
CARDELLI Roger.		Rabat (examen de récupération).	25 avril 1966.
Mme CHETRIT Ninette, épouse COHEN.		Rabat (examen de récupération).	21 février 1963.
M. CHRIQUI Henri.		Rabat (examen de récupération).	13 septembre 1966.
Mlle CHRIQUI Simone.		Rabat (examen de récupération).	26 avril 1966.
M. DANAN Sam.		Rabat (examen de récupération).	8 mai 1962.
Mlle EIBENSCHUTZ Aïda.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1963.
MM. ENNASSIH Ahmed.		Rabat (examen de récupération).	7 mars 1966.
FERNANDEZ-PACHECO-RUIZ Louis.		Rabat (examen de récupération).	24 décembre 1962.
FERNANDEZ-MARIJJA José.		Rabat (examen de récupération).	10 juin 1966.
GAOUZ Brahim.		Rabat (examen de récupération).	17 février 1966.
HATCHUEL Joseph.		Rabat (examen de récupération).	6 mars 1966.
Mlle HAZAN Zohra.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1962.
MM. KAURICHE Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	22 février 1966.
KORTBI Abdelghani.		Rabat (examen de récupération).	12 octobre 1972.
LEVYSTONE Meyer Nahman.		Rabat (examen de récupération).	30 mai 1962.
Mme MACCA VINDIGNI Giavana.		Rabat (examen de récupération).	26 juin 1962.
MM. MEKOUAR Taïeb.		Rabat (examen de récupération).	29 janvier 1966.
MOUNIR Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	10 mai 1962.
REDOUANE Messaoud.		Rabat (examen de récupération).	13 août 1962.
SABIR Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	13 avril 1962.
Mme SCHLUSS Esther, née OHAYON.		Rabat (examen de récupération).	19 juin 1963.
Mlle THAMI Nafissa.		Rabat (examen de récupération).	30 mai 1962.
M. TRAMZAL André.		Rabat (examen de récupération).	8 juin 1966.
Mme ZAFRANI Suzanne, née AMAR.		Rabat (examen de récupération).	11 juin 1962.
M. ZAHZOUZI Allal.		Rabat (examen de récupération).	7 mars 1966.
Mme ZRIHEN Jacqueline, épouse LAREDO.		Rabat (examen de récupération).	2 mai 1966.
M. SLIMANE Abdeslam.		Rabat (examen de récupération).	29 juin 1963.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
DCHEIRA (Province d'Agadir)			
1° Médecin			
Mme GILLET Claude-Marie-Thérèse (ex-épouse MANSOURI).	3 mai 1966.	Paris.	13 septembre 1967.
2° Pharmacienne			
Mlle LEGASSE Françoise.	30 juin 1967.	Bordeaux.	1er août 1968.
El-GARA (Province de Settat)			
Médecin			
Mme KEBELJIC Georgina, épouse NICOLIC.	21 juin 1956.	Belgrade.	12 août 1969.
EL-JADIDA (Province d'El-Jadida)			
1° Médecins			
MM. BENTOUILA Abderrahim.	14 décembre 1972.	Rabat.	16 juillet 1975.
BENNANI SMIRES Mahmoud Hussein.	Décembre 1960.	Le Caire.	15 août 1974.
BAN Borislav.	30 juin 1948.	Zagreb.	15 janvier 1972.
Mme SCHULZE Ingrid, épouse GHUSSEIN.	21 juin 1966.	Berlin.	8 juin 1971.
MM. NEJMI El Arbi.	21 décembre 1972.	Rabat.	4 avril 1975.
IVASKEVICIUS Jonas.	7 février 1956.	Sarrebruck.	19 décembre 1975.
LACHGAR Omar.	23 février 1972.	Cracovie.	25 novembre 1975.
2° Pharmaciens			
MM. AMIEL Isaac.	4 juillet 1949.	Marseille.	8 septembre 1951.
BADETTI Rolando (1).	3 mars 1971.	Padoue (Italie).	17 décembre 1973.
GRARI Abdelhamid.	27 mai 1964.	Lausanne.	20 janvier 1966.
LAROUSSI Omar.	16 avril 1971.	Toulouse.	21 décembre 1972.
MAINETTI Jean-Baptiste.	16 mars 1942.	Nancy.	20 septembre 1946.
PETRUZZI Giancarlo Gérard (1).	25 novembre 1967.	Firenze.	21 juillet 1970.
3° Chirurgien-dentiste			
M. EL FQUIH Boujemâa.	6 octobre 1971.	Bordeaux.	6 mars 1974.
4° Sages-femmes			
Mlle HAVELL Gloria Anne.	30 septembre 1958.	New York.	27 octobre 1969.
Mme LOCI Edita.	19 juin 1954.	Subotica.	5 juin 1974.
5° Infirmier dit « autorisé »			
M. OUAFDI Hadj Mustapha.	Rabat (examen de récupération).		15 septembre 1962.
EL-HAJEB (Province de Meknès)			
Médecin			
M. ZIKOV Luka.	7 décembre 1962.	Belgrade.	7 septembre 1973.

(1) Établissement LE PETIT PHARMAGREB.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
EL-KELAA-DES-SRARHNA (Province de Marrakech).			
Médecin			
M. MARCOLLI Mario.	2 juin 1963.	Milan.	20 août 1975.
EL-KSAR-EL-KEBIR (Province de Tétouan)			
1° *Médecins*			
MM. ARNET-GUASCH Raimundo.	25 mars 1929.	Valence.	12 janvier 1959.
ARIAN Joseph.	27 juin 1938.	Beyrout.	1er septembre 1975.
2° *Pharmacien*			
M. EL AMILE Mohamed.	22 juin 1971.	Strasbourg.	27 février 1975.
3° *Infirmière*			
Mme ARIAN Hélène, née MICHALINOS.	10 juillet 1957.	Paris.	17 juillet 1975.
ERRACHIDIA (Province d'Errachidia) (ex-Ksar-es-Souk)			
1° *Médecin*			
M. GALINDEZ RAVE.	8 août 1957.	Buenos Aires.	19 janvier 1976.
2° *Pharmacien*			
M. VERGÉ Guy.	24 mai 1946.	Bordeaux.	30 juin 1976.
ESSAOUIRA (Province d'Essaouira)			
1° *Médecins*			
M. AL RAHMA RIDHA Haschim.	1968.	Tashkent.	29 octobre 1974.
Mme DEMTCHOUK Liouboz, épouse FAIZ.	24 juin 1966.	Lvov.	8 mai 1973.
2° *Pharmacien*			
M. RAMZI Mohamed Houssein.	4 octobre 1945.	Damas.	4 janvier 1969.
3° *Infirmière*			
Mme BEAUNE, née SOULET Fernande.	27 mai 1949.	Paris.	26 novembre 1952.
FÈS (Province de Fès)			
1° *Médecins*			
MM. ACH CHAK Abdelmoula.	27 juillet 1970.	Rabat.	19 novembre 1974.
AMRANI Azzedine.	18 février 1971.	Rabat.	20 juillet 1973.
ARAYSI Mohamed.	3 décembre 1958.	Lyon.	16 septembre 1960.
BADRE WADGHIRI Mustapha.	5 juin 1970.	Rabat.	26 février 1974.
BELCADI Abdelaziz.	15 mars 1967.	Lyon.	12 octobre 1971.
BELKHAYAT ZOUGARI Ahmed.	19 février 1972.	Rabat.	15 juin 1974.
BELOUCHI Belkacem.	9 novembre 1967.	Strasbourg.	7 février 1973.
BENBOUJIDA Abdellatif.	22 juin 1970.	Toulouse.	29 mai 1976.
Mlle BENKIRANE Najia.	17 juin 1970.	Rabat.	22 mai 1976.
M. BENGELLOUN TOUIMI Mohamed.	4 décembre 1958.	Paris.	15 août 1959.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° *Médecins* (suite)			
MM. BENNIS Mohamed.	12 décembre 1972.	Rabat.	6 décembre 1975.
BENSOUDA Mohamed.	14 février 1963.	Paris.	19 juillet 1965.
BENYAHIA Tabib Ali.	20 décembre 1968.	Rabat.	2 mai 1972.
BLANCARDI Charles.	18 juillet 1933.	Toulouse.	27 juin 1947.
CAZALS Maurice.	12 juillet 1933.	Montpellier.	24 novembre 1947.
CHAMI Mohamed.	26 avril 1961.	Montpellier.	11 avril 1966.
DAOUDI Abdellatif.	12 juin 1969.	Moscou.	29 juin 1971.
EL KOHEN Bensalem.	27 juin 1952.	Paris.	21 janvier 1953.
ESCALLE Louis-Joseph.	16 janvier 1936.	Aix.	30 janvier 1943.
FAUQUE Alfred.	20 novembre 1943.	Alger.	8 mars 1946.
FILALI HILALI Mohamed.	22 novembre 1968.	Toulouse.	12 août 1970.
GUIGUI Amram.	7 janvier 1963.	Paris.	28 janvier 1966.
HACHIGHAT CHEAR DJA HANGUIR.	1er juillet 1954.	Lausanne.	17 décembre 1969.
LAHLOU Abdelkader.	4 décembre 1959.	Bordeaux.	31 juillet 1965.
LEMNIEI-KHOULI Abdelouahab.	12 décembre 1970.	Rabat.	5 mars 1975.
NACIRI Taoufik.	30 janvier 1974.	Reims.	7 mai 1976.
TAZI Abdelaziz.	20 août 1959.	Paris.	31 juillet 1965.
VILLARD Robert.	25 avril 1961.	Madrid.	1er septembre 1969.
ZOGHBI Charles.	27 mars 1959.	Lyon.	4 mars 1960.
ZARANIS Jason.	3 février 1959.	Montpellier.	30 mai 1969.
2° *Cliniques*			
Clinique chirurgicale du docteur CHAMI Mohamed, sise rue Alfred-de-Vigny, autorisée le 22 mars 1949 (transfert autorisé le 22 mars 1956).			
Clinique chirurgicale du docteur TAZI Abdelaziz, sise 8, avenue El-Kori, autorisée le 24 février 1948 (1).			
Pavillon d'accouchements du docteur ZOGHBI Charles, sis 5 et 7, rue Jeanne-d'Arc, autorisé le 22 juillet 1960.			
3° *Pharmaciens*			
MM. AMRANI-JOUTEI Abdelaziz (2).	18 mars 1973.	Aix-Marseille.	26 novembre 1975.
BELCADI Mohamed.	11 juillet 1969.	Toulouse.	30 août 1971.
BENCHEQROUN Mohamed ben Abdeslam.	26 juin 1950.	Paris.	25 juin 1951.
BENCHEKROUN Houcine.	29 juin 1972.	Tours.	16 décembre 1976.
BENZAKOUR Mohamed.	8 juillet 1958.	Montpellier.	8 octobre 1958.
BERRADA Abdellatif.	12 juillet 1957.	Montpellier.	24 décembre 1957.
Mlles CHAMI Rachida.	22 juin 1970.	Nancy.	31 décembre 1974.
DEBBAGH Touria.	21 mars 1973.	Toulouse.	26 septembre 1975.
MM. DERKAOUI Mohamed.	27 juin 1973.	Nantes.	26 mai 1976.
FASSI FIHRI Mohamed.	20 juin 1969.	Nancy.	18 mars 1971.
FILALI BABA Abderrahime.	29 juin 1967.	Montpellier.	30 novembre 1971.
HALOUI Mohamed.	29 juin 1970.	Nantes.	5 janvier 1973.
Mlles JULIENNE Yvonne.	25 juin 1947.	Alger.	22 novembre 1948.
LAHBABI Latifa.	15 juin 1973.	Toulouse.	13 décembre 1973.
LAHLOU Naïma.	2 octobre 1968.	Paris.	19 avril 1971.
MM. LALLEMANT Anthyme.	1er avril 1938.	Lille.	24 juillet 1946.
LAHRICHI Abdelhaq (3).	2 juin 1969.	Lausanne.	20 juillet 1971.
MIKOU Abdeslam.	29 septembre 1973.	Nancy.	16 juin 1976.
MOAYEDDE-SANANDJI Enyatollah.	En 1946.	Teheran.	22 janvier 1965.
ORMIÈRES Jean (4).	5 mars 1927.	Toulouse.	28 octobre 1969.
Mme PORET Françoise, épouse MIKOU.	30 juillet 1972.	Nancy.	11 novembre 1974.
Mlle TAHRI JOUTEI Aziza.	13 octobre 1973.	Toulouse.	20 avril 1974.
Mme TRICHA Fatima, épouse M'HAMMEDI ALAOUI.	28 septembre 1973.	Marseille.	8 mai 1976.
M. YACOUBI SOUSSANE Jaouad.	19 juin 1973.	Nancy.	15 octobre 1975.

(1) Suite du docteur CAZALS le 28 janvier 1976.
(2) et (3) Laboratoire d'analyses médicales.
(4) Société « DISPHAR ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	4° Chirurgiens-dentistes		
MM. BAYSSIÈRES Georges.	5 juin 1965.	Montpellier.	4 décembre 1965.
IDRISSI KAITOUNI Abdelmajid.	25 juin 1971.	Montpellier.	1er novembre 1973.
LEBLOND Claude.	30 juin 1954.	Alger.	9 septembre 1955.
MEKOUAR Ahmed.	27 septembre 1974.	Toulouse.	21 septembre 1974.
TCHENG TEN KIN.	22 octobre 1964.	Paris.	11 janvier 1966.
	5° Sages-femmes		
Mmes DYKE Kathlen.	22 mars 1950.	Central Midwives Board.	1er novembre 1965.
MORACCHINI Jacqueline.	29 juin 1961.	Limoges.	28 août 1967.
PECH Ute Gertrude, épouse OUSSADDEN.	18 octobre 1963.	Lausanne.	28 janvier 1969.
	6° Infirmiers		
MM. ALAMI HASSANI Abdeljebar.	19 novembre 1973.	Rabat.	20 août 1975.
Ameur Hadj Omar SEFRIOUI.	23 avril 1956.	Rabat (D.E.).	18 mai 1976.
BOUZERDA Ahmed ben Driss.	1er septembre 1964.	Rabat.	19 septembre 1968.
Mmes HAMMOUD Yamna, épouse ALAOUI YAZIDI.	1er septembre 1964.	Rabat.	25 mars 1976.
LIGNIER, née HOVEL France-Lucienne.	5 décembre 1966.	Lille.	9 mai 1968.
MICHEL Brigitte, épouse NACIRI.	3 octobre 1972.	Chalons-sur-Marne.	10 mai 1976.
MOSSARD Nicole, épouse YAZAMI.	24 septembre 1969.	Nantes.	13 janvier 1975.
M. OUAZZANI TOUHAMI Mohamed.	13 juin 1956.	Rabat.	28 novembre 1966.
Mme ROBIN Anne Madeleine, épouse MARTIME.	2 octobre 1974.	Rennes.	15 juillet 1975.
	Infirmiers dits « autorisés »		
Mme BENDAOUD OHAYON Saadia.		Rabat (examen de récupération).	26 décembre 1969.
MM. BENLAMLIH Aboubakr.		Rabat (examen de récupération).	26 juin 1962.
OUGHIRI Moulay Ali.		Rabat (examen de récupération).	11 avril 1963.
QUASSABA Mohamed Belcaïd.		Rabat (examen de récupération).	26 juillet 1964.
	FKIH-BEN-SALAH (Province de Beni-Mellal)		
	1° Médecins		
MM. TOMIN Vélimir.	11 mai 1957.	Belgrade.	8 février 1973.
SELLAM Ahmed.	Juin 1972.	Le Caire.	5 novembre 1975.
	2° Pharmacien		
M. TAGNAOUTI MOUNNANI Abdeslam.	28 octobre 1968.	Bordeaux.	5 mars 1970.
	GOULIMINE (Province de Tan Tan)		
	Médecin		
M. BRUNELLE Fernand.	2 avril 1946.	Bruxelles.	24 janvier 1975.
	HASSI BLAL (Province d'Oujda)		
	Infirmière dite « autorisée »		
Mme De CRAEMER Evelyn, née MORENO y RAMOS.		Rabat (examen de récupération).	7 juin 1962.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
IMINI (Province de Marrakech)			
Médecin			
M. BASSIÈRES Xavier.	30 juillet 1970.	Rabat.	12 mars 1973.
INEZGANE (Province d'Agadir)			
1° *Médecins*			
MM. BELDJELTI Abdelkader.	2 avril 1963.	Toulouse.	13 février 1973.
DAOUDI Mostafa.	22 décembre 1966.	Nancy.	30 juin 1969.
MARINETTI Pierre.	30 décembre 1958.	Paris.	17 juillet 1957.
OUDAS Mohamed.	22 décembre 1971.	Rabat.	30 avril 1975.
2° *Pharmaciens*			
Mmes AMOUROUX Renée, épouse Abdelaziz ALAOUI.	24 juin 1955.	Paris.	3 janvier 1959.
DÉRY Danielle, épouse ATTIA.	25 octobre 1965.	Montpellier.	28 mars 1970.
3° *Chirurgien-dentiste*			
M. NGUYEN KIM CHI.	17 septembre 1971.	Marseille.	28 août 1975.
4° *Infirmière*			
Mme HEITZMANN, née MALARET Laure.	6 novembre 1934.	Paris.	12 mars 1966.
ITZER (Province d'Er Rachidia)			
Sage-femme			
Miss ROKEBY ROBINSON Loïs Greta.	24 février 1927.	Central Midwives Board.	7 septembre 1948.
JERADA (Province d'Oujda)			
Infirmiers			
MM. BOUZALINE Mohamed.	30 septembre 1971.	Rabat.	13 avril 1972.
MANUEL Lozano Monoja.	14 décembre 1966.	Rabat.	8 décembre 1972.
Infirmiers dits « autorisés »			
MM. KOUBAA Amar.		Rabat (examen de récupération).	25 mai 1966.
SADNI Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	16 juin 1962.
KASBA-TADLA (Province de Beni-Mellal)			
1° *Médecin*			
M. SAID Chafik Mohamed.	10 septembre 1973.	Alexandrie.	11 juin 1976.
2° *Pharmacien*			
M. ARSAN Alexandre.	16 février 1971.	Marseille.	2 mars 1976.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
KENITRA (Province de Kenitra)			
1° Médecins			
MM. AGÉNOR Roland.	29 juin 1969.	Moscou.	20 juin 1971.
BALBI Pierre.	22 mars 1943.	Bari (Italie).	10 avril 1951.
BENJELLOUN Mohamed.	9 novembre 1961.	Montpellier.	31 juillet 1965.
BENKIRANE Abdelkader.	12 décembre 1960.	Montpellier.	12 mai 1964.
BENMIRA Abdelaziz.	31 mars 1972.	Rabat.	19 juin 1974.
BENNANI KAMANE Driss.	18 décembre 1973.	Reims.	17 juillet 1976.
BENTAMI Hamida ould Belcacem.	7 novembre 1952.	Paris.	21 juin 1963.
CASTAN Jean.	2 juillet 1928.	Paris.	29 octobre 1958.
EL KHETTABI Omar.	Novembre 1957.	Le Caire.	23 août 1965.
PERCY Émeric.	13 juillet 1946.	Tisza (Hongrie).	13 septembre 1966.
Mme ROUISSI Latifa, épouse IDRISSI OUDGHIRI.	6 mars 1974.	Rabat.	20 décembre 1976.
2° Cliniques			
Clinique chirurgicale du docteur EL KHETTABI, sise carrefour Mauritania, autorisée le 23 août 1965.			
Clinique chirurgicale du docteur BENJELLOUN, sise rue Youssef-ben-Tachfine, autorisée le 26 août 1969.			
3° Pharmaciens			
MM. BARELLI Benvenuto.	7 août 1964.	Bologne.	6 janvier 1967.
BENOUZEKRI Ahmed.	21 juin 1972.	Bordeaux.	17 octobre 1973.
BOUAZZAOUI Driss (1).	1er octobre 1968.	Paris.	5 juillet 1972.
CASTELLANO Albert.	30 juin 1927.	Alger.	27 décembre 1928.
EL HAMMAMI Hamed	13 janvier 1967.	Bordeaux.	9 décembre 1969.
Mlle KEBAILI Bahija.	23 mars 1955.	Montpellier.	16 juillet 1956.
M. MEGY Pierre.	16 juillet 1932.	Alger.	30 août 1932.
Mmes SCHAR Fernande, épouse CASTELLANO.	10 juillet 1956.	Montpellier.	25 novembre 1959.
QUERMANE Zineb, épouse BENKIRANE.	12 juillet 1969.	Marseille.	4 octobre 1971.
RACHIDI Ida, épouse HACHAD.	11 juillet 1968.	Grenoble.	29 août 1971.
M. ZNIBER Saad.	3 octobre 1972.	Toulouse.	16 août 1974.
4° Chirurgiens-dentistes			
Mlle IMBERT Michèle.	29 juin 1965.	Marseille.	13 février 1968.
M. TROUBAN Marcel.	10 juillet 1950.	Nancy.	27 janvier 1951.
5° Sages-femmes			
Mmes KUNI Marianne.	30 septembre 1971.	Zurich.	2 mai 1975.
ORSONI, née MOGGIO Marie.	13 juillet 1923.	Marseille.	16 décembre 1931.
6° Infirmières			
Mmes ARANDEL, née HODOYER Adelaïde-Gisele.	15 avril 1937.	Paris.	21 août 1953.
MESANGUY, née CHEVRIER Jacqueline.	5 octobre 1949.	Paris.	18 mars 1952.
Infirmiers dits « autorisés »			
MM. BOUCHAMA Ali Abderrafi.		Rabat (examen de récupération).	4 septembre 1962.
PONTRUCHER Pierre.		Rabat (examen de récupération).	5 mai 1964.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
KHEMISSÈT (Province de Khemissèt)			
1° Médecins			
MM. CHERRADI EL FADILI Abdelwahed.	22 juin 1966.	Strasbourg.	25 septembre 1968.
DALLE Jules-Emmanuel.	17 juin 1960.	Montpellier.	6 juin 1962.
EL YOUSFI Driss.	4 avril 1973.	Rabat.	21 mai 1975.
2° Pharmaciens			
MM. PIRO Abdelouab.	27 mai 1970.	Montpellier.	8 décembre 1970.
RAR Mohamed.	4 février 1974.	Alger.	8 février 1975.
3° Chirurgien-dentiste			
M. VUCOVIC Nicolas.	13 juin 1953.	Nancy.	29 juillet 1974.
KHENIFRA (Province de Khenifra)			
1° Médecin			
M. JOSIFOV Zanko.	6 juillet 1963.	Sofia.	12 mars 1973.
2° Pharmacien			
M. TAHRI Youssef.	15 janvier 1975.	Dakar.	15 septembre 1975.
KHOURIBGA (Province de Khouribga)			
1° Médecins			
Mme ABOUSSIBA Lalla Latifa, épouse BARRY.	26 mai 1975.	Rabat.	19 septembre 1975.
MM. BARRY Mamadou Atigou.	22 décembre 1973.	Rabat.	12 septembre 1975.
BENKIRANE Najib.	18 juin 1973.	Moscou.	20 août 1975.
BENNANI Abdelhai.	12 septembre 1968.	Louvain.	18 juin 1974.
BONISCHOT Roger.	17 mars 1951.	Alger.	4 avril 1973.
EL ASARI Abdelkader.	28 juin 1972.	Moscou.	23 juillet 1976.
EL BERCHOUI Mokhtar.	20 février 1970.	Beograd.	13 mai 1976.
GROS André.	4 septembre 1973.	Bordeaux.	23 décembre 1975.
HADJILILOV MINKOV Dimitare.	10 décembre 1962.	Sofia.	20 décembre 1976.
LESENEY Jean Claude.	28 octobre 1970.	Rabat.	11 avril 1973.
Mme LABAZOVA-VASSILENNA, épouse ZNIBER.	20 juin 1974.	Moscou.	22 décembre 1975.
MM. LUNACEK Boris.	13 décembre 1957.	Ljublani.	9 décembre 1965.
NAWROCKI Janusz.	16 septembre 1969.	Kotowice (Pologne).	30 janvier 1976.
OUENDENO Gabriel Lanona.	23 septembre 1974.	Oran.	18 décembre 1975.
SANCHEZ MARTIN Serafin.	17 décembre 1954.	Madrid.	11 octobre 1969.
TAOUFIKI Mohamed.	20 décembre 1969.	Rabat.	16 novembre 1970.
SALVIGNOL Jean Jacques.	17 juin 1971.	Toulouse.	29 novembre 1973.
2° Pharmaciens			
Mmes KIRCHER Marie Louise, épouse CAMPINCHI.	12 février 1936.	Strasbourg.	27 juillet 1951.
MESFIOUI Zohra, épouse ZNIBER.	28 septembre 1968.	Toulouse.	18 mars 1971.
M. RTEL BENNANI Mohamed.	5 octobre 1971.	Nancy.	13 novembre 1974.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° Chirurgiens-dentistes		
Mme HENTOVA Julia.	11 juillet 1947.	Sofia.	11 mai 1976.
Mlles IBROUCHEN Salina.	12 juillet 1973.	Alger.	26 novembre 1975.
LADJABI Ouassila.	27 septembre 1973.	Alger.	6 novembre 1975.
M. SENNI Farouk.	17 juillet 1968.	Alger.	16 décembre 1974.
	4° Sages-femmes		
Mmes BOUCHELIT Fatima.	29 septembre 1961.	Genève.	29 octobre 1968.
PESTOTNIK Agnes.	15 mars 1948.	Ljubljana.	30 septembre 1968.
LOTFI Badia.	13 juillet 1972.	Bordeaux.	8 novembre 1974.
	5° Infirmiers		
MM. AOUAMI Mohamed.	19 août 1969.	Rabat.	11 octobre 1976.
BOUKDIB El Arbi.	12 décembre 1966.	Rabat.	25 octobre 1969.
EL OUARDI Ahmed.	3 avril 1969.	Rabat.	19 décembre 1974.
Mme EL MOHSSINE Khadija, épouse KADOUR.	13 juin 1969.	Rabat.	16 août 1969.
Mlle HACHAD Fatima.	17 janvier 1967.	Rabat.	28 décembre 1967.
M. HARGA El Maâti.	1er avril 1965.	Rabat.	18 mai 1971.
Mmes HOUSNI Malika, épouse BAAMIYER.	23 octobre 1970.	Rabat.	30 septembre 1975.
MESFIOUI Nejha, épouse MOULINE.	14 décembre 1966.	Rabat.	18 mars 1972.
NYASSI Rabéa, épouse EL MOUHSSINE.	14 décembre 1966.	Rabat.	7 août 1969.
MM. SMERGEL M'Hammed.	14 décembre 1966.	Rabat.	25 janvier 1967.
SATIHI Lahcen.	14 décembre 1966.	Rabat.	16 décembre 1969.
	Infirmiers dits « autorisés »		
MM. ASKOUR Mohamed.		Rabat (examen de récupération).	2 octobre 1964.
BOULAHIA Hadj ben Boubeker.		Rabat (examen de récupération).	11 mai 1966.
LARAQUI El Mokhtar.		Rabat (examen de récupération).	26 juillet 1962.
NASSIR Taïbi.		Rabat (examen de récupération).	26 juin 1962.
RHESSAL Salah.		Rabat (examen de récupération).	7 juin 1962.
SIDKI Kebir.		Rabat (examen de récupération).	4 septembre 1972.
	LARACHE (Province de Tétouan)		
	1° Médecins		
M. AGOUMI Abdelhamid.	2 juillet 1971.	Toulouse.	10 novembre 1973.
Mme NAVAS-GIGO Emilia, épouse BERNARDINO Jaramilo (1).	19 novembre 1954.	Madrid.	21 mars 1961.
M. PALERA ATIENZA José Maria.	4 juin 1960.	Madrid.	19 décembre 1967.
	2° Pharmaciens		
Mme BENTAHAR Amina, épouse AL GANDOUZI.	30 avril 1974.	Grenade.	29 septembre 1976.
M. PAVON-RODRIGUEZ Modesto.	21 janvier 1936.	Santiago.	21 juin 1960.
	3° Sage-femme		
Mme GARCIA-CASTEJON Teresa.	29 novembre 1954.	Séville.	21 janvier 1961.
	4° Infirmiers		
MM. SINAN MIMOUN Mohamed Hach.	15 juillet 1970.	Madrid.	9 octobre 1972.
AL HADI Mohamed Abdelkader.	23 septembre 1958.	Tétouan.	30 septembre 1971.

(1) Stomatologiste.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
MARRAKECH (Province de Marrakech)			
1° Médecins			
MM. ARRAD Ahmed.	22 juin 1968.	Lvov.	22 août 1970.
AL WARDI Abdeljabbar Baha Eddine.	3 octobre 1958.	Bordeaux.	8 décembre 1965.
AYADA Mustapha.	12 avril 1974.	Leipzig.	15 décembre 1976.
BELKEZIZ Omar.	16 mars 1964.	Bordeaux.	29 mai 1975.
BESSI Erik.	12 janvier 1945.	Paris.	15 novembre 1972.
BENHAMOU Armand.	19 février 1957.	Paris.	12 décembre 1958.
BENCHEKROUN Taïb.	25 janvier 1968.	Dakar.	9 novembre 1970.
BERRADA Abdelaziz.	3 juillet 1954.	Paris.	4 mai 1955.
BOCCARA Henri.	26 février 1964.	Paris.	8 janvier 1965.
DJOUDI Mohamed Abdelaziz.	21 juillet 1955.	Montpellier.	7 novembre 1966.
EL BAROUDI Abdeljalil.	29 octobre 1970.	Rabat.	9 avril 1976.
EL HAMIDI Abderrahmane.	28 mai 1974.	Rabat.	19 novembre 1976.
EL MANSOURI Mohamed.	23 octobre 1970.	Rabat.	19 mars 1971.
EL MANSOURI Moulay Ahmed.	14 mars 1974.	Rabat.	30 août 1976.
ELLORAOUI Ahmed.	27 juin 1970.	Moscou.	1er juin 1974.
FAHER Abdeljebar.	30 juin 1972.	Bruxelles.	27 janvier 1976.
FALIGUANT Bernard.	25 mars 1954.	Paris.	11 décembre 1963.
JEREZYNKI Janurz.	20 mars 1964.	Lublin.	5 janvier 1971.
Mlle KEBAILI Douja.	4 mai 1953.	Montpellier.	1er octobre 1954.
MM. GUY Jean Claude.	20 mars 1962.	Toulouse.	12 mars 1972.
LAALOU Abdelrhani.	3 mai 1974.	Rabat.	3 juillet 1976.
LUCIEN Jacques.	11 décembre 1963.	Bordeaux.	2 juillet 1971.
MANSOURI Ahmed.	21 décembre 1971.	Rabat.	6 mars 1974.
NICOLAIDIS Elefthère.	27 juin 1951.	Paris.	10 juillet 1954.
Mme NICOLAIDIS, née LECOUTOUR Isabelle.	5 juillet 1951.	Paris.	22 juillet 1955.
MM. PEREZ Moïse.	6 février 1968.	Toulouse.	9 février 1971.
SAOUDI Ahmed.	29 novembre 1973.	Montpellier.	7 mai 1976.
TADDEI Louis.	8 décembre 1948.	Paris.	9 août 1969.

2° Cliniques

Clinique ophtalmologique du docteur BENHAMOU Armand, sise rue Ibn-Toumert (ex-Colona-d'Ornano), autorisée le 15 avril 1959.
Clinique chirurgicale du docteur BESSI Éric, sise avenue Jean-du-Pac, autorisée le 8 février 1955.
Clinique chirurgicale du docteur FALIGUANT Bernard, sise rue Echchouhada, autorisée le 24 janvier 1964.
Clinique chirurgicale du docteur PEREZ Moïse, sise lotissement Hassania, Arsèt Benchekroun, autorisée le 9 novembre 1974.
Clinique médico-chirurgicale du docteur MANSOURI Ahmed, sise rue du Sebou, autorisée le 5 septembre 1975.
Clinique chirurgicale du docteur EL HAMIDI, sise angle avenue Mohammed-V, autorisée le avril 1977.

3° Pharmaciens

Mme ABDERRAZIK Rekia, épouse BICHARA.	30 novembre 1966.	Nancy.	1er février 1969.
MM. ABOUYOUB M'Hamed.	4 juin 1970.	Bordeaux.	17 avril 1973.
ADLOUNI Moulay Abdellatif.	20 septembre 1971.	Marseille.	29 décembre 1976.
BELKZIZ Brahim.	11 juillet 1969.	Montpellier.	14 septembre 1971.
BEN ABBES Abdelkader.	1er juillet 1949.	Paris.	19 décembre 1949.
BENNOUNA Mohamed.	20 juin 1969.	Nancy.	29 avril 1971.
CHARIF CHEFCHAOUNI Abdellatif.	29 juin 1971.	Nancy.	21 novembre 1973.
CHRAIBI Abdelkadèr.	12 juillet 1957.	Montpellier.	20 janvier 1958.
Mme EL MOKHTARI Fatim Ezzahra, épouse BENNIS.	26 octobre 1965.	Montpellier.	19 août 1968.
MM. ENNAIM Mansour.	7 octobre 1969.	Montpellier.	1er décembre 1972.
GUY Gérard.	2 mars 1961.	Paris.	17 septembre 1964.
RAYNAUD Henri.	22 janvier 1920.	Lyon.	18 août 1926.
SANAJI Ahmed.	29 juin 1972.	Reims.	17 juin 1975.
TAZI Abdelhamid.	30 juin 1971.	Nancy.	21 novembre 1973.
WAKRIM Abdallah.	28 mai 1968.	Montpellier.	10 avril 1970.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	4° Chirurgiens-dentistes		
MM. BERLIOS Fernand.	30 juin 1948.	Paris.	30 avril 1949.
CAILLIÈRES Jean.	1er juillet 1930.	Bordeaux.	23 décembre 1930.
CHRAIBI Abdelatif.	28 février 1957.	Paris.	25 septembre 1957.
Mme JARAWSKA Irena.	15 novembre 1953.	Slaak.	20 juillet 1974.
M. KANAAN Najeh.	18 juillet 1934.	Beyrouth.	22 juin 1976.
Mme PALOWSKA Magdalena Josefa, née SLAPA.	19 octobre 1956.	Cracovie.	31 juillet 1975.
	5° Sage-femme		
Mlle LOGAN Flora.	6 février 1946.	Central Midwives Board.	23 mars 1951.
	6° Infirmiers		
Mlles GOLAND Marie Louise.	13 octobre 1967.	Paris.	29 mai 1972.
MAGHRAOUI Hakima.	4 juillet 1963.	Rabat.	18 juillet 1974.
M. TRARI MARZOUKI Mohamed.	6 novembre 1962.	Rabat.	11 octobre 1976.
MECHRA-BEL-KSIRI (Province de Kenitra)			
Médecin			
M. NAGI Moussa.	3 mars 1960.	Montpellier.	27 avril 1967.
MECHRA KLILA (Province de Nador)			
Médecin			
M. MOLINO DALOP Pedro.	20 juin 1962.	Grenade.	8 avril 1963.
MEKNÈS (Province de Meknès)			
1° Médecins			
MM. ALAMI Ahmed.	28 mars 1966.	Bordeaux.	14 novembre 1972.
BEN HASSAIN Ahmed.	24 juin 1954.	Montpellier.	14 décembre 1955.
BEN JAMAA Ahmed.	8 décembre 1965.	Paris.	16 juin 1969.
CARRAHA Joseph.	28 juillet 1955.	Port au Prince (Haïti).	14 septembre 1966.
CORNETTE DE SAINT-CYR Alfred.	27 février 1936.	Bordeaux.	3 juillet 1937.
DE LONGUEVAL Jacques.	22 avril 1948.	Toulouse.	23 février 1950.
EL AJANI Larbi.	29 juin 1967.	Sofia.	23 mars 1973.
FERRI Jean-Baptiste.	10 octobre 1938.	Lyon.	10 novembre 1958.
Mmes GAUTHIER Yvonne, épouse HAJOUI.	24 novembre 1958.	Paris.	19 mars 1959.
GHIA Marie-Thérèse, épouse RHELLAB.	18 juin 1970.	Rabat.	23 octobre 1973.
MM. GHERBI Djilali.	28 juin 1963.	Toulouse.	9 avril 1974.
HALOUA Raymond.	1er décembre 1945.	Strasbourg.	1er octobre 1946.
KHALEB M'Hamed.	18 juin 1971.	Moscou.	3 février 1975.
LALAOUI Abdallah.	5 décembre 1958.	Paris.	31 juillet 1965.
LJUBIBRATIC Risto.	30 octobre 1957.	Belgrade.	10 septembre 1971.
MASREVERY Yves.	10 avril 1956.	Bordeaux.	7 mai 1971.
MICAELLI Louis.	24 mai 1940.	Alger.	14 novembre 1940.
OUAZZANI Abdelaziz.	18 décembre 1957.	Montpellier.	17 novembre 1965.
OUAZZANI HASSANI Moktar.	10 juillet 1963.	Toulouse.	27 janvier 1966.
PONSAN René-Georges (1).	15 janvier 1946.	Bordeaux.	4 novembre 1946.
RAHALI Rahhal.	22 juin 1960.	Bordeaux.	31 juillet 1965.
SLOWIC Karol.	24 juillet 1948.	Cracovie.	8 novembre 1969.
SERAICH Abdelkhalek.	27 décembre 1971.	Toulouse.	18 septembre 1976.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
2° *Cliniques*			
Clinique chirurgicale du docteur CORNETTE de SAINT-CYR Alfred, sise esplanade du Zerhoun, autorisée le 9 juillet 1940.			
Clinique d'accouchements du docteur LALAOUI Abdellah, sise 11, rue El-Maâri, autorisée le 23 décembre 1967.			
Clinique chirurgicale du docteur OUEZZANI Abdelaziz, sise place Sidi-Ali-Menoune, Rouamzine, autorisée le 28 juillet 1966.			
Polyclinique de Meknès du docteur ALAMI Ahmed, angle rue Bandoeng et Nehru, autorisée le 29 septembre 1976.			
3° *Pharmaciens*			
MM. BOUABID Mohamed.	12 juillet 1971.	Marseille.	7 janvier 1974.
BENNANI Kabchi Abdelali.	30 juin 1970.	Lvov.	4 mai 1973.
CADI SOUSSI Abdelhafid.	20 juin 1969.	Nancy.	6 mars 1971.
CARDINAL Jean-Louis.	22 juin 1962.	Marseille.	5 mars 1965.
CARRERA SAVALL Juan.	12 avril 1950.	Barcelone.	13 novembre 1963.
GUÉRIN Max-André.	16 décembre 1932.	Paris.	26 avril 1933.
KHELLAT Salah.	25 janvier 1956.	Paris.	20 octobre 1958.
GHERRAS Mustapha (1).	31 décembre 1973.	Toulouse.	5 novembre 1976.
MARCIANO Emmanuel.	2 août 1945.	Rome.	4 octobre 1948.
MERNISSI Mohamed Kamal.	25 avril 1969.	Tours.	10 octobre 1969.
ROSTANE El Mamoune.	9 juillet 1953.	Montpellier.	1er avril 1954.
Mlle ZEMMOURI Fella.	27 avril 1961.	Montpellier.	4 novembre 1965.
4° *Chirurgiens-dentistes*			
MM. AKHDADACHE Saïd.	14 octobre 1967.	Bordeaux.	7 avril 1970.
ANGELO Isaac-Samuel.	30 décembre 1931.	Bordeaux.	31 mai 1933.
Mme BOCZYNSKA Danuta, née GREBECKI.	16 novembre 1955.	Varsovie.	20 juillet 1976.
MM. CHAMI KHAZRAZI Azzelarabe.	4 avril 1974.	Toulouse.	25 décembre 1976.
MARTI VILA Miguel.	1er octobre 1964.	Paris.	22 septembre 1965.
DAOUDI Brahim.	10 juillet 1971.	Bordeaux.	17 octobre 1973.
5° *Sage-femme*			
Mme MERABET Latifa, épouse ROSTANE.	8 juillet 1954.	Alger.	5 juin 1958.
6° *Infirmiers*			
Mlle AGNAOU Hajiba.	10 octobre 1964.	Rabat.	29 août 1974.
Mmes BRUHLMANN Haïdi.	5 novembre 1967.	Zurik.	26 décembre 1969.
BENHASSAINE, née LESCARRET Anne-Marie.	19 novembre 1951.	Paris.	18 décembre 1956.
M. BOUCHAMA Ali Abderrafi.	17 mars 1962.	Rabat.	4 septembre 1962.
Mmes EZERZER, née DIAZ de Federico Laura.	31 octobre 1961.	Madrid.	18 avril 1968.
Fatima bent Mohamed MIRACH.	16 mai 1966.	Rabat.	19 juillet 1972.
Mlle GARCIA Françoise.	30 juillet 1952.	Paris.	11 février 1953.
M. HAINAJ Abderrahman.	11 octobre 1965.	Rabat.	8 juillet 1976.
Mme LABORDE Marie-Manuelle.	—	—	10 novembre 1975.
M. LAHLOU Larbi.	4 juillet 1963.	Rabat.	19 août 1964.
Mme LABATTE Denise, épouse BOUASSRIA.	12 juillet 1967.	Paris.	9 juillet 1962.
Mlle MOSER Madeleine.	19 avril 1968.	Bienne.	2 février 1970.
M. PERRUSSET Gérard.	5 octobre 1949.	Paris.	4 novembre 1965.
Mlle RODEL Trudi.	28 avril 1964.	Bienne.	5 juillet 1967.
M. SAURET Alphonse.	26 janvier 1946.	Clermont Ferrand.	18 octobre 1955.
Mmes VARIOT Andrée, épouse SÉNÉCHAL.	28 septembre 1938.	Paris.	26 août 1948.
SAIDI Zoubida.	6 janvier 1969.	Rabat.	1er février 1971.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
Infirmiers dits « autorisés »			
Mlle BOTBOL Yaël.		Rabat (examen de récupération).	26 juin 1962.
MM. CARRACO VALERO Thomas.		Rabat (examen de récupération).	13 avril 1962.
ROZEN Jacques.		Rabat (examen de récupération).	7 juin 1962.
M'RIRT, par AZROU (Province de Meknès)			
1° *Médecin*			
M. DECREMPS Jean-Pierre.	1er juillet 1948.	Paris.	23 septembre 1960.
2° *Infirmier*			
M. VIDAL MARTINEZ Antoine.	14 mars 1944.	Madrid.	25 novembre 1968.
MIDELT (Province d'Er Rachidia)			
Pharmacien			
M. BENFARES Ahmed.	6 octobre 1969.	Bruxelles.	15 janvier 1972.
MOHAMMEDIA (Préfecture de Casablanca)			
1° *Médecins*			
MM. BENNANI Mohamed.	1er juillet 1953.	Paris.	17 décembre 1954.
CORBIÈRE Jean.	12 décembre 1962.	Paris.	13 octobre 1964.
HSEINE Mohamed.	22 mai 1971.	Rabat.	11 février 1976.
KHALILI Naïm.	25 janvier 1961.	Paris.	13 avril 1968.
PAVIA VARON Fernandez.	11 novembre 1963.	Madrid.	23 octobre 1971.
TAKTAK Mohamed Farouk.	26 octobre 1974.	Alger.	16 février 1976.
2° *Clinique*			
3 chambres de repos ou de préparation au cabinet du docteur KHALILI Naïm, sis boulevard du Tadla, autorisé le 7 juin 1973.			
3° *Pharmaciens*			
M. COHEN Mohamed.	4 octobre 1973.	Caen.	26 novembre 1975.
Mmes CARRION Liliane, épouse ARNOUX.	30 juin 1966.	Toulouse.	22 novembre 1967.
KAMILI Khalila, épouse BENABDERRAZIK.	30 novembre 1966.	Nancy.	9 février 1970.
MM. LOUKILI Mohamed.	20 août 1970.	Sofia.	24 avril 1973.
RHAZI Abdelhak Abdellah.	11 juillet 1969.	Paris.	6 mars 1971.
TAZI Nouredine.	1er mai 1961.	Nancy.	4 décembre 1962.
4° *Chirurgiens-dentistes*			
MM. BAHARI Samir.	23 octobre 1957.	Beyrouth.	28 novembre 1964.
HADDAM Nourdine.	29 mars 1968.	Alger.	13 mai 1972.
MANSOUR Abdul Rahman.	14 décembre 1961.	Toulouse.	13 novembre 1972.
5° *Sage-femme*			
Mme GEGIC Ruzika, épouse Nehme.	14 juin 1958.	Zador.	14 mars 1966.
6° *Infirmiers*			
M. ABOU HARYA Athmane.	16 janvier 1966.	Rabat.	18 janvier 1971.
Mmes JULLIAN Marie Thérèse, épouse MOURABIT.	19 juin 1969.	Nancy.	9 avril 1973.
MAZARI, née DURAND Yolande.	20 mai 1958.	Toulouse.	23 mai 1973.
SCALABRE, née HEYDER Renée.	2 juillet 1968.	Rabat.	20 janvier 1969.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
NADOR (Province de Nador)			
1° Médecins			
MM. BENTAHAR Abderrahman.	12 janvier 1972.	Madrid.	19 décembre 1973.
BOUCHOUTROUCH Hussein.	9 octobre 1971.	Madrid.	20 mai 1976.
BRAULIO-ESTEBAN Martinez.	16 mars 1955.	Grenade.	19 novembre 1959.
Mme FAIK Malika, épouse RAHAL.	2 janvier 1974.	Rabat.	8 septembre 1976.
MM. MARTIN ADIN Nicolas.	26 mai 1941.	Valladolid.	15 août 1960.
MOKKADDEM Mohamed.	30 septembre 1960.	Madrid.	10 septembre 1974.
TIKAH MARRAKCHI Ahmed.	6 mai 1966.	Madrid.	9 octobre 1968.
2° Pharmaciens			
Mme ABDALLAH, née KOPPENHOFFER Herta.	30 septembre 1960.	Francfort-sur-le-Mein.	14 mai 1965.
MM. BUENO-NAVARRO Adelino.	15 septembre 1959.	Madrid.	21 juin 1960.
RAHAL Houssein.	19 octobre 1971.	Damas.	4 février 1974.
3° Infirmiers			
MM. BOUTALEB HADDU Ahmed.	23 septembre	Tétouan.	24 août 1976.
MOHAMED Abdelkader Abdeslam.	31 octobre 1951.	Madrid.	30 juin 1966.
MOHAMED BEN BOUAZZA.	29 octobre 1966.	Madrid.	12 février 1973.
OUARZAZATE (Province d'Ouarzazate)			
1° Médecin			
M. CAPO Apollo.	22 novembre 1963.	Bologne.	25 septembre 1975.
2° Pharmacien			
M. SEBTI Mohamed.	5 octobre 1971.	Nancy.	6 décembre 1972.
3° Sages-femmes			
Mlles DOZE Rémada.	21 mars 1969.	Central Midwives Board.	22 décembre 1972.
TURNER Carole.	31 décembre 1969.	Central Midwives Board.	1er mai 1975.
OUED-ZEM (Province de Khouribga)			
1° Médecins			
MM. EL BOURY Abdellatif.	29 juin 1972.	Pirogov.	25 juillet 1975.
DAIDJ Belkacem.	28 mai 1963.	Alger.	2 février 1971.
KOUTSANDREOU Kimon.	25 novembre 1958.	Montpellier.	22 mars 1968.
2° Pharmaciens			
MM. FAKIR Mohamed.	19 octobre 1971.	Toulouse.	25 avril 1975.
ZAGURY Eddy Samuel.	28 juin 1962.	Montpellier.	28 décembre 1962.
OULED EL HEIMER (Province d'Oujda)			
Infirmier			
M. MARISCAL CASTRO Francisco.	10 septembre 1952.	Madrid.	9 mars 1964.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
OULED TEIMA (Province d'Agadir)			
Médecin			
M. MATIC Ljubodraj.	16 février 1954.	Belgrade.	13 mai 1974.
OUJDA (Province d'Oujda)			
1° *Médecins*			
Mme ALLALI Hennou, épouse MAAMAR.	30 juin 1971.	Montpellier.	2 juin 1975.
MM. ALAOUI Kamel.	22 juin 1968.	Lvov.	17 novembre 1972.
BENCHEDIRA Rachid.	17 décembre 1971.	Rabat.	19 janvier 1974.
BOCZYNSKI Edward.	1953.	Stettin.	1er novembre 1976.
Mmes BOROVIC Landmila, épouse ALAOUI.	28 juin 1969.	Venmito.	5 novembre 1973.
GIUNTA Giuseppe.	28 juin 1956.	Rome.	6 septembre 1967.
MM. HADDAM Abdesselam.	7 juillet 1942.	Lyon.	20 mars 1946.
JALAL Abderrahmane.	2 juillet 1973.	Sofia.	20 avril 1976.
LYAGOUBI Mohamed.	29 juin 1970.	Marseille.	16 octobre 1973.
MILOSEVIC Vladislav.	21 janvier 1952.	Belgrade.	3 janvier 1975.
MONTAGNE François.	20 août 1959.	Paris.	5 février 1962.
Mme MONTAGNE, née MARTIN Paule.	21 janvier 1957.	Paris.	20 avril 1968.
MM. RAHAL Abbès.	29 octobre 1952.	Toulouse.	4 mars 1953.
TEJADO BERROCAL Carlos.	15 février 1961.	Madrid.	5 février 1976.
2° *Cliniques*			
Clinique chirurgicale du docteur MONTAGNE, sise 13, rue Abou-el-Quacim, autorisée le 11 juillet 1966 (régularisation).			
Clinique chirurgicale du docteur GIUNTA, sise rue Beni-Merine, autorisée le 24 décembre 1968.			
3° *Pharmaciens*			
MM. ABROUS Abdellatif.	4 mai 1951.	Alger.	8 septembre 1951.
BENBAKHTI Abdelhamid.	18 novembre 1964.	Lausanne.	25 septembre 1973.
Hadj SAID KHEIRA.	1er juillet 1970.	Alger.	8 janvier 1971.
HADDADI Abderrazak.	4 octobre 1974.	Toulouse.	28 octobre 1976.
KHALIDI Rachid.	6 juillet 1972.	Alger.	17 septembre 1974.
MOUMNI Omar. (1)	28 septembre 1972.	Toulouse.	8 novembre 1975.
SEBBAN Joseph.	22 novembre 1945.	Alger.	1er février 1950.
ZOUGARI LAGHRARI Abdeslam.	28 mai 1968.	Montpellier.	23 décembre 1969.
ZOHIR Bensalah.	21 mars 1974.	Toulouse.	30 juin 1976.
4° *Chirurgiens-dentistes*			
MM. KEBIR Abdelhamid.	12 juillet 1949.	Paris.	11 juillet 1951.
HO YEUNG Émile.	4 juillet 1956.	Paris.	3 décembre 1965.
PHIV-SAM-NANG.	27 octobre 1965.	Paris.	15 novembre 1966.
5° *Sages-femmes*			
Mlle BOUZIDI Khadija.	6 novembre 1966.	Rabat.	3 novembre 1975.
Mmes BENMANSOUR Hadifa.	18 juillet 1967.	Oran.	14 septembre 1971.
ZOUBIDA bent Mohamed, épouse KHELLOUFI.	1er octobre 1965.	Alger.	9 avril 1974.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	6° *Infirmiers*		
Mme ADAM, née VANDEKERKHOVE.	29 juin 1973.	Uccle.	22 décembre 1975.
M. EL MOUNNI Mohamed.	1er septembre 1964.	Rabat.	31 octobre 1966.
	OUEZZANE (Province de Kenitra)		
	1° *Médecin*		
M. ZEGARRA Parodi Lizardo.	19 juillet 1972.	Bordeaux.	10 février 1976.
	2° *Pharmacien*		
M. BENCHIHIDA Ahmed.	5 décembre 1974.	Lausane.	24 mai 1976.
	RABAT (Préfecture de Rabat-Salé)		
	1° *Médecins*		
Mme AGUIRRE Abad Maria Asuncion, épouse ISMAEL.	31 mars 1971.	Rabat.	5 juin 1973.
MM. ALAOUI BELGHITI Ahmed.	22 juin 1965.	Paris.	18 juin 1974.
AVRILLEAUD Ernest.	14 octobre 1937.	Paris.	15 décembre 1949.
BAAJ Abdelhaq.	15 décembre 1969.	Nancy.	23 juillet 1974.
Mmes BARRAHMA TLEMÇANI Khadija, épouse ECHCHERIF EL KETTANI.	29 novembre 1972.	Rabat.	28 janvier 1975.
BARGACH Mya, épouse SEMMAR.	28 septembre 1972.	Toulouse.	4 juin 1975.
BENABBAS Nadia, épouse KAIROUANI.	29 avril 1970.	Strasbourg.	1er avril 1975.
MM. BENABOUD El Mehdi.	20 avril 1950.	Paris.	17 juin 1962.
BENABBES BENJELLOUN Fouad.	25 janvier 1967.	Paris.	6 novembre 1968.
BENARFA Abderrahman.	21 mars 1966.	Paris.	13 juin 1966.
BENDELAC Joseph.	18 juin 1951.	Paris.	5 novembre 1973.
BENHSSAIN Abdelâti.	10 mars 1969.	Tours.	28 février 1972.
Mme BENJELLOUN Naïma, épouse HIRECHE.	9 janvier 1970.	Reims.	8 décembre 1976.
MM. BENMILOUD Moulay.	24 février 1964.	Paris.	15 avril 1974.
BENNANI el Mekki Mohamed.	23 janvier 1963.	Paris.	27 janvier 1966.
BENMANSOUR Driss.	26 septembre 1963.	Paris.	9 mai 1968.
BENSLIMANE Mustapha.	27 octobre 1960.	Paris.	29 décembre 1964.
Mme BEUZERON Jacqueline, épouse DAOUDI.	17 décembre 1971.	Rabat.	20 mars 1974.
MM. BLANCHARD Louis.	14 novembre 1956.	Paris.	20 juin 1966.
BLANCHARD Marius.	8 novembre 1937.	Lyon.	27 juillet 1956.
Mme BOUFFARD Dominique, épouse NEJMI (1).	25 octobre 1968.	Lyon.	3 septembre 1969.
M. CHASTEL Robert.	21 janvier 1964.	Marseille.	2 septebmre 1967.
Mme COULON Josiane, épouse NAJID.	18 juillet 1974.	Rabat.	8 janvier 1976.
MM. DAOUDI Abdellatif.	4 décembre 1964.	Paris.	31 décembre 1968.
DJEBLI EL AYDOUNI Drissi Moulay-Ahmed.	17 novembre 1943.	Lyon.	2 septembre 1946.
ESSA EGH Abdelmoughit.	4 juin 1969.	Rabat.	21 septembre 1973.
DUMONT Joseph.	8 juillet 1949.	Alger.	30 septembre 1950.
Mme DUBOIS Nicole, épouse LAZRAK (2).	13 décembre 1968.	Paris.	12 mai 1973.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.
(2) A Tanger.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° *Médecins* (suite)			
MM. EDERY BENCHLUCH José.	6 décembre 1963.	Grenade.	31 décembre 1969.
EL AMRI Abdelkrim.	21 juin 1965.	Moscou.	3 août 1968.
EL KHATIB Abdelkrim.	1er juillet 1950.	Paris.	5 octobre 1951.
EL KHAYARI Mohamed.	19 novembre 1975.	Leyde.	31 août 1976.
EL MEJJATI Azzouz.	13 juin 1969.	Strasbourg.	3 novembre 1973.
FENNICH Abderrahmane.	29 juin 1968.	Moscou.	20 janvier 1972.
GUESSOUS Najib.	31 octobre 1970.	Rabat.	27 février 1976.
GODIER Guillaume.	12 avril 1946.	Alger.	9 juillet 1946.
GUENNICHE Ahmed.	8 juin 1967.	Nancy.	11 décembre 1968.
GUENNICHE Mohamed.	7 juillet 1948.	Lyon.	11 décembre 1968.
Mme IEHLEN Claudine, épouse CHAOUI.	5 août 1970.	Strasbourg.	19 mars 1976.
Mlle JAMAI Latifa.	19 février 1966.	Strasbourg.	31 août 1972.
MM. KAIRAOUANI Abdelwahab.	5 août 1970.	Strasbourg.	1er octobre 1976.
LAFOND André.	16 novembre 1933.	Montpellier.	14 juin 1947.
LAHLOU Ghali.	22 décembre 1964.	Nancy.	24 octobre 1966.
Mme LAUTRIDOU Danièle, épouse LAHLOU.	16 mai 1969.	Rennes. Paris.	6 mai 1975.
MM. LLORCA René.	21 juillet 1945.	Lyon.	9 avril 1946.
MAGDELENAT Pierre.	22 septembre 1938.	Paris.	28 novembre 1940.
MARMEY Jean.	15 février 1930.	Lyon.	6 mai 1930.
MARMEY Gilles.	24 décembre 1964.	Lyon.	12 janvier 1970.
Mme MEIDINGER Nicole Renée, épouse EL MEJJATI.	4 avril 1972.	Strasbourg.	30 septembre 1975.
M. MESSOUAK Abdellah.	17 novembre 1955.	Paris.	23 août 1957.
Mme MOUMEN MALIKA.	2 décembre 1974.	Madrid.	4 novembre 1976.
MM. MOULINE Abdeslam.	11 août 1958.	Paris.	28 janvier 1966.
MOULINE Mohamed.	12 juillet 1955.	Montpellier.	13 décembre 1955.
Mme MUFFAT Micheline-Marie, épouse HAKAM.	27 novembre 1960.	Paris.	13 octobre 1962.
MM. NEJJAR Abderrahman.	20 février 1973.	Rabat.	10 septembre 1976.
PAES Mohamed.	28 septembre 1972.	Toulouse.	4 juin 1975.
PAQUE Claude.	24 janvier 1945.	Paris.	28 décembre 1945.
REY Albert-Marie.	3 décembre 1925.	Lyon.	15 janvier 1960.
RUNGS Henri.	17 décembre 1945.	Alger.	25 mars 1946.
SKIREJ Omar.	15 décembre 1966.	Paris.	20 avril 1967.
SABBAH Haïm.	13 juillet 1956.	Alger.	11 mars 1957.
SLAOUI Abdelouahab.	17 juin 1969.	Rabat.	2 octobre 1975.
Mme SOUFIANI Khadija.	22 mars 1971.	Madrid.	13 août 1974.
MM. TAHIRI-JOUTEI Hassan.	19 décembre 1962.	Bordeaux.	16 décembre 1974.
TAZI Abdeslam.	16 avril 1956.	Montpellier.	5 avril 1971.
TAZI Hassan.	12 août 1958.	Paris.	1er août 1961.
TAZI Saoud Taieb.	26 septembre 1963.	Paris.	11 juillet 1966.
TON THAT Ngo.	14 novembre 1960.	Saarbouchen.	12 février 1967.
Mme ZGHAL Fatiha, épouse GUESSOUS.	16 juin 1971.	Paris.	16 octobre 1972.

2° *Cliniques*

Chambre d'hospitalisation au cabinet du Dr DJEBLI EL AYDOUNI, sise à Rabat, 60, avenue de Temara, autorisée le 21 février 1956.
Clinique chirurgicale, sise avenue d'Alger, autorisée le 25 avril 1939 (1).
Clinique chirurgicale du docteur GUENNICHE, sise boulevard d'Anade, autorisée le 13 mai 1970.
Clinique d'accouchements du docteur Ernest AVRILLEAUD, sise 11, rue de Meknès (transfert) autorisée le 29 août 1950.
Clinique ophtalmologique du docteur André LAFONT, sise 2, avenue Pasteur, autorisée le 2 avril 1954.
Clinique chirurgicale, sise Square Condo de Satriano, rue du Sebou (Tour Hassan), autorisée le 14 août 1957 (2).
Clinique médicale, chirurgicale et obstétricale du docteur MOULINE, sise 6, rue Jabarti, autorisée le 28 avril 1962.
Clinique obstétrico-chirurgicale, sise 21, rue de Taza, autorisée le 17 octobre 1968 (3).
Clinique chirurgicale du docteur TAZI Hassan, sise route de Tadla, autorisée le 6 février 1969.

(1) Docteur Khatib.
(2) Docteur Tazi Saoud Taïeb.
(3) Docteurs Essa Egh Abdelmoughit et Tahiri Joutei Hassan.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° *Pharmaciens*		
Mme ALAMI MERROUNI Zohra, épouse BERRADA.	10 juillet 1973.	Lille.	18 mai 1976.
M. ALAMI MERROUNI Abdellaziz (1).	28 juin 1971.	Rouen.	16 octobre 1976.
Mmes ALAOUI MDAGHRI Noufissa.	6 juillet 1970.	Reims.	8 décembre 1972.
BEIGHAU Chantal, épouse ALAMI MERROUNI.	28 avril 1971.	Rouen.	5 mars 1974.
BEL MEJJOUB Fouzia, épouse BEL HADJ.	6 octobre 1972.	Montpellier.	4 juillet 1974.
BENCHAQROUN TAOUNDI Souâb, épouse BERRADA.	1er septembre 1973.	Grenoble.	9 décembre 1975.
BENMANSOUR Aziza, épouse BOUIMAJDEL.	21 juin 1971.	Strasbourg.	20 octobre 1973.
ABBASSI, née COSTE Jacqueline.	16 décembre 1965.	Bordeaux.	18 mai 1968.
M. ALLOTA Humbert.	28 octobre 1942.	Pise.	9 février 1955.
Mmes AZUELOS Marie, épouse MARTIN.	7 janvier 1954.	Alger.	6 septembre 1957.
BEGIS Annie, épouse BENABDALLAH.	25 mars 1958.	Paris.	16 mai 1960.
BENABDEJLIL Faïza.	9 juillet 1970.	Marseille.	1er juin 1972.
MM. BEL HAJJ SOULAMI Abdesslam.	14 décembre 1974.	Montpellier.	23 mai 1974.
BENCHEKROUNE Brahim.	16 avril 1959.	Nancy.	3 juin 1971.
Mmes BENJAMAA Fatima, épouse BARTAL.	28 juin 1968.	Nantes.	20 avril 1970.
BENJAMAA Zoubida, épouse MAANI.	28 juin 1967.	Montpellier.	20 juillet 1971.
MM. BOUZOUBAA Mohamed.	30 juin 1971.	Tours.	4 septembre 1972.
BENSOUDA Mohamed.	25 juin 1968.	Nantes.	20 avril 1970.
Mmes DOMEC Suzanne, épouse BERNET.	9 juillet 1929.	Alger.	30 septembre 1941.
ECHEVARIA Marie Louise, épouse BENHSAIN.	28 juin 1974.	Rabat.	10 décembre 1975.
MM. EL BOUAZZAOUI Bouazza.	27 octobre 1970.	Bratislava.	12 mars 1972.
FABRE Raymond (2).	9 novembre 1957.	Montpellier.	12 juin 1969.
ECHCHARIF EL IDRISSI Radia, épouse LAHLOU.	6 juillet 1970.	Paris.	2 janvier 1973.
EL MANJRA Ali.	8 juillet 1972.	Montpellier.	30 avril 1975.
Mmes EL YACOUBI, née EL OUATTASSI Rahma.	8 octobre 1971.	Paris.	9 septembre 1974.
FASSI FIHRI Faouzia, épouse BENARFA.	18 juin 1963.	Paris.	23 octobre 1965.
FELLAT Habiba, épouse BENOMAR.	9 juillet 1969.	Paris.	28 février 1972.
GUERRAOUI Fatima, épouse DIDDOUCH.	9 juillet 1970.	Marseille.	7 avril 1975.
MM. GUEDIRA Abdelhakim (3).	8 juillet 1955.	Montpellier.	20 octobre 1955.
HASSOUNI Abdelhamid.	23 octobre 1971.	Montpellier.	13 septembre 1974.
Mmes GUESSOUS Anissa.	11 juin 1969.	Paris.	28 février 1972.
IDABBOUQ Mahbouba, née KARA Mostefa.	8 mars 1973.	Alger.	20 mars 1974.
KHALES Bahija, épouse BENMANSOUR.	19 octobre 1967.	Bordeaux.	15 janvier 1970.
M. LAHLOU Abdelali.	27 juin 1972.	Rennes	30 juillet 1976.
Mmes MALINVAUD Jeanne, épouse BENMANSOUR.	22 mai 1954.	Toulouse.	20 février 1961.
MEZIAN-AMOR Zahra, épouse DOUKALI.	18 février 1955.	Madrid.	16 juillet 1962.
PICOT Jeanne, épouse FABRE.	6 juillet 1957.	Lyon.	7 avril 1964.
PORTEU DE LA MORANDIERE Henry.	23 février 1954.	Paris.	19 mai 1966.
M. SEDRATI Mohamed.	20 juin 1972.	Strasbourg.	8 juin 1974.
Mlle SEKKAT Naïma.	10 juillet 1970.	Montpellier.	23 novembre 1973.

(1) Union pharmaceutique marocaine.
(2) et (3) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	3° Pharmaciens (suite)		
Mme SERGHINI Touria, épouse BESSABA.	17 juin 1969.	Lyon.	17 août 1971.
MM. SCHLOUCH Adam-Georges.	15 décembre 1933.	Alger.	20 février 1934.
TAHIRI JOUTI Abdelhaq.	25 juin 1968.	Nantes.	30 janvier 1970.
Mme ZEMMOURI Badia, épouse KABBAJ.	4 octobre 1971.	Caen.	13 mars 1973.
M. ZNIBER Mohamed Jamal.	12 octobre 1970.	Rabat.	9 octobre 1975.
	4° Chirurgiens-dentistes		
MM. ALBALA Gabriel.	30 juin 1958.	Paris.	20 janvier 1957.
ALEKSADROWICZ Edouard.	16 mai 1957.	Szezecin (Pologne).	26 janvier 1976.
BELGHAZY Abdelkrim.	15 juin 1959.	Bordeaux.	10 novembre 1959.
BEL YAMANI Rachid.	9 octobre 1972.	Marseille.	12 décembre 1974.
BENBAKHTI Abderrahim.	6 octobre 1971.	Bordeaux.	13 mars 1972.
DANG VAN THAN.	11 juin 1963.	Paris.	8 juin 1965.
EL HAJOUI Abdellatif.	13 juin 1974.	Reims.	29 novembre 1976.
EL KADIRI Ahmed Jaouad.	24 octobre 1973.	Montpellier.	14 avril 1976.
Mme FONTAINE Jacqueline.	12 novembre 1957.	Lille.	5 mai 1976.
GREBENAROVIC Mileva.	3 juillet 1958.	Skopjia.	26 mars 1971.
MM. GUINAUDEAU Jean-Paul.	22 janvier 1965.	Bordeaux.	26 janvier 1968.
HAJJI EL AZIZI Allal.	7 juillet 1972.	Bordeaux.	9 novembre 1974.
HASSAR Mohamed.	17 novembre 1956.	Paris.	14 novembre 1972.
HIRECH Hocine.	9 avril 1970.	Reims.	17 novembre 1972.
MALTI Djemal Eddine.	6 octobre 1954.	Paris.	4 octobre 1957.
MEJDAD Abdellah.	8 octobre 1959.	Paris.	25 novembre 1968.
MICHALINOS Constandi.	25 juin 1956.	Beyrouth.	15 janvier 1968.
Mme MICHALINOS, née COOCBAKC Jeanne.	10 juin 1960.	Athènes.	22 avril 1969.
MM. OUAZZANI Abdesalam.	15 septembre 1970.	Cracovie.	19 février 1973.
PANTELIAS Constantin.	27 juin 1959.	Montpellier.	29 mai 1965.
PHAM MIN CHAU.	12 juillet 1959.	Saïgon.	26 avril 1968.
Mme PULANIK, née ZAWADZKA Stefania.	En 1960.	Varsovie.	11 décembre 1968.
MM. RIBIERRE Aimé.	26 janvier 1951.	Paris.	29 décembre 1970.
ROSSI Raymond.	29 avril 1935.	Lyon.	28 juin 1959.
Mme SPJELDNES Kirsti Hansteen, épouse BENNIS.	22 juin 1966.	Oslo.	14 novembre 1975.
M. TOULOTTE André.	15 février 1945.	Lille.	31 mars 1967.
	5° Sages-femmes		
Mmes BEMRAH Yanina.	18 avril 1951.	Alger.	26 août 1958.
DUTILH, née HERRAN Elizabeth.	18 juillet 1927.	Bordeaux.	17 janvier 1966.
EVESQUE Edmonde, épouse DEVIRAS.	20 novembre 1927.	Alger.	22 janvier 1942.
Mlle FLEMING Jennifa.	30 septembre 1966.	Central Midwives Board.	22 juillet 1970.
Mmes LÉPINE Madeleine.	12 juillet 1934.	Paris.	8 décembre 1965.
MEZIANE Sadia.	22 juillet 1949.	Alger.	19 décembre 1958.
MARRONNEAU Nelly.	5 octobre 1940.	Paris.	14 octobre 1969.
NALINES née COURSON Jacqueline.	22 juillet 1949.	Alger.	8 mai 1951.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
6° *Infirmiers*			
M. ABOUCHADI Ahmed.	9 janvier 1973.	Rabat.	14 novembre 1974.
Mme CHAILLOT, née VILLANI Odette.	3 octobre 1945.	Paris.	17 juin 1965.
M. EL HAJJI Driss.	4 juillet 1963.	Rabat.	11 septembre 1971.
Mmes EL HILALI Zoubida, née ROCHDI.	30 septembre 1971.	Rabat.	1er novembre 1973.
GIRARD Odile, née RAVEL.	1er février 1959.	Paris.	21 juillet 1969.
LECOURT Geneviève, épouse GAUJARD (1).	30 octobre 1954.	Paris.	13 décembre 1954.
LANGUILLAIRE Marie.	14 février 1957.	Paris.	14 février 1974.
MIGNONAT Bernadette, épouse TAZI.	7 février 1959.	Paris.	13 décembre 1963.
Mlles RIOU Catherine.	15 décembre 1967.	Rabat.	20 mars 1968.
ROVILLE Françoise.	9 octobre 1946.	Rabat.	11 novembre 1969.
SYLVESTRE Marie-Anne.	22 février 1935.	Paris.	26 juillet 1955.
Mme SPATUZZA Monique, née ROBERT.	18 avril 1969.	Paris.	19 août 1969.
Infirmiers dits « autorisés »			
M. BENHAMRON Élie.	Rabat (examen de récupération).		17 février 1966.
Mme DABEZIES Andrée.	Rabat (examen de récupération).		25 janvier 1966.
M. REGRAGUI Mohamed.	Rabat (examen de récupération).		24 septembre 1971.

ROMMANI (Province de Khemissèt)

Médecin

M. NAJIM ben Larbi Mohamed.	27 décembre 1961.	Lausanne.	13 mars 1975.

SAFI (Province de Safi)

1° *Médecins*

MM. BENBOUBKER Abdelaali.	14 avril 1970.	Rabat.	14 décembre 1970.
CHAREF Hakim.	7 mars 1972.	Tours.	6 mars 1975.
HADJ KHALIFA Halila.	1er juillet 1971.	Rabat.	19 mars 1974.
LAHLOU Azzedine.	21 novembre 1962.	Bordeaux.	17 septembre 1965.
OWCZARCZAK Edmond.	5 janvier 1955.	Poznam.	2 février 1970.
SKALLI FETTACHI Mohamed.	16 octobre 1966.	Bordeaux.	28 septembre 1973.
VILLETTE Émile.	22 juillet 1925.	Toulouse.	10 avril 1929.

2° *Cliniques médicales et chirurgicales*

Clinique chirurgicale du docteur LAHLOU, sise rue Delpit, ouverte le 16 décembre 1949 et transférée rues d'Auvergne et du Lieutenant-Gazes le 3 juillet 1952.

Clinique médico-chirurgicale du docteur OWCZARCZAK, sise avenue de la Liberté, autorisée le 26 février 1970.

3° *Pharmaciens*

MM. BENLYAZID Mohamed.	9 juillet 1974.	Marseille.	19 novembre 1976.
BELLOUALI Abderrahim.	30 juin 1970.	Tours.	29 janvier 1973.
CASANOVA Jean-Paul.	25 mars 1947.	Alger.	17 juillet 1947.
DE LABOUCHÈRE Edmond.	29 juin 1967.	Montpellier.	2 juillet 1968.
LAHMAN BENNENATI Mohamed.	16 juillet 1968.	Bordeaux.	26 juin 1970.
GUERRAOUI Abderrahim.	29 mai 1968.	Montpellier.	11 décembre 1970.
SAISSI El Mostefa.	28 mai 1968.	Montpellier.	13 mai 1974.

(1) Autorisation confirmée le 18 avril 1968.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
4° *Chirurgiens-dentistes*			
M. CASANOVA Sylvestre.	17 mars 1965.	Paris.	21 novembre 1970.
Mme JOZEFOWSKA Téodora, épouse LASTES.	29 janvier 1954.	Varsovie.	2 février 1968.
5° *Sage-femme*			
Mlle SWANK Anne.	30 juin 1950.	New York.	7 septembre 1965.
6° *Infirmier*			
M. KANOUNI Abdelkbir.	20 septembre 1962.	Rabat.	6 septembre 1972.

SALÉ (Préfecture de Rabat-Salé)

1° *Médecins*

MM. BERRADA Mohamed Saïd.	15 janvier 1974.	Rabat.	26 avril 1976.
CVETKOVIC Sava.	19 juillet 1952.	Belgrade.	13 novembre 1975.
EL OMARI Abderrahmane.	28 décembre 1970.	Rabat.	17 novembre 1972.
HAMZA Drissi Driss.	19 novembre 1958.	Bordeaux.	9 mars 1959.
KABBAJ Abdelaziz.	26 janvier 1956.	Paris.	20 mars 1958.
GUELZIM Mohamed.	22 juin 1968.	Lvov.	5 novembre 1973.
Mme MERIOUA Kenza, épouse BOUAYED.	28 octobre 1970.	Rabat.	21 juillet 1971.
MM. MOYSTAD Hans.	20 novembre 1962.	Paris.	24 novembre 1965.
QERMANE Mohamed.	2 décembre 1969.	Marseille.	1er octobre 1970.
SEFFAR Madani.	18 octobre 1973.	Nancy.	27 mars 1976.
TRAJKOVIC Radomir.	10 mars 1953.	Belgrade.	14 avril 1967.
ZAARI Driss.	21 février 1957.	Paris.	9 octobre 1971.

2° *Clinique*

Clinique médico-chirurgicale des docteurs MOYSTAD, OSTOVAR et TAZI Abdeslam, sise triangle de la Gare, autorisée le 24 novembre 1965.

3° *Pharmaciens*

Mme BENOMAR Zoulikha, épouse BAAJ.	18 octobre 1970.	Nancy.	22 décembre 1972.
MM. CHERRADI EL FADILI Salah.	28 janvier 1968.	Tours.	12 mai 1970.
EL HALLOU Otmane.	6 juillet 1971.	Grenoble.	4 juin 1974.
EL QUASRI Taoufiq.	6 juillet 1972.	Alger.	5 avril 1976.
EL YACOUBI Abdelmajid.	21 décembre 1972.	Toulouse.	14 juin 1975.
HASSAR Larbi.	8 juillet 1946.	Alger.	24 janvier 1947.
KJIRI Abdallah.	24 juin 1960.	Marseille.	19 décembre 1962.
Mme SEBTI Naïma, épouse BOUZIRI.	17 janvier 1967.	Montpellier.	29 octobre 1972.
Mlle ZIZI Touria.	15 septembre 1970.	Marseille.	28 mai 1973.

4° *Chirurgien-dentiste*

M. ANASTASSIADES Anastase.	1er octobre 1956.	Athènes.	2 août 1968.

5° *Infirmières*

Mlles CORREIA Antoinette.	18 avril 1967.	Paris.	18 avril 1972.
FURRER Marie-Élizabeth.	2 février 1956.	Baldeg (Suisse).	21 janvier 1969.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié pàr le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
SEFROU (Province de Fès)			
1° Médecins			
MM. ALAZAOUI Trik Ahmed.	28 juin 1958.	Varsovie.	8 décembre 1971.
CHRAIBI Khalid.	23 janvier 1973.	Montpellier.	4 juin 1975.
2° Pharmacien			
M. SERGHINI Abdelouahab.	25 juin 1968.	Nantes.	17 juin 1970.
SEGANGAN (Province de Nador)			
1° Pharmacienne			
Mme GUTIERREZ VIADERO Sofia Felisa.	8 juin 1955.	Madrid.	5 avril 1962.
2° Infirmier			
M. ATTALBI Mohamed Hadi.	29 octobre 1966.	Madrid.	30 septembre 1975.
SETTAT (Province de Settat)			
1° Médecins			
MM. FRAJ Abdelmajid.	2 février 1974.	Rabat.	12 juillet 1976.
MARTINICO Francesco.	6 juin 1969.	Montpellier.	10 octobre 1969.
SALAH MOHAMED ben MENOUAR.	1er juillet 1955.	Montpellier.	21 décembre 1955.
RAHAL Abdelkrim.	27 janvier 1971.	Montpellier.	31 décembre 1975.
YALCIN Nimet Muammer.	20 octobre 1949.	Istambul.	29 mars 1976.
2° Pharmaciens			
M. ADDI Brahim.	10 juillet 1970.	Montpellier.	7 décembre 1971.
Mlle COHEN Félix-Laure.	9 février 1929.	Alger.	4 mai 1931.
M. QERMAN Mohamed.	7 octobre 1968.	Tours.	1er avril 1970.
3° Infirmier dit « autorisé »			
M. YACOUBI Kouider.	Rabat (examen de récupération).		21 février 1966.
SIDI-BENNOUR (Province de Settat)			
1° Médecin			
MM. BACA SOTO César.	15 juin 1964.	Madrid.	3 juin 1970.
LEMSEFFER Mohamed.	15 mars 1973.	Grenoble.	2 août 1976.
2° Pharmacienne			
Mme SAMY FERYAL, épouse RAMZI.	22 octobre 1969.	Bagdad.	19 juillet 1971.
SIDI-BETTACHE (Province de Kenitra)			
Sage-femme			
Mlle MILLEWARD Winifred-Annie.	16 août 1930.	Administration centrale des sages-femmes d'Angleterre.	19 février 1932.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
SIDI-KACEM (Province de Kenitra)			
1° Médecins			
MM. BELBARAKA Abdelkader.	21 juin 1965.	Bordeaux.	14 juin 1968.
BRUTUS Alberic.	10 janvier 1969.	Sofia.	11 décembre 1976.
PRENDEZ-SUAREZ Luis.	9 juillet 1963.	Madrid.	5 février 1966.
MOULINE Abdellah.	31 octobre 1970.	Rabat.	4 août 1973.
2° Pharmaciens			
M. BENJELLOUN M'Hamed.	22 octobre 1969.	Bratislava.	30 juin 1971.
Mme BABA-ALI Fella, épouse LAKHDAR.	3 octobre 1969.	Alger.	7 avril 1975.
3° Infirmière			
Mme RICARD, née METON Marie (1).	11 avril 1934.	Paris.	2 février 1955.
SIDI-SLIMANE (Province de Kenitra)			
1° Médecins			
MM. JEAN-BAPTISTE Edward.	10 juillet 1956.	Paris.	2 juillet 1968.
HOMMAN LOUDIYI Mustapha.	22 février 1961.	Séville.	20 juillet 1961.
2° Pharmacien			
M. ZAARI Abdelhamid.	1er juillet 1971.	Marseille.	28 septembre 1973.
SIDI-YAHIA-DU-RHARB (Province de Kenitra)			
1° Médecin			
M. VASIC Milivoje.	11 mai 1959.	Belgrade.	22 août 1969.
2° Pharmacien			
M. KADIRI Mohamed.	28 septembre 1973.	Tours.	30 décembre 1975.
SOUK-ES-SEBT (Province de Beni-Mellal)			
1° Médecin			
M. LOUCANOV VALTCHEV IGNAT.	24 novembre 1965.	Sofia.	19 juin 1970.
2° Pharmacienne			
Mme LOUGANOV Pobeda.	2 juin 1965.	Sofia.	15 août 1970.
3° Infirmière			
Mme CHTATOU Afifa, épouse BOUKDIR.	12 février 1963.	Rabat.	10 juin 1970.

(1) Autorisation confirmée le 10 janvier 1967.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
SOUK-EL-ARBA-DU-RHARB (Province de Kenitra)			
1° Médecin			
M. DJRODJEVIC Peter.	27 décembre 1958.	Belgrade.	28 janvier 1970.
2° Pharmacien			
M. GARLOT Pierre.	6 juillet 1939.	Nancy.	18 novembre 1940.
TANGER (Province de Tanger)			
1° Médecins			
MM. AMSELEM Benmaman Amran.	5 juin 1936.	Madrid.	19 novembre 1976.
ANDERSON Georges.	15 juillet 1933.	Aberdoniae.	25 août 1964.
APARICI-VELASQUES Castelu José Maria.	5 mai 1951.	Madrid.	12 octobre 1961.
ARALUCE Y ARALUCE Gonzalo.	10 avril 1951.	Madrid.	5 février 1962.
ATITAR Ahmed.	28 novembre 1970.	Saragosse.	14 octobre 1975.
BELVER-MOLINA Salvatore.	15 septembre 1947.	Valencia.	12 octobre 1961.
BEINE Émile.	17 juillet 1935.	Liège.	30 avril 1975.
BENBRAHIM EL ANDALOUSI Mostafa.	7 février 1973.	Rabat.	15 octobre 1975.
BENNIS Omar.	15 décembre 1966.	Paris.	25 décembre 1968.
CHERIF Mohamed El Mounir.	23 décembre 1968.	Montpellier	3 avril 1972.
DECROP Georges.	20 janvier 1914.	Paris.	16 novembre 1961.
Mme DE LA FUENTE FREYRE Anne Carmen, épouse ATTITAR.	14 octobre 1970.	Saragosse.	4 décembre 1975.
MM. EL MEHDI M'Hamed.	25 mars 1954.	Grenade.	14 août 1963.
FAURE Jean-Paul.	26 avril 1935.	Paris.	6 mai 1967.
FERNANDEZ-PEREZ José Luis.	4 mars 1953.	Madrid.	12 octobre 1961.
FOGEL Paolo.	En 1936.	Naples.	7 avril 1964.
GUEMENT Jean-Marcel.	12 avril 1934.	Montpellier.	4 décembre 1961.
HIRT Joseph.	22 février 1960.	Paris.	12 octobre 1061.
LAHLOU Salaheddine.	21 avril 1971.	Toulouse.	15 janvier 1974.
LAHLOU Salaheddine.	29 avril 1971.	Toulouse.	16 janvier 1976.
LEONETTI Pierre.	15 décembre 1933.	Bordeaux.	8 avril 1963.
LOPEZ-DE ARRIBA Francisco.	19 octobre 1946.	Madrid.	12 octobre 1961.
LOPEZ-VENTURA Gergorio.	20 février 1942.	Séville.	24 octobre 1961.
MATE Alonso Felipe.	29 juillet 1943.	Madrid.	12 octobre 1961.
MORELLY LÉVY Sadia.	21 juin 1940.	Madrid.	14 septembre 1964.
NAVARRO POUTOT Rodrigue.	22 décembre 1968.	Madrid.	12 octobre 1961.
NASH NESH Mohamed.	5 décembre 1964.	Madrid.	21 septembre 1971.
ROCA-SEGU José.	2 octobre 1947.	Barcelone.	12 octobre 1961.
SAADIOUI Abdelkader.	7 novembre 1961.	Séville.	29 mai 1976.
SAFT Isidore.	20 juillet 1935.	Bordeaux.	3 avril 1975.
SILVESTRI Dysma.	12 décembre 1951.	Cagliari.	3 février 1976.
RAOUI Mohamed.	25 janvier 1972.	Santiago.	26 février 1976.
RODRIGUEZ PEREZ Higinio.	19 juin 1961.	Santiago.	10 février 1976.
Mme SERVADIO Lucia, épouse BEDARIDA.	14 octobre 1922.	Rome.	12 octobre 1961.
MM. SKIRECH Mohamed.	1er février 1944.	Madrid.	8 avril 1974.
SIRVENT Y DARGENT Carlos.	26 juin 1926.	Madrid.	5 avril 1962.
SUPELANO SANCHEZ Jorge Arcadio.	17 septembre 1963.	Madrid.	4 août 1967.
TORRES Abdelwahed.	14 octobre 1970.	Saragosse.	26 novembre 1974.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
2° *Cliniques*			
Clinique, sise rue de San-Fancisco, autorisée le 17 novembre 1957 (1).			
Clinique médico-chirurgicale du docteur LEONETTI Pierre, sise lotissement California, autorisée le 24 octobre 1966.			
Polyclinique de Tanger des docteurs NES NASH, EL ALAOUI, BENNIS et ATTITAR, sise 4, rue Moulay-Idriss, autorisée le 30 octobre 1976.			
3° *Pharmaciens*			
MM. AGOUMI Abdelmajid.	8 janvier 1968.	Toulouse.	29 janvier 1969.
AMMOR Abdelilah.	27 septembre 1974.	Nancy.	4 novembre 1976.
ANEGAY Mustapha.	27 mai 1964.	Lausanne.	6 novembre 1967.
BERTAULD Raymond.	10 juillet 1929.	Paris.	12 juin 1964.
BENKIRANE Abderrafia.	5 octobre 1971.	Besançon.	19 février 1974.
BENNANI Rachid.	8 février 1968.	Nancy.	28 novembre 1972.
LÉVY Albert.	7 juin 1928.	Montpellier.	13 novembre 1961.
LOPEZ ARAGO Blas.	6 janvier 1932.	Madrid.	9 novembre 1964.
PALOSCHI Alfredo.	3 janvier 1928.	Padoue.	3 janvier 1962.
SERRA Paul.	7 janvier 1954.	Alger.	29 novembre 1961.
VASQUEZ MANRUBIA José (2).	22 octobre 1952.	Madrid.	7 septembre 1965.
Mme URBANO Jimenez, épouse EL BEIK.	28 juin 1966.	Madrid.	2 février 1973.
M. ZEROUAL Hammou.	20 mai 1971.	Dakar.	30 novembre 1976.
4° *Chirurgiens-dentistes*			
Mme BERTAULT, née RAVOTTI Aline.	7 mars 1943.	Paris.	18 mars 1963.
MM. BERTAULT Jacques.	12 octobre 1933.	Paris.	17 décembre 1962.
DECROP Jacques.	3 novembre 1955.	Toulouse.	11 mars 1963.
Mme KOPPEL Paulette, épouse GERARDIN.	5 janvier 1959.	Bordeaux.	15 octobre 1971.
MM. JRONDI Mohamed.	1er octobre 1969.	Lille.	4 mai 1973.
NAVARRO POUTOT José Gilberto.	3 octobre 1953.	Bordeaux.	8 janvier 1962.
RODRIGUEZ ZAMORANO DE CORTES Fernando.	1er avril 1935.	Paris.	5 avril 1962.
TYRODE Jean Louis.	17 juillet 1969.	Paris.	10 février 1973.
TOULZA Guy.	28 septembre 1961.	Paris.	28 avril 1975.
5° *Sages-femmes*			
Mlles AMOR-DIAZ Ana Maria.	18 août 1957.	Madrid.	8 août 1962.
ARANDA-PAEZ Valentina.	22 août 1950.	Séville.	11 août 1962.
Mme FELLAH Vahideh.	19 juillet 1976.	Liège.	25 novembre 1976.
Mlles GALLEGO JIMINEZ Juana.	15 octobre 1951.	Madrid.	21 mai 1964.
GOODAGRE Lilian.	13 mars 1943.	Central Midwives Board (Ecosse).	17 décembre 1966.
HIGGS Margaret.	31 décembre 1962.	Central Midwives Board (Ecosse).	31 octobre 1959.
LJUNBERG Alice.	20 septembre 1963.	Central Midwives Board (Ecosse).	7 août 1969.
6° *Infirmiers*			
MM. CANTARERO GAMARA José.	13 octobre 1951.	Madrid.	25 novembre 1963.
CANTON MARTINEZ Miguel.	3 mai 1941.	Séville.	26 novembre 1963.
Mmes CHOKKAIRI Edmée, née BONNEFOY.	25 février 1965.	Paris.	24 avril 1975.
MM. DEL PINO MORALEZ Domingo.	21 novembre 1940.	Séville.	26 novembre 1963.
ECH CHAIR Allal.	24 novembre 1966.	Madrid.	22 décembre 1975.

(1) Dr Benbrahim.
(2) Société « BUMAGECO ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	6° *Infirmiers* (suite)		
MM. EL OUAHABI Abdelmalek Mohamed.	11 décembre 1958.	Tétouan.	6 octobre 1975.
ILLESCAS SALINERO Antonio.	10 février 1945.	Madrid.	6 mai 1965.
OURIAGHLI Hadj Ali.	29 octobre 1966.	Madrid.	1er novembre 1973.
VILLANUEVA USON Lucio.	7 mars 1951.	Madrid.	26 novembre 1963.
	Infirmière dite « autorisée »		
Mlle ALMOR PITARCH Eulalia.	Rabat (examen de récupération).		15 décembre 1970.
	TAROUDANNT (Province d'Agadir)		
	1° *Médecin*		
M. OTMANI Sadok.	28 janvier 1970.	Montpellier.	22 mars 1971.
	2° *Pharmacien*		
M. MOUIDDINE Abdellah.	23 juin 1973.	Bordeaux.	22 décembre 1975.
	TAZA (Province de Taza)		
	1° *Médecins*		
MM. ALJ Mohamed.	2 juillet 1966.	Toulouse.	5 novembre 1968.
ELAMANI Mohamed.	18 février 1971.	Rabat.	9 avril 1976.
SEBBAR Lahoucine.	1er novembre 1971.	Rabat.	27 mai 1976.
	2° *Pharmaciens*		
Mme CROISE, née FLAVIGNY Georgette (1).	13 octobre 1927.	Paris.	31 décembre 1929.
M. TABANERA-LLORENTE Alphonso.	3 octobre 1945.	Madrid.	17 avril 1969.
	TEDDERS (Province de Kenitra)		
	Sage-femme		
Mlle YBANEZ Lydie.	3 août 1938.	Montpellier.	21 août 1961.
	TÉTOUAN (Province de Tétouan)		
	1° *Médecins*		
MM. BENAJIBA Arafa.	3 avril 1964.	Madrid.	22 janvier 1976.
BENABDELLAH Ahmed.	20 avril 1969.	Madrid.	25 mai 1972.
DAOUD Mostapha.	11 août 1969.	Saragosa.	3 mai 1976.
DELERO Driss.	7 octobre 1970.	Saragosse.	30 décembre 1974.
EL FARJANI Manaan Mohamed.	24 juin 1971.	Madrid.	13 décembre 1971.
GARCIA-MARTINEZ Hector Arturo.	25 novembre 1940.	Valladolid.	8 décembre 1961.
HERNANDEZ - RODRIGUEZ Juan Antonio.	15 juin 1940.	Madrid.	4 septembre 1962.
Mlle KADDAOUI Zhor.	28 octobre 1971.	Grenade.	21 octobre 1976.

(1) Décédée.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
	1° *Médecins* (suite)		
MM. LOH Ali.	22 septembre 1968.	Madrid.	8 juin 1974.
MARTINEZ de la TORRE.	31 octobre 1941.	Séville.	13 avril 1976.
MUÑOZ-LOPEZ Manuel.	30 décembre 1953.	Grenade.	25 avril 1961.
NOGUERA-FOLGADO Salvador.	28 octobre 1943.	Valence.	13 avril 1961.
PALOMO-MARTINEZ José.	19 octobre 1957.	Madrid.	2 mai 1961.
PUGA-VENEGAS José.	22 février 1940.	Grenade.	13 avril 1961.
	2° *Pharmaciens*		
MM. BENKRIMO M'Hamed.	13 décembre 1963.	Madrid.	24 novembre 1967.
BOUHLAL Ahmed.	20 mars 1943.	Madrid.	24 octobre 1961.
CHOCRON-BENATAR Alberto.	2 novembre 1942.	Madrid.	18 juillet 1961.
LLORET-SALINAS Jaime.	19 juillet 1934.	Grenade.	25 avril 1961.
PEREZ-SANCHEZ José.	26 août 1933.	Madrid.	25 avril 1961.
RODRIGUEZ-MARTINEZ Jésus (1).	28 novembre 1944.	Madrid.	7 septembre 1965.
SORDO CHAACHOO Abdelkhalek.	10 septembre 1970.	Madrid.	6 décembre 1972.
	3° *Chirurgien-dentiste*		
M. TARFASSE El Bachir.	22 juin 1971.		14 juin 1976.
	4° *Sages-femmes*		
Mmes KARCELES, née THOMAS Mireille.	24 mai 1973.	Grenoble.	20 septembre 1975.
RODRIGUES Lara Maria Gracia.	17 mars 1966.	Madrid.	25 août 1975.
TAGHRITI Zohra.	22 juin 1968.	Madrid.	9 février 1970.
	5° *Infirmiers*		
MM. Abderrahmane ben Mohamed DUAS.	15 octobre 1970.	Madrid.	20 juillet 1972.
BAKALI Abdeslem.	31 octobre 1970.	Madrid.	24 février 1971.
Mme BENBOUALI Zarab, épouse BEL HACHEMI.	9 juin 1969.	Caen.	30 avril 1974.
MM. EL HADI Mohamed Abdelkader.	23 septembre 1958.	Tétouan.	30 septembre 1971.
IKRAM Houssaïne Mohamed.	9 mai 1973.	Madrid.	3 janvier 1975.
	TEMARA (Préfecture de Rabat-Salé)		
	1° *Médecin*		
M. ADAWI Mohamed.	20 septembre 1968.	Greifswald.	20 octobre 1976.
	2° *Pharmacienne*		
Mme DOULYAZAL Malika, épouse ADWI.	3 juillet 1970.	Greifswald.	29 janvier 1976.
	TIFLET (Province de Kenitra)		
	Médecin		
M. BOUAYAD Abdelali.	9 octobre 1971.	Rabat.	2 août 1976.
	TILIOUINE (Province d'Ouarzazate)		
	Médecin		
M. MARTI-FECED Carlos.	14 février 1927.	Barcelone.	16 mars 1954.

(1) Société « AFRICA ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
TIZNIT (Province de Tiznit)			
1° Médecins			
MM. BOUNIT Saïd.	18 janvier 1973.	Rabat.	29 juin 1976.
MUFARRECH Ahmed.	8 novembre 1969.	Madrid.	4 septembre 1976.
2° Pharmacien			
M. BOUNJOUA Youssef.	1er juillet 1969.	Mosocou.	29 septembre 1975.
UIXAN-BENI-BUIFRUR (Province de Nador)			
Infirmier			
M. COLOMAR SERRA Pedro.	18 novembre 1927.	Madrid.	9 novembre 1960.
YOUSSOUFIA (Province de Safi)			
1° Médecins			
MM. MONNIER Jean Claude.	3 mars 1936.	Paris.	10 avril 1972.
MICHALET Serge.	7 juin 1957.	Paris.	15 décembre 1965.
PEDRO GOMEZ Manuel.	2 mars 1965.	Paris.	8 novembre 1969.
2° Pharmacien			
M. BERRADI Ahmed.	19 mai 1976.	Uppsala.	29 décembre 1976.
3° Dentiste			
M. LEBOIS Claude.	12 juillet 1931.	Lille.	23 septembre 1966.
4° Sage-femme			
Mme YOUZALEM, née KABBAJ.	13 juillet 1971.	Bordeaux.	16 octobre 1974.
5° Infirmiers			
MM. BETTACH Rahal.	14 décembre 1966.	Rabat.	17 novembre 1972.
EL MAATAOUI Mohamed.	23 octobre 1970.	Rabat.	10 septembre 1974.
ZELLIDJA (Province d'Oujda)			
Médecin			
M. FARGEAUD Jean-Pierre.	10 mai 1967.	Paris.	17 mars 1969.
ZAOUIA-N'OURBAZ (Province d'Ouarzazate)			
1° Médecin			
Mme STASZEK AHRENDS Barbara.	29 juillet 1960.	Gdansk.	16 juin 1970.
2° Infirmière			
Mme DENARIE Simone.	1er octobre 1955.	Paris.	5 octobre 1970.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ROYAUME DU MAROC

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

Service
de l'Administration Générale

Application de l'article 6 du dahir du 16 joumada II 1332 (12 mai 1914)

LISTE NOMINATIVE
DU PERSONNEL VÉTÉRINAIRE AUTORISÉ A EXERCER
AU 1er JANVIER 1977

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
CASABLANCA			
MM. BENKOURDEL Ahmed ben Abdallah.	13 juin 1938.	Toulouse.	5 août 1969.
BERRADA Abdelwahab (1).	5 juillet 1968.	Paris.	5 mars 1975.
CARBONNEL Jules.	7 mai 1975.	Toulouse.	6 août 1976.
COUSIN Arthur.	15 juin 1950.	Toulouse.	9 avril 1951.
GAUDOIS Michel.	30 juin 1965.	Lyon.	22 octobre 1969.
GOMEZ Zapata.	30 septembre 1960.	Madrid.	26 janvier 1973.
ELYACOUBI Abdelhac.	30 janvier 1963.	Toulouse.	20 décembre 1968.
HAMDOUN Belkacem.	16 mai 1969.	Paris.	2 octobre 1975.
HAMDAOUI Ali.	30 juin 1971.	Toulouse.	20 octobre 1976.
MACCAIONE Salvatore.	29 juillet 1955.	Naples.	14 avril 1956.
PROTON René.	8 novembre 1937.	Lyon.	13 décembre 1957.
RIFKI JAI Driss.	4 janvier 1967.	Toulouse.	18 janvier 1969.
EL-JADIDA (Province d'El-Jadida)			
M. LELAURIN Pierre.	23 juillet 1897.	Alfort.	6 avril 1929.
FÈS			
MM. BALASI Joseph.	20 avril 1958.	Paris.	19 décembre 1967.
ROUSSEAU André.	31 mai 1963.	Montréal.	31 juillet 1964.
KENITRA (Province de Kenitra)			
MM. JAWHARI Mohamed.	16 décembre 1946.	Lyon.	24 janvier 1975.
TAILLY Pierre.	30 avril 1948.	Paris.	11 août 1950.
LARACHE			
M. VILLACORTA-VALBUENA Tomas.	18 avril 1952.	León (Espagne).	29 mai 1961.
MARRAKECH			
MM. BENNIS Abdelkrim.	26 janvier 1965.	Lyon.	1er août 1975.
JBYEH Mohamed (1).	2 juillet 1968.	Toulouse.	9 mars 1974.
RABAT			
MM. DE RAZZA Vincenzo.	21 février 1958.	Messine.	5 octobre 1961.
TOUCARD de BOISMILON Jean-Pierre.	16 février 1948.	Lyon.	21 novembre 1970.
MANZONI Guiseppe.	15 juillet 1957.	Bologne.	13 juillet 1973.
TANGER			
M. PRESTON Ernest.	6 mars 1951.	Londres.	13 juillet 1965.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.